

Province de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse des Trois-Rivières

9 janvier 1929

À une assemblée des  
électeurs municipaux de la paroisse  
des Trois-Rivières, tenue le 9 janvier  
1929 à dix heures de l'avant-midi  
à la salle publique de l'école St  
Marguerite, sous la présidence de  
M. Forest, Sec. Tr. président  
Ex-officio, et le président requiert  
les électeurs présents de proposer  
les personnes qu'ils veulent élire  
comme maire et conseillers de la  
paroisse des Trois-Rivières.

Et sur ce, il est proposé par  
Messieurs Arthur Beaudry et Frédéric Bettez  
que M. Louis Julien, tous cultivateurs de  
la paroisse des Trois-Rivières, soit élu  
maire de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Arthur Beaudry et Louis  
Charette cultivateurs de la paroisse des Trois-  
Rivières que M. Arthur Drouin cultivateur du  
même lieu soit élu conseiller de la paroisse  
des Trois-Rivières.

Il est proposé par Mes Louis Charette  
et Hermidas Plouffe cultivateurs de la  
paroisse des Trois-Rivières que M. Philippe  
Tourignan cultivateur du même lieu soit  
élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Mes Honorat Lamy et  
Alcide Bellemare cultivateurs de la paroisse  
des Trois-Rivières que M. Frédéric Pothier soit  
élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par <sup>Mrs</sup> Honorat Lamy et Alide Bellemare cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que M. Omer Bellemare cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières.

Il est proposé par Mrs Honorat Lamy et J. A. Bellemare ~~conseiller~~ cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que M. Thais G. Lamy cultivateur du même lieu soit élu Maire de la paroisse des Trois-Rivières.

Et deux heures s'étant écoulées et ayant été mis en nomination deux candidats à la mairie et quatre conseillers, alors 7 heures la votation pour demain à huit heures.

St<sup>e</sup> Marguerite des Trois-Rivières  
9 janvier 1929.

G. Ferris Sec. Trés. précédents  
ex-officio

Monsieur Thais G. Lamy étant retiré de sa nomination tel qu'il appert par l'avis ci-joint, alors se proclame Monsieur Louis Julien élu Maire de la paroisse des Trois-Rivières.

9 janvier 1929 à 4<sup>h</sup> heures P.M.

G. Ferris président ex-officio

Et le 10 janvier la votation a eu lieu et les candidats qui ont été élus sont M<sup>rs</sup> Arthur Drouin qui a obtenu 43 votes, Phil. Toussignant 47 votes et Melvin Cathier 30 votes, se les ont proclamés élus.

G. Ferris, président ex-officio

Je, soussigné, ayant été élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières, je fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et ce, au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Arthur Leroux

Assemblée de nuit ce 14 Jan. 1929  
N. Forest, Sec. Trés.  
Municipalité de la paroisse des 3 Rivières  
Comité de Québec

Je, soussigné, Louis Julien, ayant été nommé Maire de la Municipalité susdite, par les parents, fais serment de remplir les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances et savoir.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Louis Julien

Assemblée devant moi  
à 3 Rivières, ce dix-septième jour du mois de Janvier, Mil neuf cent vingt-neuf.

J. C. Sawyer, N. S.

Municipalité de la paroisse des 3 Rivières  
Comité de Québec

Je, soussigné, Philippe Foursignon, curé habitant, ayant été nommé Conseil de la susdite Municipalité, par les parents, fais serment de remplir les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances et savoir. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Philippe Foursignon

Assemblée devant moi, à 3 Rivières, ce dix-septième jour du mois de Janvier, Mil neuf cent vingt-neuf.  
J. C. Sawyer, N. S.

Comté de Quebec,  
 Municipalité de la paroisse de Trois-Rivières,  
 J. B. Saussigné, Médecin Pothier,  
 ayant été nommé conseiller de la  
 Juridiction Municipale; par les parents  
 fait serment de remplir et fidèle-  
 ment les devoirs de ses charges  
 au mieux de ses connaissances  
 et capacités. Médecin Pothier

Attesté devant moi  
 à Trois-Rivières, le  
 31 jour du mois  
 de Janvier, Mil neuf  
 cent vingt-neuf.

J. B. Sawyer M. E.

H Peron

Commissaire de Québec,  
Municipalité de la Rivière des Trois-Rivières  
A une assemblée municipale  
et régulière du Conseil de la susdite  
Municipalité, tenue au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, lundi, le  
quatrième jour du mois de Février,  
Mil neuf cent vingt-neuf, à sept  
heures de l'après-midi, à laquelle  
séance sont présents M<sup>rs</sup> le  
Conseillers:

Arthur Rouin,  
Henri Lamy,  
Arthur Lacroix,  
Médéric Robit,  
Louis Chabot.

Philippe Toupin  
et son Honneur le Maire Louis  
Julien, formant quorum sous la  
Présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière  
séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire Peron donne  
lecture des comptes rendus:

Un de M. Lucien Bolduc, comme  
suppléant, au montant de \$ 3.99,  
payable par Doublet Lodi en  
faveur de M. Jean Charbonneau au  
montant de \$ 1.00 pour passage  
d'une terre, payable par Anthony  
C. Penland; un de M. Edmond  
Rouin au montant de \$ 15.80  
pour 158 voyages de sable à  
10¢ par voyage. (Adopté)

Il est proposé par le Conseil  
Arthur Lacroix, secondé par le

par le Conseil Philippe Tourniquet  
 que le billet du fait notre Muni-  
 cipalité au montant de \$ 900.<sup>00</sup>  
 à la Banque Canadienne Nationale,  
 rue Champlour, soit renouvelé  
 en donnant un acompte de  
 quatre cents parties ou plus, et  
 que le Maire Louis Julien  
 soit autorisé à signer tel billet.  
 (Adopté)

Il est proposé par le  
 Conseil Arthur Gacette, secondé  
 par le Conseil Médéric Pothier  
 que M. Louis Charrette soit  
 nommé Pro-Maire de la nouvelle  
 Municipalité, pour le nouveau  
 Année. —

En cette proposition il  
 est proposé par le Conseil  
 Louis Charrette, secondé par le  
 Conseil Arthur Proulx que  
 M. Médéric Pothier, soit nommé  
 Pro-Maire, pour le nouveau  
 Année. Comme il y a deux  
 propositions, le Secrétaire - Trésorier  
 demande le vote, qui est le  
 suivant:

Pour M. Louis Charrette MM.  
 Les Conseillers: Honoré Lajoie,  
 Arthur Gacette, Médéric Pothier,  
 Pour M. Médéric Pothier,  
 M. Louis Charrette, M. Arthur  
 Proulx, M. Philippe Tourniquet,  
 comme il y a égalité de voix,  
 par Arrêté le Maire Louis  
 Julien donne son vote en faveur

de M. Médéric Pothier, qui  
se trouve sur Mairie pour  
le nouveau Service. (adopté)

Il est proposé par le Con-  
seiller Arthur Gacette, secondé par  
le Conseiller Honoré Lamy, que  
le Secrétaire - Trésorier actuel, M.  
G. Forest, N. Obaui, soit remercié  
de ses services pour l'année.

Il est proposé, en contre-  
proposition, secondé par le Con-  
seiller Louis Chouette que le  
Secrétaire Trésorier actuel, M.  
G. Forest, N. Obaui, reste comme  
Secrétaire - Trésorier de la nouvelle  
Municipalité, aux mêmes fonctions  
et conditions.

Comme il y a deux pro-  
positions le vote est pris, et  
le résultat est le suivant, pour  
le réengagement:

M. M. Les Conseillers:

Arthur Beauvin,  
Louis Chouette,  
Philippe Foursignon,

contre le réengagement:

Arthur Gacette,  
Honoré Lamy,  
Médéric Pothier,

comme il y a égalité de voix, son  
Honneur le Maire Julien Louis  
Juchon, donne son vote prépon-  
dérant en faveur du réengagement  
du Secrétaire - Trésorier actuel, M.  
G. Forest, N. Obaui, qui reste  
engagé aux mêmes fonctions et  
conditions (adopté)

Il est proposé par le Conseil,  
Honoré Lamy, secondé par le  
Conseiller Arthur Gagné, que  
le compte de l'Inspecteur  
Friedrich Hould, contre M.  
Joseph Lambert, au montant  
de \$ 13.50, soit pris en con-  
sideration, et que ledit Friedrich  
Hould soit notifié d'être pris  
prest à la prochaine assemblée  
du Conseil, au mois de Mars,  
prochain. (Adopté.)

Le Secrétaire - Trésorier donne  
lecture des comptes suivants, pré-  
sentés par le Suppléant Freddy  
Millet: - Rentes Goddard  
de \$ 9.05; Succession Hamois  
\$ 4.05; Honoraires Lamy \$ 1.43,  
Daniel Hardy, \$ 4.99, ces  
comptes sont acceptés, et le  
Secrétaire - Trésorier autorise à  
payer tous les comptes produits  
et ci-dessus acceptés. (Adopté)  
La séance est levée.

Louis Julien, Maire  
O. Forest, Sec. Trés.

Comité de Québec,  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières - 4 Mars 1929

A une assemblée mensuelle et  
régulière du Conseil de la susdite Mu-  
nicipalité tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi le quatorzième  
jour du mois de Mars, Mil neuf cent



vingt-neuf, à sept heures de l'après-midi, à laquelle seules sont présents M. M. le Conseillers:

- Arthur Rouvi,
- Louis Charrette,
- Philippe Toussignan.

Une heure s'étant écoulée sans qu'il se soit présenté d'autre membre du Conseil, et comme il n'y a pas quorum, il est proposé par le Conseiller Arthur Rouvi - secondé par le Conseiller Louis Charrette - que l'assemblée soit ajournée sans date définitive.

Prouince de Québec,  
Municipalité de la paroisse  
des Trois Rivières

2 Avril 1929

Il y a une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi, lundi étant férié légal, le deux avril mil neuf cent vingt-neuf à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Julien, et Messieurs Médéric Pothier, Honorat Lamy, Louis Charrette, Arthur Lacerte, Arthur Druin, Phil. Toussignan formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont et approuvés.

Le Sec. Pos. donne lecture de

de deux comptes l'un de J. W. Marinon  
 \$16.40 contre James Dupré pour frais  
 des cours d'eau Ducharme, un de Ehs.  
 Bolduc de 3.14 contre Evithe Lord  
 pour frais de cours d'eau et ces  
 comptes sont acceptés et le Sec. Tris.  
 autorise à les payer.

Le Sec. Tris. donne lecture  
 du compte du gouvernement du mon-  
 tant de 200.00 pour les alvins Jos.  
 Marchand et Phil. Comeau, ces comptes  
 et il est décidé d'attache à la  
 prochaine session pour décider sur  
 ce compte.

Le Sec. Tris. donne lecture de  
 la demande du gouvernement pour  
 être payé de la balance due. à Chemin  
 Ste. Marguerite, et il est proposé par  
 le conseiller Arthur Goggin secondé par  
 le conseiller Médéric Pothier que le  
 M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé d'emprunter  
 la somme de cinq cent piastres de la  
 Banque Canadienne Nationale sur  
 Champlou pour trois mois.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une  
 lettre de M<sup>r</sup> l'Inspecteur Turdel, avisant  
 le conseil de prendre les précautions voulues  
 pour l'eau de dériver les chemins.

Le conseil prend en considération  
 le compte de l'inspecteur M<sup>r</sup> F. Houle  
 au montant de \$13.82 contre M<sup>r</sup> Jos.  
 Lambert et il est proposé par le con-  
 seiller Louis Ebarette appuyé par  
 le conseiller Arthur Goggin que le  
 Sec. Tris. soit autorisé à payer  
 ce compte et à le charger à M<sup>r</sup>  
 Jos. Lambert.

Il est proposé par le conseiller  
 Arthur Goggin en contre proposition  
 que M<sup>r</sup> F. Houle collecte son compte  
 lui-même contre M<sup>r</sup> Jos. Lambert.

et le conseiller Honorat Lamy s'oppose  
 de cette motion, pour l'empêchement  
 le proposum, le secondum et le conseil  
 Mederie Pothier, contre l'amendement  
 les conseillers Louis Charette, Arthur  
 Drouin et Philippe Toussignant et comme  
 il a égalité de vote Monsieur le Maire  
 donne son vote prépondérant contre  
 l'amendement qui est rejeté et la  
 proposition principale approuvée.

Il est proposé par le conseiller  
 Arthur Lachette, appuyé par le conseiller  
 Honorat Lamy que le compte de Mr  
 Arthur Lachette pour réparation  
 de la route entre le rang de la Bombene  
 et Ste Marguerite soit chargé à la fois  
 sur au lieu des deux rangs la Bombene  
 et Ste Marguerite au montant de  
 \$ 599 42

Le conseil procède à la nomination  
 de ses officiers qui sont nommés comme  
 suit: <sup>inspecteurs de voirie</sup>

Mr Simon Picard est nommé  
 inspecteur de voirie pour le rang chemin  
 du rang de la Bombene et la route du Petit  
 Village

Mr. Mr Oleva Dugre — est nommé  
 inspecteur de voirie pour la route de la Bombene  
 et Ste Marguerite

Mr. Mr Adélard Thériault est nommé  
 inspecteur de voirie pour le chemin de front  
 du rang Ste Marguerite.

Mr. Mr Lucien Goumar est nommé  
 inspecteur de voirie pour la route et chemin  
 de front du premier rang.

Mr. Mr Felix Raymond est nommé inspecteur  
 de voirie pour le chemin de front et la route  
 du deuxième rang.

Mr. Mr Jean Charbonneau est nommé ins-  
 pecteur de voirie pour la route du troisième

N. F. rang et Thoms. Thode Chamberland pour le chemin de front du 3<sup>e</sup> rang.

Remplacé par  
Eliot Wright  
remplacé par  
Henri Martens

~~M. Noel Levasseur~~ M. Levesque est nommé inspecteur de voirie pour la route du quatrième rang et Martens pour le chemin de front du 4<sup>e</sup> rang.

+ remplacé par  
Joseph Guillet  
remplacé par  
Mlle Maréchal

Estimateurs  
Mes. Cyrille Bellemare, Henri Bettez et Joseph Beaudouin sont nommés estimateurs.

Suspecteurs agraires.  
Mes. Amé Levasseur, Stanislas Beaudry et Ernest Jannin sont nommés inspecteurs agraires.

Architectes  
Mes. Al. Laury, L. Loyer et Conrad Dugre sont nommés architectes.

Gardiens d'incendie.  
M. Zoel Guillet est nommé gardien d'incendie.

Monsieur Ernest Bolduc demande d'être remplacé comme syndic de cours d'eau et M. Noel Levasseur est nommé pour remplacer M. Ernest Bolduc dans le cours d'eau des Thaulins pour les trois parties.

Toutes ces nominations sont faites sur motion du conseiller Médéric Lathier appuyé par le conseil Arthur Locette et sur la même proposition que M. Eugène Aubry fait nommé syndic pour remplacer M. Alphonse Duval pour le cours d'eau de Saint-Jacques au Pacific. Et la séance est levée.

Jacques Julien Maire  
de Forest Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de la paroisse  
des Trois Rivieres

6 Mai 1929

A une session generale  
et mensuelle du conseil municipal  
de la paroisse des Trois-Rivieres, tenue  
au lieu ordinaire de ses sessions, le 6 Mai 1929 a sept heures du soir  
a laquelle session sont presents: Mon-  
sieur le Maire Louis Julien et Messieurs  
Louis Charette, Philippe Tourniquant,  
Arthur Drain, Mederic Pothier, Honora  
Fanny et Arthur Lochte  
conseillers formant le quorum sous la  
presidence de Monsieur le Maire;

Les procedes de la derniere session  
sont lus et approuves.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une  
requite de Mr. Alphonse Couture charpentier  
la nomination d'un surintendant  
special pour dresser un nouveau  
procès-verbal pour le cas et con-  
sente Mr Julien et Mr Pothier et il est  
proposé par le conseiller Louis Charette  
approuve par le conseiller Arthur Drain  
que Monsieur Orval Dupre de la Pointe du  
Sac soit nommé surintendant special  
pour agir sur cette requite et qu'il fasse  
rapport au chesse procès-verbal d'ici a  
deux mois.

Le Sec. Tris. donne lecture de 3  
comptes, le 1er de \$8.00 d'Art. Lefebvre  
un de \$20.22 un de \$70.00 des Architectes  
Mes. Conrad Dupre et Lorange Lozeau  
et il est propose par le conseiller Honora  
Fanny approuve par le conseiller  
Arthur Lochte que les deux premiers  
comptes soient approuves et le sec. Tris.  
autorise <sup>#</sup>excepte le compte des architectes  
qui n'est pas approuve les conseillers  
demandant plus de details.

#  
à les payer  
L.J.  
3 et.

Le Sec. Tris. donne lecture de tous les montants dus au conseil.

Le Sec. Tris. donne lecture de la démission de M. S. H. Milette comme inspecteur de voirie et il est proposé par le conseiller Phil. Tansignant appuyé par le conseiller Louis Charette que cette démission soit acceptée et M. Albert Proulx soit nommé pour le remplacer.  
Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une lettre de <sup>Belly</sup> Telephone Co. demandant à construire une ligne de téléphone dans la paroisse dans vers les Forges et il est proposé par le conseiller Arthur Brown appuyé par le conseiller Louis Charette que cette demande soit accordée pourvu que cette compagnie soit responsable de tous les ouvrages.  
Adopté.

Monsieur Jean Charbonneau donne sa démission comme inspecteur de voirie et il est proposé par le conseiller Arthur Jacotte appuyé par le conseiller Honorat Lamy que cette démission soit acceptée et M. Zéphirin Pratto soit nommé pour le remplacer.  
Adopté.

Le Sec. Tris. donne lecture de la démission de M. César Bellemare comme évaluateur et il est proposé par le conseiller Arthur Jacotte appuyé par le conseiller Médéric Pothier que cette démission soit acceptée et que M. Zéphirin Guilbert soit nommé pour le remplacer. Adopté.  
Et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier appuyé par le conseiller Arthur Brown que le Sec. Tris. soit autorisé à régler le compte des attraits et à charger le plein montant à M. Chs. Marchand et la moitié

à M<sup>r</sup> G. Carneau. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Droin appuyé par le conseiller Louis Charette que M<sup>r</sup> Art. Cloutier soit nommé syndic de cours d'eau pour remplacer M<sup>r</sup> Thérien. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Arthur Droin que M<sup>r</sup> Chs. Sobanti soit nommé comme inspecteur de voirie pour la route du conseil route et il est autorisé de faire ou faire faire les travaux nécessaires pour mettre cette route en bon état et qu'il s'entende avec l'inspecteur de la paroisse de St. Etienne des Grès si cette dernière paroisse veut faire sa part des travaux nécessaires. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Droin appuyé par le conseiller Louis Charette que l'inspecteur M<sup>r</sup> Simon Ricard soit notifié d'avoir à faire réparer le chemin de front du rang du Petit Village dans ces parties où il n'est pas bon. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé le conseiller Arthur Droin que l'inspecteur de la route du 4<sup>ème</sup> rang soit notifié d'avoir à faire faire les travaux nécessaires pour détourner l'eau qui coule dans la rive de la route du 4<sup>ème</sup> rang. Adopté.

Attendu qu'en différents endroits de la Province le travail du dimanche est devenu habituel et que cette habitude tend à se répandre de plus en plus:

Attendu que le travail du dimanche désorganise la famille et l'ordre social, et qu'il est défendu par l'Eglise et les lois de se faire;

Attendu qu'il importe d'urrayer par des moyens prompts et efficaces le mal causé par le travail du dimanche;

Attendu qu'il est du devoir de l'autorité constituée de veiller au maintien social et de faire observer les lois.

Le succès de la corporation de la Paroisse des Trois Rivières  
 dépendra des juges qui font le travail du dimanche dans  
 notre paroisse et nous espérons que seul le gouvernement  
 peut y mettre fin. Je réinstaurerai les autorités provin-  
 ciales de pouvoir bien prendre les moyens de faire observer  
 parfaitement la loi des dimanches. En votre et  
 Louis

Louis Julien  
 Sec. Trés. Sec. Trés.

Paroisse de Trois Rivières  
 Municipalité de la  
 paroisse des Trois Rivières

4 juin 1929

Une session générale  
 et mensuelle du conseil munici-  
 pal de la paroisse des Trois Rivières  
 tenue au lieu ordinaire de ses  
 sessions, le 4 juin 1929 à sept  
 heures du soir à laquelle sont  
 présents Monsieur le Maire  
 Louis Julien Mrs. Louis Charette  
 Médéric Pothier, Art. Lacerte, Phil.  
 Tausignan et Honorat Lamy  
 conseillers formant  
 le quorum sous la présidence de  
 M<sup>r</sup> le Maire.

Les procès de la dernière  
 session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller  
 Médéric Pothier que M<sup>r</sup> Lucien Cormier  
 soit nommé officier pour représenter  
 la dite municipalité pour s'entendre avec  
 The Bell Telephone Co pour une ligne  
 qu'elle veut construire dans le premier  
 rang à ce montant le conseiller M. Fromm assure.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une  
 lettre de Pierre Beaulieu demandant  
 un dommage de \$75<sup>00</sup> pour avoir  
 brisé sa voiture dans la route de



gratuitement rang et une autre lettre des avocats Desjardis et ~~Durocher~~ demandant au nom de Sophie Fort la somme de \$40<sup>00</sup> pour avoir vu briser sa portière dans la part de route de Rd. Bellemare et il est proposé par le conseiller Louis Charette secondé par le conseiller Arthur Drouin que le propriétaire du chemin où est arrivé l'accident soit tenu responsable de ces dommages.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux comptes l'un de \$13.50 de Emily Buffard et un autre de 12.00 de Ovide Dugre et ces deux comptes sont approuvés et le Sec. Trés. autorise à les payer sur invitation du conseiller Madrie Pothier appuyé par le conseiller Arthur Coerte.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de \$12.00 pour 8 abonnements à La Revue Municipale, et il est proposé par le conseiller Art. Drouin appuyé par le conseiller Art. Coerte que le Sec. Trés. soit autorisé à payer ce montant.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M. J. H. Belley demandant sa démission comme évaluateur et il est proposé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Phil. Fousignaux que cette démission soit acceptée et que M. Dollan Girard soit nommé pour le remplacer.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part de Mes E. Dupres, L. Marchand et autres demandant un sub. aintendant spécial pour amander le procès-verbal dressé par M. Girard le 7 juillet 1920 à l'effet de faire entrer certains propriétaires qui y mettent de l'eau dans ce cours d'eau et qui n'y sont pas inclus et il est proposé par le conseiller Phil. Fousignaux

appuyé par le conseiller Louis Charette  
 que Mr. Ovide Dupré soit nommé  
 surintendant spécial à cet effet.  
 Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture d'une  
 requête de la part de Mrs. Conrad Dupré,  
 Mrs. Brandy et autres demandant  
 de l'aide à la dite municipalité pour  
 nettoyer la rivière Milette et faire certain  
 travaux <sup>de nettoyage</sup> pour faciliter l'écoulement  
 des eaux et il est proposé par le  
 conseiller Médéric Pothier appuyé  
 par le conseiller Arthur Gacette  
 que cette demande ne soit pas accordée.  
 Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture d'un  
 compte du montant de \$25.46 du  
 gouvernement pour frais d'hôpital  
 pour l'année 1910 et 1911 et il est proposé  
 par le conseiller Arthur Gacette appuyé par le  
 conseiller Honorat Lamy que  
 le Sec. Trés. soit autorisé à  
 payer ce compte. Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture du  
 rapport de Mrs. les auditeurs et de leur  
 compte et il est proposé par le conseiller  
 Louis Charette appuyé par le conseiller  
 Arthur Drouin que le rapport et  
 ce compte soient acceptés.

Il est proposé par le conseiller  
 Arthur Drouin et appuyé par le  
 conseiller Phil. Fousignault que le  
 conseil paye la somme de cent  
 cent piastres à Mr. Edmond Drouin  
 et que ~~Mr. Sec. Trés.~~ le Maire soit auto-  
 risé à emprunter de la Banque Canadienne  
 Nationale succursale rue Champlain pour  
 payer cette somme et il est proposé  
 que Mr. Edmond Drouin est autorisé  
 à continuer de prêter son argent

Le motif  
 d'urgence  
 a été mentionné  
 au cours de  
 la séance

au conseil il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseil Art. Drum sur le conseil continue le billet mensuel de Edmund Drum.

Il est proposé Monsieur Alphonse Gamy offre ses services comme secrétaire de la dite municipalité pour un salaire de cent cinquante piastres et il est proposé par le conseiller Arthur Gerte appuyé par le conseiller Medrie Potvin que Mr Alphonse Gamy soit engagé à ce prix et il est proposé par le conseil en amendement par le conseiller Arthur Drum que le sec. Des. actuel reste engagé aux mêmes prix et conditions pour la proposition principale le proposant, le second et le conseiller Honorat Gamy, contre la proposition les conseillers Arthur Drum, Phil. Trussignant et Louis Charette et un qu'il y a égalité de voix Monsieur le Maire est si prononcé contre la proposition principale qui est prise et l'amendement est rapporté sur la même division par le vote prépondérant de Mr le Maire.

Il est proposé par le conseiller Arthur Gerte appuyé par le conseiller Louis Charette que le sec. Des. soit autorisé à donner avis public que les ~~adotes~~ du 3<sup>ème</sup> rang pratiquent rang ~~avant~~ rendue pour leur entretien et ceci au 7<sup>ème</sup> Nov. prochain, et ce au conseil du mois de juillet. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Art. Drum appuyé par le conseiller Phil. Trussignant que Mr Henri Mantoux soit nommé inspecteur de voirie pour la route par

syndicat rang. Et le conseil est  
 bon.

Louis Julien  
 Sec. Trés.

Province de Québec 2 Juillet 1929  
 Municipalité de la  
 paroisse des Trois-Rivières

À une session générale  
 mensuelle du conseil municipal  
 de la paroisse des Trois-Rivières  
 tenue au lieu ordinaire et ses  
 environs, le 2 juillet 1929 à  
 sept heures du soir à laquelle  
 Messieurs sont présents: Monsieur  
 le Maire Louis Julien, et Messieurs  
 Louis Chagnette, Phil. Pousignans, Arthur  
 Drouin, Médéric Pothier, Arthur  
 Lacerte et Honorat Lamy, réunis  
 dansant le soir sous la presi-  
 dence de M. le Maire;

Les procès de la dernière session  
 sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de la  
 démission de M. Henri Newton  
 comme inspecteur de voirie de la  
 route du 4<sup>ème</sup> rang et le conseil  
 refuse d'accepter cette démission et  
 maintient sa nomination.

Le Sec. Trés. donne lecture  
 du compte de M. Arthur Blouin  
 du montant de 60.00 pour en-  
 tretien de la traverse sur le fleuve  
 entre la Baivière et la rue sud et  
 ce compte est accepté sur motion  
 du conseil Louis Chagnette approuve  
 le conseiller Phil. Pousignans. Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture du  
 compte des inspecteurs Emile Boyffard  
 et Lhs. Labonte du montant de 365.00  
 pour réparations à la route du

Compte et ce compte est accepté et le Sec. Trés. autorise à en payer la moitié sur motion du conseiller Arthur Lavette appuyé par le conseiller G. Charette. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du Rev. J. M. Martin P. Curé demandant au conseil de passer une résolution pour recommander un tracé de chemin de fer de Mont Laurin à Kuroos et le conseil décide de ne pas s'occuper de cette question.

Le Sec. Trés. donne lecture de la commission de M. Dollar Gerard comme évaluateur, disant qu'il veut se retirer de charge et cette commission est acceptée sur motion du conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Louis Charette et sur la même proposition que M. Vallée Marinneau soit nommé évaluateur pour le remplacer. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une dernière demande de Alphonse Bellier de \$14.10 contre M. Perron et ce compte est encore refusé, parce que M. G. Perron étant présent déclare de nouveau qu'il n'a pas été notifié.

Le conseil procède à l'examen du procès-verbal de l'Ordre. surintendant spécial, re cours de eau de la rivière La Barre et autres et ce procès-verbal est homologué sans amendement sur motion du conseiller Madrug. Pothier appuyé par le conseiller Louis Charette.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Arthur Lavette que le Sec. Trés. soit autorisé à poursuivre au nom de la municipalité de la paroisse des Trois Rivières le Club Villa Mont Pèpès

pour le paiement de ces Taxes et  
arrérage. Adopté.

L'inspecteur de voirie de la route  
du 3<sup>e</sup> rang demande de diviser cette  
route, vu qu'il y a plusieurs parts  
qui ne peuvent pas être localisées et  
cette demande est accordée et il  
pourra s'approcher un aide, et ce  
sur motion du conseiller Médéric  
Pothier appuyé par le conseiller  
Ls. Charette.

Il est proposé par le conseiller  
Louis Charette appuyé par le conseiller  
Arthur Drouin par le Sec. Tris. soit  
autorisé d'écrire au député J. P.  
Fugère pour qu'il demande au gou-  
vernement de la Province d'entretenir  
le chemin des Forges qui a été réparé  
sous les ordres et surveillance de son  
ingénieur. Adopté.

Et la séance est levée

Médéric Pothier pro-Maire  
J. Forest, Sec. Tris

Province de Québec 5<sup>e</sup> Août 1929  
Municipalité de la  
Paroisse des Trois-Rivières

À une session générale et mensuelle  
du conseil municipal de la paroisse des  
Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de  
ses sessions, lundi le 5 Août 1929  
à sept heures du soir à laquelle session  
sont présents: M<sup>r</sup> Médéric Pothier Pro-Maire  
Messieurs Louis Charette, Philippe  
Lamy, enseignant, Arthur Drouin, Honorat  
Lamy, conseillers

formant le quorum sous la presi-  
dence de M<sup>r</sup> Médéric Pothier pro-Maire

Les procès-verbaux de la dernière

et construit  
M. P.  
J. F.

sessions sont lues et approuvées.

Le Sec. Trés. donne communication des lettres de l'ingénieur T. Tundel et du sous-ministre de la voirie disant que le chemin des Forges devrait être d'une largeur de pavé de 4" avant d'être entrete-<sup>entretenu</sup> par le gouvernement.

Le Sec. Trés. donne lecture du procès-verbal de J. O. Dupré surintendant spécial, amendant le procès-verbal de Louis Girard en date du 23 juin 1920 et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Arthur Drouin que ce procès-verbal soit homologué sans amendement ou si il n'y a pas eu de plainte.

Adopté

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de M. Louis Gelinas de \$3.00 pour entretien du chemin d'hiver de M. Jos. Lambert et un compte de \$30.00 de M. Marries Forest. Secrétaire des évaluateurs pour perfection du rôle d'évaluation et ces comptes sont approuvés et le Sec. Trés. autorisé à les payer sur motion du conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Arthur Drouin. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Louis Charette que l'inspecteur de la Baie de M. Oula Dupré soit autorisé à couper toutes les branches le long des haies et faire le long de la route du balvaire et d'enlever le tout.

Et la séance est levée

Louis Justice  
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec

3 Septembre 1979

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi le 3 septembre 1979, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents, Messieurs Julien, maire, et Messieurs Médéric Pothier, Louis Charette, Philippe Fournier, Arthur Drouin, et Honoré Jarry, conseillers, formant le quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Julien.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le secrétaire trésorier donne lecture d'un compte de Monsieur Géphirin Pratte, inspecteur du montant de \$16.37 pour répartition de la route au 3<sup>er</sup> rang et travaux fait dans cette route et un compte des estimateurs de \$105. pour confection d'un rôle d'évaluation. Les comptes sont approuvés pour les estimateurs et une somme de \$17.67 pour le compte de Géphirin Pratte pour fait de répartition de la dite route et la balance de ce compte, il devra la présenter aux intéressés, sur motion du conseiller Arthur Jacaré appuyé par le conseiller Arthur Drouin, adopté.

Le secrétaire trésorier donne lecture d'une lettre des avocats Trudel et Piquin notifiant le conseil de la part de Michelle Beaulieu de réparer immédiatement la route à Bureau sur qu'elle est dans un mauvais état et contenant un montant de \$9.00 de frais, et il est proposé par Monsieur Arthur Jacaré et appuyé par Monsieur Arthur Drouin que le conseil rejette la responsabilité à propos de ce chemin sur Monsieur l'inspecteur de voirie de cette route.

Arthur Jacaré  
L. J.  
# et un compte  
de M. Orlin Dugré  
inspecteur du  
montant de \$16.37  
A. J.  
G. J.



Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin et appuyé par le conseiller Arthur Faureté que le secrétaire Trivier soit autorisé à notifier la compagnie des Paupques Canadien d'avoir à creuser son fossé le long de sa ligne du côté nord, à partir de Selmas et Bellemare 7043 @ 18) à aller au 7018 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et ce dans le plus court délai possible et à défaut par la compagnie de faire faire ses travaux, de présenter à la commission des chemins de fer pour sa force.

Le secrétaire Trivier donne lecture de 17 comptes présentés par monsieur Romeo Dupresne pour travaux faits dans le cours d'eau ~~et~~ au 3<sup>e</sup> rang et ces comptes sont approuvés et le secrétaire Trivier autorisé à les payer et à les charger à qui de droit sur motion du conseiller Arthur Faureté appuyé par le conseiller Meberin Pothier.

# d'él. l'hon. légis. avec S. J. G. F.

Le conseil procède à l'examen de l'évaluation et les changements survenant sont faits que l'évaluation de M. Arthur Drouin pour sa propriété faisant partie du lot n<sup>o</sup> 127 soit baissée de \$5,500 au lieu de \$9,000. Que les 44 arpents de sa propriété de monsieur Julien portant le n<sup>o</sup> soient retranchés et ajoutés à monsieur Melville Marivan ou qu'il est propriétaire de cette partie du terrain. Que la propriété de m. Chas. Bernier faisant partie du lot n<sup>o</sup> 133 soit baissée de \$300 de moins; que la propriété de Donat Aubry faisant partie du lot n<sup>o</sup> 20 soit baissée à \$1,000. au lieu de \$6,700.; que la propriété de m. Louis Bolduc faisant partie du lot n<sup>o</sup> 65, 111, 114, 361, soit baissée de \$500 sur son évaluation totale de \$4,850; Que monsieur la propriété de monsieur Noel Lavasseur faisant partie du lot

N<sup>o</sup> 115 soit baissé de \$ 500. que la propriété de monsieur Comad Dugre faisant partie du lot N<sup>o</sup> 251 soit baissé à \$ 700 au lieu de \$ 500; que la propriété de monsieur Achille Picotte faisant partie du lot N<sup>o</sup> 15 soit baissé de \$ 500. ~~sur~~ et les autres plaintes sont rejetées le tout ~~sur~~ <sup>sur</sup> motion du conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Philippe Toussaint.

Il est proposé par le conseiller Arthur Lavette appuyé par le conseiller Arthur Drouin que le secrétaire trésorier soit autorisé à aller signifier un avis à Monsieur Eugène Aubry de sa nomination comme syndic et inspecteur de cour d'eau.

Monsieur Edmond Drouin demande à ce que le fossé de la route de Ste Marguerite à la Baie soit creusé et le conseil autorise le sieur Edmond Drouin de faire ses travaux et d'en charger la moitié à ladite route sur motion du conseiller Arthur Drouin appuyé par M. Philippe Toussaint.

Le secrétaire trésorier donne lecture de la lettre de l'association canadienne des bons routes pour son 16<sup>e</sup> congrès annuel et le conseil décide de ne point s'en occuper.

et la séance est levée

Louis Julien Marie

J. Forest, Sec. Tr.

7 Oct. 1929

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

À une session générale et  
mensuelle du conseil municipal  
de la paroisse des Trois-Rivières  
tenue au lieu ordinaire de ses séances

lundi le 7 Octobre 1929 à sept heures  
 du soir à laquelle session sont présents  
 Monsieur le Maire Louis Julien et Messieurs  
 Médéric Pothier, Louis Charrette, Horace  
 Lamy, Arthur Coverts et Arthur  
 Drouin, conseillers formant le conseil  
 sous la présidence de Monsieur le Maire

Les procès-verbaux de la dernière session  
 sont lus et approuvés

Le Sec. Trés. donne lecture d'un  
 compte de M. Georges Prunty pour  
 travaux faits dans la route du Balon  
 et ce compte est approuvé par  
 majorité du conseil. Médéric  
 Pothier appuyé par le conseiller  
 Horace Lamy.

Le Sec. Trés. donne lecture  
 d'une lettre de M. l'avocat Chs.  
 Bampois, informant le conseil qu'il  
 pencha des procédures pour faire  
 annuler le rôle d'évaluation si  
 les plaintes de M. Elphège Dupres  
 Oline Dupre, Albert Grand et  
 Zéphirin Rôtte ne sont pas acceptées.  
 Ce qui est proposé par le conseil  
 Arthur Drouin appuyé par le con-  
 seiller Louis Charrette. Le conseil  
 ne tiens pas compte de cette lettre  
 de M. Bampois.

Le Sec. Trés. donne lecture du  
 compte de P. V. Pyott de \$3.13 pour achat  
 de feuille de rôle d'évaluation et ce  
 compte est accepté et le Sec. Trés. in-  
 terpré à la payer sur motion  
 du conseiller L. J. Charrette appuyé  
 par le conseiller Arthur Drouin

Le Sec. Trés. donne lecture  
 d'une lettre de M. Eugène Aubrey  
 disant qu'il ne veut pas accepter



3-45

275 A. 32

**W. R. JEFFREY, ESQ.,**  
 TAX AGENT, CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY,  
 WINDSOR STATION,  
 MONTREAL 3, QUE.

OK

*I hereby acknowledge receipt of Canadian Pacific Railway  
 assessment return for the year 19 45*

*J'accuse réception de l'état désignant la valeur de la propriété  
 immobilière du Chemin de fer Pacifique Canadien pour l'année 19*

*J. H. Anderson*  
 -----  
 Secrétaire-Tresorier      Secretary-Treasurer.

*154/Anderson  
 J. H. Anderson*

Municipality of  
 Municipalité de ..... Parish of Three Rivers.

*Canadian Pacific Ry Co = \$3100.00  
 St. Maurice Valley Ry Co      =      915.00  
 \$ 4015.00*

MONTREAL, May 17th 19 45

J. E. Guillet, Esq.,  
 Secretary-Treasurer of  
 Secrétaire-Trésorier de ..... Parish of Three Rivers,  
 306 Alexandre St.,  
 ..... Three Rivers, ..... P.Q.

Valuation }  
 Evaluation } \$ 4,050.

In compliance with the provisions of the Municipal Code or the provisions of your Charter, I give you notice that the lands and buildings owned by the Canadian Pacific Railway Company in your City, Town, Municipality or Parish, at the present time, are valued as above. If the assessors fix a valuation other than that mentioned above, they will please notify me in compliance with law.

All tax bills should show the assessment and the rate at which each item making up the account is calculated, and should be sent to me in duplicate.

The name and address of the Collector or Secretary-Treasurer must be given, so that taxes may be paid to the proper officer.

Pursuant to the provisions of Article 171 of the Municipal Code, I beg to request you to send me, by mail, in future, without delay, certified copies of every public notice, by-law, resolution or procès-verbal which affects this Company.

Address all communications to:

Conformément aux dispositions du Code Municipal ou de votre Charte, je vous donne avis par les présentes que les terrains et bâtisses dont la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien est propriétaire dans votre Cité, Ville, Municipalité ou Paroisse, sont présentement évalués tel qu'indiqué ci-dessus. Si les estimateurs fixent une autre valeur que celle mentionnée ci-dessus, ils devront m'en aviser conformément à la loi.

Les taux de cotisation devront être indiqués en détail sur chaque compte de taxes, qui devra m'être transmis en double.

Afin que le montant des taxes soit versé à la personne dûment autorisée à cette fin, vous devrez indiquer sur chaque compte le nom et l'adresse du Percepteur ou du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité.

En vertu des dispositions de l'article 171 du Code Municipal, je vous requiers par les présentes de me transmettre, à l'avenir, sans délai, par la poste, copie certifiée de tout avis, règlement, résolution ou procès-verbal affectant notre Compagnie.

Adressez toute communication comme suit:

**W. R. JEFFREY,**

TAX AGENT, CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY,  
 WINDSOR STATION,  
 MONTREAL 3, P.Q.

sa charge de Syndic ou inspecteur  
de vos cours d'eau et il est propo-  
sé par le conseiller Arthur Prum  
approuvé par le conseiller Louis  
Charette que M. Eugène Aubry soit  
mis à l'amende pour refus et sans  
raison valable de sa charge et que  
le Sec. Trés. soit autorisé de  
collecter cette amende au montant  
de vingt piastres tel que l'article  
242 du Code Municipal le veut  
et sur refus de payer par le sig.  
Trés. soit autorisé à prendre les  
procédures nécessaires à cet effet  
contre M. Eugène Aubry. <sup>Reçu</sup>

Le conseiller Arthur Lecomte donne  
avis de motion qu'à la prochaine  
session il proposera un règlement  
pour imposer la taxe de l'année  
courante au taux de sixante  
centins par cent piastres.

Le Sec. Trés. est autorisé et  
chargé les avis publics pour la  
vente des chemins de l'entretien des  
chemins pour la raison de l'heure  
champs qui sont actuellement unids.

Et la séance est levée

Medino Pothier

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de la  
paroisse de Trois-Rivières

4 Octobre 1929

A une session générale et  
mensuelle du conseil municipal de la pa-  
roisse de Trois-Rivières tenue au lieu  
ordinaire de ses sessions, le 4 <sup>novembre</sup> Octobre 1929 à sept heures du soir

à laquelle session sont présents Monsieur  
Madame Pothier pro-maire, Messieurs Philippe Toussaint  
Louis Charette, Arthur Lavette, Honorat  
Lemay

forment le quorum  
sous la présidence de Mr. Madame Pothier

Les procès de la dernière session  
sont lus et approuvés

Le conseil procède à la vente des  
chemins suivants pour l'entretien de la  
saison d'hiver:

- La route du petit village adjugé à H Bolduc \$ 30
- La " du premier rang " " " Paul Langlois \$ 50
- La " " deuxième " " " A. Lefevre \$ 29
- La " " troisième " " " Louis Dollard Doucet \$ 135
- La " " quatrième " " " Lucile Lora \$ 80
- Chemin de front au gîte " " " " " Bonnet Duprene \$ 100

à partir de la route 251 @ 278 m.

\* La route du côté " " Theode Benoit \$ 100

Il est réglé et statué par règlement du  
conseil sur motion du conseiller Arthur Lavette  
appuyé par le conseiller Louis Charette que la  
taux de l'année 1929-30 soit de 82.60 per  
cent fraies pour payer la rente du gou-  
vernement pour chemin, pour payer le  
salaire du sec. tre., le fond des vertises, des  
jués, le billet de \$ 15.00, frais de chemin,  
et autres impens.

Le sec. tre. donne lecture d'une  
lettre de Mr. Arthur Parisse demandant  
s'il adroit d'aller chercher sa voiture sur  
une part de route qui n'est plus sienne  
ou si la municipalité doit lui en faire  
une autre.

Le sec. tre. donne lecture d'un compte  
de Géphane Pratto au montant de \$ 11.60  
d'un autre compte de Jules Raymond au  
montant de \$ 3.30, d'un autre de Charles  
Edmond Bolduc de \$ 3.00, ces comptes sont  
approuvés sur motion de Louis Charette  
appuyé par Philippe Toussaint et le  
sec. tre. autorisé à les payer à l'exception

Mr. Doucet  
laissera un  
surplus de \$ 40.00  
pour Mr. Beauve

Route du balvaire  
à Archille Beauhien  
\$ 110.

S. J.  
M. J.

tion d'un autre compte présenté  
par Mr Henri Morston qu'il devra  
lui-même présenter aux intéressés  
et la séance est levée.

Louis Julien

St-Forest, N.A.

Province de Québec

Province de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse des 3-Rivières

2 Décembre 1929

A une session générale  
et mensuelle du conseil municipal de la pa-  
roisse des Trois-Rivières tenue au lieu  
ordinaire de ses sessions, mardi le 2 dé-  
cembre 1929 à sept heures du soir  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Louis Julien, Mrs. Arthur Drouin  
Honoré Lamy Arthur Laerte formant  
le quorum sous la présidence de Monsieur  
le Maire Louis Julien.

Les procès de la dernière session  
sont lus et approuvés

Les sec. lire donne lecture d'une  
lettre des avocats Trudel et Paquin de-  
mandant à être payés pour les avers qu'il  
ont donné au conseil à la demande  
d'Arthur Beauchien à propos du mauvais  
état de la route du 3<sup>e</sup> rang; il est  
proposé par le conseil Arthur Laerte et appuyé  
par le conseil Honoré Lamy que le  
sec. tre soit autorisé à payer le montant  
de \$5.00 (pour le m) aux avocats Trudel  
et Paquin pour le montant de leur avers.

Il est proposé par le conseil Arthur  
Laerte appuyé par le conseil Arthur  
Drouin qu'une suggestion soit faite  
au gouvernement du Dominion pour  
rendre le report uniforme pour toutes les  
Provinces ou d'abolir la taxe sur la



Compagnies d'utilité publique de la Province de Québec de façon à placer cette province sur un pied d'égalité avec la province d'Ontario en fait d'impôts fédéraux, car les compagnies de la province de Québec payent un impôt <sup>fou</sup> déductible et il n'en est pas de même pour la province de l'Ontario.

Le secrétaire donne lecture et son compte de M. Noël Tessier a propos de Douche Lord 717 pour répartition de vices d'eau, il propose Arthur Fecerte, appuyé par le conseiller Honorat Fussy que ce compte soit approuvé et le secrétaire autorisé à le faire à qui de droit.

Le secrétaire donne lecture de la liste des arriérés et il est proposé par le conseiller Arthur Drouin appuyé par le conseiller Arthur Faure que le secrétaire soit autorisé à envoyer un conseil de bonité toutes propriétés qui ont trois ans d'arriérés.

Le secrétaire 71 est proposé par M. Drouin appuyé par le conseiller Arthur Fecerte, que le maire soit autorisé à si- que l'admission de Frederic Allard incli- geant dans une institution d'assistance publique.

Et la séance est levée

Louis Julien  
 J. Forest, Sec. Tr.

Je, Zoshaire Turst, secrétaire. Teneur  
de la paroisse des Trois-Rivières, jure  
solemnellement que je remplirai, avec  
sincérité et fidélité, les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement  
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Z. Turst, Sec. Trés.  
Assurance devant moi aux Trois-  
Rivières, ce dixième jour de Décembre  
1929

J. H. Gouin  
P. P.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs  
municipaux de la paroisse des Trois-Rivières  
tenue le 8 janvier 1930 à dix heures de  
l'avant midi à la salle publique de l'école  
de St-Marguerite sous la présidence de Z.  
Turst sec. tré. pendant ex officio et  
le président requiert les électeurs présents de  
proposer les personnes qu'il veulent élire  
comme ~~conseillers~~ ~~et~~ ~~conseillers~~ de la paroisse  
des Trois-Rivières

Et sur ce il est proposé par Messieurs  
~~Onesime Levasseur, J. A. Bellemare, Joseph Geli-~~  
~~ney, Alex St-Pierre, Joseph Montom~~  
Et sur ce il est proposé par Messieurs  
Charles Lestonté, Normand Plouffe, cultivateur  
de la paroisse des Trois-Rivières que Louis  
Charette cultivateur du même lieu soit  
élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Messieurs Louis Julien et Edmond Drouin cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que Monsieur Arthur Cloutier cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Messieurs Louis Julien et Edmond Drouin cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que Monsieur Herve Prochem cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières.

Il est proposé par Messieurs Honoré Lamy et J. A. Bellemare cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que Monsieur Ives Lévassier cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Messieurs Honoré Lamy et J. A. Bellemare cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que Monsieur Arthur Lacroix cultivateur du même lieu soit élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par Messieurs Honoré Lamy et J. A. Bellemare cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières que Monsieur Arsene Bellemare cultivateur du même lieu soit élu cultivateur conseiller de la paroisse des Trois-Rivières.

Et deux heures s'étant écoulées et ayant été mis en nomination six conseillers, alors j'ordonne la rotation pour

+ prochain

lundi le 17<sup>de</sup> huit heures à six heures du

soir à l'église Marguerite des Trois-Rivières  
8 janvier 1930

J. Forest, Président en office

PROVINCE DE QUEBEC,  
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES,  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES  
TROIS-RIVIERES.

NOUS, soussignés, ARSENE BELLEMARE, OMER  
LEVASSEUR et ARTHUR LACERTE, cultivateurs de la  
paroisse des Trois-Rivières, ayant été mis en nomination  
le 8 Janvier, courant, pour les élections des con-  
seillers, dont la votation devait avoir lieu le  
13 Janvier, prochain, nous déclarans nous retirer et  
nous autorisons le Président de la dite élection à  
retirer nos bulletins de présentation et à proclamer  
élu, les trois candidats qui avaient été mis en nomi-  
nation en même temps que nous.

TROIS RIVIERES, le dixième jour du mois de Janvier,  
Mil neuf cent trente.

*Arsene Bellemare*

*Omer Levasseur*

*Arthur Lacerte*

Le dimanche jour de janvier les  
trois candidats Arsine Bellinard  
Emile Senasseur et ~~Arthur~~ Lucette  
s'étant retiré, se proclame Messieurs  
Louis Charette, Arthur Cloutier et  
Herni Trahan élus conseillers de  
la paroisse des Trois-Rivières.  
Trois-Rivières 10 janvier 1930.

J. Forest, Prud'homme.

Municipalité de la paroisse des 3-Rivières  
province de Québec

Je soussigné Arthur Cloutier ayant  
été nommé conseiller de la municipalité  
surdite par les parents, fais serment que  
de remplir les devoirs de ma charge  
au meilleur de mes connaissances et  
savoir.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Arthur Cloutier

Assermenté devant moi aux Trois-  
Rivières le 13 janvier 1930.

J. Tourst, Sec. Trés.

Je soussigné, ayant été élu conseiller  
de cette municipalité, fais serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge, au meilleur  
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Hervé Trépan

Assermenté devant moi ce 14 janvier  
1930.

J. Tourst, Sec. Trés.

Je soussigné Louis Charette ayant été  
nommé conseiller de la Municipalité surdite  
par les parents, fais serment de remplir  
les devoirs de ma charge au meilleur de  
mes connaissances et savoir.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Louis Charette

Assermenté devant moi aux Trois-Rivières  
ce 18 janvier 1930.

J. Tourst, Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse 3 Février 1930  
des Trois Rivières

A une session générale et  
nouvelle du conseil municipal de la  
paroisse des Trois Rivières tenue à  
L'école St. Marguerite le 3<sup>e</sup> février 1930 à sept heures du soir  
à laquelle session sont présents:  
Monsieur le Maire Louis Julien  
et Mrs. Arthur Cloutier, Louis Charette  
Art. Drouin et Paul Toussignan

conseillers formant le quorum sous  
la présidence de Mr le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière session  
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller  
Louis Charette appuyé le conseiller  
Paul Toussignan que les intérêts  
sur argent dépensé aux champs soient  
accordés au Sec. Tris. pour fournir  
la papeterie, encre plume et timbre  
sur chèque comme par le passé.  
Adopté.

Il est proposé par le conseiller  
Arthur Cloutier appuyé par le conseiller  
Arthur Drouin que le Sec. Tris.  
ne fasse pas enregistrer les règle-  
ments et les procès-verbaux.

Le Sec. Tris. donne lecture  
du rapport de Mr l'inspecteur  
J. R. Bonnet en date du 16 Dec.  
1929.

Le Sec. Tris. donne lecture de  
son rapport pour l'année finissant  
le 31 Décembre 1929 et ce rapport  
est accepté.

Le Sec. Tris. donne lecture  
de sa comptabilité sur de 7.00 pour  
voiture et salaire du secrétaire

d'election M. Forest et un  
 de 190 à l'inspecteur Emile Duffroy  
 et ces comptes sont acceptés sur motion  
 du conseiller Ls. Charette appuyé  
 par le conseiller M<sup>r</sup>. Torsignand  
~~et~~ Le sur la même proposi-  
 tion le Sec. Trés. est autorisé  
 à payer le compte des pour-  
 nement au montant de \$ 2282.65  
 et intérêt s'il y a lieu. et à payer  
 le billet de \$ 1500.00 à M<sup>r</sup> S. Drouin  
 aussitôt qu'il y aura de l'argent  
 suffisant. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture  
 de la démission de M<sup>r</sup> Hercule  
 Bourassa comme inspecteur que dans  
 un cas Paul Bellemare et Maxime  
 Gagnon et cette démission est acceptée  
 et M<sup>r</sup> Georges Emile Drouin est  
 nommé pour le remplacer sur mo-  
 tion du conseiller Arthur Drouin,  
 appuyé par le conseiller M<sup>r</sup>. Clément  
 Gauthier.

Mons. Médéric Pothier ouvre le  
 conseil si il est malade et si il  
 n'en peut se rendre si se rendre  
 à la présente session et le conseil  
 décide de lui accorder le délai jus-  
 qu'à son rétablissement pour venir  
 aux sessions du conseil.

Le chemin de front est une por-  
 tion de la route du deuxième rang étant  
 continuellement dans un mauvais  
 état vu leur situation, et sans  
 difficulté à entretenir étant dans le  
 bois, il est proposé par le conseiller  
 Louis Charette appuyé par le conseiller  
 M<sup>r</sup>. Drouin que le Sec. Trés. soit  
 autorisé d'aller à Monsieur le  
 député J. D. Frigon, député du  
 comté pour lui faire une



au gouvernement pour obtenir un octroi de mille piastres, pour ~~assumer~~ aide de chemin pour la colonisation ministère de la colonisation, pour obtenir un octroi de mille piastres comme aide pour refaire et repaier ces chemins, comme chemins de colonisation. Adopté.

Et la séance est levée.

Louis Julien  
3. Forest, Sec. Tr.

3 Mars 1930

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse des  
Trois-Privés

A une session générale et  
monuelle du conseil municipale de la pa-  
roisse des 3-Privés tenue à l'École St-  
Marguerite le 3 Mars 1930 à 7 heures du  
soir, à la quelle session sont présents  
monnem le maire Louis Julien et Messieurs  
Louis Charette, Arthur Drouin, Arthur Blouin,  
Médéric Pothier, Philippe Toussignant conseillers formant quorum  
sous la présidence de Mr. le Maire

Les procès de la dernière session sont  
lus et approuvés.

Le sec. tr. donne lecture d'un compte  
de M. Art. Spenard pour prime d'assurance du  
sec. tr. et ce compte est accepté sur  
motion du conseiller Louis Charette appuyé  
par le conseiller Philippe Toussignant,  
et d'un autre compte de \$66.00 de Fran-  
cine Blouin pour l'entretien de la traverse  
sur le fleuve St-Lavrent à partir du 21  
Decembre 1929 au 30 Janvier 1930 et sur  
même proposition ce compte est accepté.

Il est proposé par Médéric Pothier et secondé  
par Philippe Toussignant que le conseil accepte,  
pour les taxes de la terre de Isaac Dupont,

au montant \$94.05; la somme de \$75.00 ~~est~~  
comptant et la balance soit \$19.05 par billet  
Adopté

et la séance est levée

Louis Julien

Province de Quebec 7 Avril 1930  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue à l'école Ste-Marguerite le 7 avril 1930 à sept heures du soir, à la quelle session sont présents monsieur le maire Louis Julien et messieurs les conseillers Philippe Fournier, Médéric Pothier, ~~Henri Prud'homme~~ Arthur Blouin <sup>Arthur Blouin</sup> formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est proposé par Arthur Drouin et secondé Médéric Pothier que le maire soit autorisé à signer les contrats de vente pour les terres vendues par le conseil de vote pour Terry (à l'ouest) portant les numéros 220 vendus à Mr Pierre Dupres et le numéro 314 vendu à Mr Arthur Lucert, adopté

Le Sec. lui donne lecture d'une lettre signée par Mr. des St. Pierre, Alide Belliveau et Achille Pothier avertissant le conseil que l'eau coule des douves tous les printemps dans la coté de la route du 4<sup>e</sup> rang, "Route à Bureau". A de s'en occuper disant qu'ils ne seront nullement responsables à l'avenir. Il est proposé par le conseiller Arthur Drouin et secondé par le conseiller Médéric Pothier que le conseil s'en remet à l'inspecteur Jean Montour

Il est proposé par les conseillers Arthur Drouin et le conseiller Arthur Blouin que le conseil ratifie la vente faite par le conseil de

de vote à la dite Municipalité de la Terre de Edmond Grenier portant folie du n° 340 et que le sec. tré. soit autorisé à envoyer le montant de \$10.45 pour frais plus \$1.70 pour le certificat d'adjudication. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Tourniquant et secondé par le conseiller Mederic Pothier que le sec. tré. notifie l'inspecteur Oliva Dugre de faire ouvrir à ce que la route du balvaire s'ouvre pour la circulation des voitures d'été. Adopté.

Monsieur Babin offre le prix de \$25.00 pour le prix de la terre de M. Pelanzer appartenant au conseil pour arrosage de terres et il est proposé par M. le conseiller Arthur Drouin et secondé par le conseiller Mederic Pothier que cette question soit remise à la prochaine séance. Adopté.

Le sec. tré. donne lecture d'un compte au montant de \$17.30 de M. Henri Montour pour réparation de la route du 4<sup>e</sup> rang et il est proposé par le conseiller Arthur Drouin et secondé par le conseiller Philippe Tourniquant que ce compte soit accepté et le sec. tré. autorisé à le payer. Adopté.

Le sec. tré. donne lecture d'une lettre du ministère de la Voirie avisant la Municipalité d'avoir à établir la circulation d'été quand la circulation d'hiver deviendra difficile et ce surtout sur les grandes routes de communication.

Sur la demande de Messieurs Albert Girard et Ernest Bolduc il est proposé par le conseiller Arthur Blouin et secondé par le conseiller Arthur Drouin que M. Oliva Dugre soit nommé surintendant pour amender le procès verbal du com. d'eau des Abrudines. Et la séance est levée.

Jouris Jubeau.  
P. Meunier Sec. Tré.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

5 Mai 1930

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions à l'école Ste. Marguerite, à laquelle session sont présents monsieur le maire Louis Julien et messieurs les conseillers Arthur Drouin, Louis Charette, Médéric Pothier, Hervé Trachan, formant le quorum, sur la présidence de monsieur le maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Drouin et secondé par le conseiller Louis Charette que le conseil vende la terre de M. Belanger pour arroyage de terre, et ce au prix de \$75.00 (Cinquante-cinq) à monsieur Pelletier.

Le sec. tre. donne lecture d'un compte de M. Herde Benoit au montant de quatre piastres pour entretien de route et d'un autre compte de quatre piastres de Joseph Ducharme pour travaux faits dans la route du village et ces comptes sur propositions d'Arthur Drouin et de Louis Charette sont acceptés et le sec. tre. autorisé à les payer.

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Drouin que le monsieur le maire soit autorisé à voir à acheter de la pierre pour réparer la route du petit village.

Il est proposé par M. le conseiller Médéric Pothier et secondé par M. le conseiller Hervé Trachan que les sessions générales du conseil municipal aient lieu à l'avenir sur l'heure avancée jusqu'à nouvel ordre.

Il est proposé par M. le conseiller Louis Charette et secondé par Arthur Drouin que le sec. tre. soit autorisé à avertir l'inspecteur M. Lucien Lacombe de faire faire le gradier.

sur le chemin des Forges. Et sur même proposition, avertir Mr. Oliva Dugre de le faire passer sur la route au balvaire et Mr. Simeon Picard de le faire passer sur la route du petit Village.

Et la séance est levée

Louis Julien

M. Forest de Fall

Province de Quebec 2 Juin 1940  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la quelle session étaient présents notamment le maire Louis Julien, et mesme les conseillers, Arthur Drouin, Louis Charette, Medéric Pothier, Hervé Frahan, Philippe Fournant formant le quorum sous la présidence de M. le maire, à huit heures et demie du soir; à sept heures cette session ayant été ajournée à huit heures et demie.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le se. Tré donne lecture des comptes suivants. Un compte de Oliva Dugre au montant de \$6.58 pour la route au balvaire; un autre de M. Lucien Borneau de \$12.00 pour le chemin des Forges, un autre de \$10.00 de la revue Municipale, un autre de \$200. du Gouvernement de la province de Quebec, services des Hospitaliers d'Alienés pour Mess. Marchand Joseph et Borneau Philippe, un autre de Felix Raymond de \$2.85 pour le prix du fond de la route du 2<sup>e</sup> rang, un autre de M. Felix Raymond de \$17.30 pour route du 2<sup>e</sup> rang et les comptes sont

approuvées sur proposition de M. le conseiller Philippe  
Foungnard, secondé par M. le conseiller Arthur  
Drouin, et le secrétaire autorisé à le payer.

Il est proposé par M. Arthur Drouin  
et secondé par M. Louis Charette, qui à l'avenir  
pour les travaux de routes l'échelle de  
salaire soit celle-ci, \$3.00 par jour pour  
un homme et \$1.00 par jour pour un  
cheval. adopté.

et la séance est levée.

Mederie Pothier 7 juillet 1930

Procès

7 juillet 1930

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

À une session générale et  
mensuelle du conseil municipal de la  
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu  
ordinaire de ses sessions le 7 juillet  
1930 à sept heures du soir, à laquelle  
session sont présents messeurs  
les conseillers Arthur Drouin, Louis Charette  
Mederie Pothier (Philippe) Philippe Foung-  
nard, formant le quorum sous la  
présidence de M. Mederie Pothier élu  
président pro tempore à l'absence du  
maire sur motion du conseiller  
Louis Charette, appuyée par le conseiller  
Arthur Drouin.

Les procès de la dernière session  
sont lus et approuvés.

Le secrétaire donne lecture des comptes  
suivants, l'un de Alexandre St-Pierre  
de \$7.50, l'un de Dame Arthur Ledet  
de \$17.70, l'un de Félix Raymond, l'un  
de \$1.50, l'autre de \$2.00. à ce moment là  
l'assemblée, M. le maire arrive et prend

sont regés et Mr. les conseillers Hérvi, Trahan et Arthur Blouin acceptent et prennent leurs regés. Le Sec. Sec. continue à donner lecture des comptes, l'un de \$12.00 du Gouvernement pour fonds des Bains et des Juges; l'un de Mr. Arthur Doucet de \$82.00 pour la route du pont dont la moitié est payable par le conseil de la paroisse de St. Pierre, et l'autre par la paroisse de St. Etienne, l'un de Emile Pratte de \$4.50. l'un du Gouvernement de la Province de Québec de \$73.00 pour indigent, Frédéric Allard et ces comptes sont acceptés et le Sec. Sec. autorise à les signer excepté celui de Mr. Emile Pratte au montant de 4.50 qui sera payable à \$4.00 sur motion du conseiller Ls. Charette appuyé par le conseiller Arthur Blouin.

Le Sec. Sec. donne lecture du procès-verbal de J. C. Dugre amendant le ~~compte~~ procès-verbal du cours d'eau des Moulins et après avoir entendu les intéressés, il est proposé par le conseiller Médéric Pothier que ce procès-verbal soit homologué avec l'amendement qui il soit voté cinq experts ci Arthur Drouin et en amendement à cette proposition il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Philippe Torsignant que ce procès-verbal soit ne soit pas homologué, pour l'amendement le proposant. Le second le conseiller Hérvi Trahan, et le conseiller Arthur Blouin. L'avis contraire le conseiller Médéric Pothier, l'amendement est rapporté signé et la proposition par le conseiller Médéric Pothier perdue.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une demande de la part de Mr J. Willie Garry d'être entre propriétaire d'un emplacement faisant partie du lot numéro seize — du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivieres, et il est proposé par le conseiller Louis Charette appuyé par le conseiller Henri Trahan que cette demande soit accordée et que le Sire J. Willie Garry soit entre propriétaire au rôle d'évaluation de la dite municipalité pour une évaluation de quatre cent piastres; et ce montant sera ôté sur le montant d'évaluation de Dame M. Sissari Sissari Garry qui était propriétaire de cet emplacement ou d'autres emplacements. Adopté.  
La séance est levée.

Louis Julien  
Sec. Tris.

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivieres

6 octobre 1930

A notre session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivieres tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la quelle session étaient présents Mr. le maire Louis Julien et Mrs. les conseillers Louis Charette, Henri Trahan, Arthur Drouin, Mr. Philippe Toussaint, Medere Patheux, Arthur Blouin formant le quorum sous la présidence de Mr. le maire.  
Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

#

Lundi le 6 Octobre  
1930

L. J.  
S. J.



Le sec. tré. donne lecture des comptes  
suivant, l'un de Mr. ~~Normand~~ Fémy  
Eliz. Paynon Inspecteur, au nombre  
de plusieurs comptes pour travaux de  
chemin \$ 57.95 pour qui il y a des plaintes  
sur le montant de ces comptes, il est  
proposé par le conseiller Louis Charette  
et approuvé par le conseiller Philippe Tou-  
rnoyant que tous les conseillers Hervé  
Graham, Arthur Blonvillain, Louis Charette  
soient autorisés à se rendre sur  
les lieux pour voir les travaux qui  
ont été faits sur ces chemins, et que  
ces comptes soient remis à la prochaine  
session pour considération.

Le sec. tré. donne lecture d'un  
acte d'accord signé par Alexandre  
Bellemare et autres pour certains  
travaux à faire dans la rivière Mi-  
tche et il est proposé par le conseil-  
ler Méderic Pothier et approuvé par  
le conseiller Louis Charette que  
cet acte d'accord soit approuvé.

Le sec. tré. donne lecture d'un  
que la démission de Thel Feverson  
comme syndic de com. d'eau de  
Bureau dit com. d'eau des Membres,  
et il est proposé par le conseiller Arthur  
Drouin approuvé par le conseiller Phi-  
lippe Tournoyant que cette démission  
soit acceptée et que Mr. Xavier Girard  
soit nommé pour le remplacer.

Le sec. tré. donne lecture d'une  
lettre de Mr. Achille Beaudouin deman-  
dant de faire réparer la route  
à ~~Bureau~~ Drouin dans un délai  
de trois jours et il est proposé par  
le conseiller Louis Charette et approuvé  
par le conseiller Arthur Drouin  
que le sec. tré. soit autorisé à servir

à Mr. l'inspecteur G. Pratte, de  
faire faire les travaux nécessaires dans  
cette route.

Le conseiller Arthur Drouin donne  
avis de motion qu'à la prochaine  
session du conseil du mois de novem-  
bre il proposera un règlement pour  
imposer une taxe de 40¢ par cent  
pavés pour payer tous les dé-  
penses du conseil pour l'année à  
venir.

Le sec. tri donne lecture d'une lettre  
de l'Association des secrétaires - Trésoriers de  
municipalités qu'il est proposé par le con-  
seiller Arthur Drouin et appuyé par  
le conseiller Gervé Praban, que le  
sec. tri soit délégué au congrès  
de l'association les sec. tri qui aura  
lieu à Québec les 13 + 14 octobre pro-  
chain et que ces dépenses de voyage  
soient payés.

Il est proposé par Mr. Arthur Drouin  
et secondé par Louis Charette que le sec. tri  
soit autorisé à envoyer au ministre  
des affaires municipales le règlement  
passé le 5 novembre 1938 pour que  
les élections aient lieu au mois  
de mai au lieu du mois de janvier.

Il est proposé par Mr. Théodore  
Pothier et appuyé par Mr. Louis  
Charette que Mr. l'inspecteur Lucien  
Bourneau soit autorisé à grever la  
route du premier rang d'U. Chemin  
de fond jusqu'au Chemin du duc  
et à remplir les trous qui s'y trouvent.

Il est proposé par Arthur Drouin  
appuyé par le conseiller Philippe Poiri-  
erant que Théodore Bolduc soit nom-  
mé syndic du com. d'eau de Sever  
Lacerte B.

Et la séance

St. Lével

Société  
de Forest. St. LévelPromesse de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse des Trois-Rivières

3 / Nov. 1930

A une session générale  
et mensuelle du conseil municipal  
de la paroisse des Trois-Rivières  
tenue au lieu ordinaire de ses sessions  
lundi le 3 Novembre 1930 à sept  
heures du soir, à laquelle session  
sont présents M. G. Julien Maire  
et Messieurs, Médéric Pothier, Phil.  
Foussignault, Louis Charette, Arthur  
Blouin, Fernand Roban et Arthur Drouin  
conseillers, formant le quorum sous  
la présidence de M. le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session  
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture des  
comptes suivants: un O. Dupré de  
\$ 4.10 pour travaux de la route du Calvaire  
un de P. Ralte de 39.40 pour travaux route de  
Dumais, un de Julien Borneau de  
\$ 46.00 pour travaux faits à la route  
du 1<sup>er</sup> Rang et du chemin de front.  
et un de J. W. Marimeau de \$ 1.34  
pour frais de cours d'eau et il est  
proposé par le conseiller Arthur  
Drouin appuyé par le conseiller  
Louis Charette que ces comptes  
soient approuvés et le Sec.  
Trés. autorisé à les payer ou  
les charger à son crédit.

Le conseil prend en considération  
de remettre le compte de P. Ralte

Raymond et après rapport fait par les conseillers qui ont visité l'ouvrage fait, il est proposé par le conseiller Arthur Blantier approuvé par le conseiller Louis Charette qui le compte soit recu à 20.80 après le paiement fait par M<sup>rs</sup> Thais Charney et le sec. Trés. autorise à la payer et le charger à qui il choit.

Le conseil procede à la vente des chemins pour l'entretien des chemins pour la saison d'hiver et donne le resultat suivant:

- Route du Petit Village vendue à M<sup>rs</sup> Bolduc \$ 30.00
- " du <sup>maître</sup> rang vendue à M<sup>rs</sup> Raoul Langlois 60.00
- " " <sup>général</sup> " " à Arthur Lefebvre 24.00
- à M<sup>rs</sup> Bolduc \$5.00 pour d'arrêter 3 <sup>ème</sup> <sup>année</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>route</sup> à M<sup>rs</sup> Duller Doree 95.00
- " " 4 <sup>ème</sup> " " " " à Ernest Bolduc 25.00

Les routes de chemin de front du 2<sup>ème</sup> rang à partir du lot 277 à 278 inclusi. à M<sup>rs</sup> Fort 44.00  
 à M<sup>rs</sup> Dohard Doree La route du court vendue à Adolphe Boivin 44.00

Le Sec. Trés. donne lecture de la commission de M<sup>rs</sup> Sidon Bolduc comme syndic du com. d. can. de Saint-Jacques et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier approuvé par le conseiller Henri Tréhan que cette commission soit acceptée et M<sup>rs</sup> James Gagnon soit nommé pour le remplacer.

Le Sec. Trés. donne lecture des comptes du gouvernement pour chemins de St. Marguerite de \$2282.45 et il est proposé par le conseiller Arthur Drain approuvé par le conseiller Henri Tréhan que le Sec. Trés. soit autorisé à écrire au Gouvernement pour lui demander une réduction sur ce montant en vue de la crise de chômage etc qui existe.

Le Sec. Trés. donne lecture de la lettre du sous-ministre

#  
 économiquement

informant le conseil qu'il a  
 été au hinstant formellement  
 en conseil, par arrêté ministériel  
 en date du 16 Octobre 1930, d'appro-  
 uver le règlement du conseil pour  
 faire les élections au mois de  
 mai ou fin du mois de février.  
 Pour donner suite à son avis  
 de motion il est proposé par  
 le conseiller Arthur Drouin qu'il  
 soit réglé et statué par règlement  
 du conseil que la taxe de l'année  
~~pro~~ soit de \$0.40 par cent  
 piastres pour payer toutes les  
 dépenses du conseil ~~suivantes~~  
 étant détaillée; et que ce règlement  
 entre en vigueur après sa promul-  
 gation suivant la loi, et le  
 conseiller Arthur Cloutier approuve  
 la proposition.

Louis Julien  
 Sec. Trés. Sup. Trés.

Le Sec. Trés. donne lecture  
 d'une circulaire du département  
 des travaux publics et des travaux  
 à propos du chômage et le ~~conseiller~~  
 conseil juge à propos de ne  
 pas faire de rapport.

Il est proposé par le conseiller  
 Arthur Drouin approuvé par le con-  
 seiller Louis Charette qu'il soit alloué  
 une somme de \$10.00 au Sec. Trés.  
 pour ses frais de voyage à Trébecc  
 (Helopté).

Il est proposé par le conseiller  
 Médéric Pothier approuvé par le con-  
 seiller Arthur Cloutier que M. O.  
 Dupré soit autorisé à faire faire  
 ses réparations nécessaires.

à la machine à Chemin. Hélopte  
Et la séance est levée

Louis Julien  
Maire For. sec. tre. adj.

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières

1 Décembre 1930

À une session générale  
et mensuelle du conseil municipal de la  
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu  
ordinaire de ses sessions, lundi le pre-  
mier décembre 1930 à sept heures  
du soir, à laquelle session sont  
présents Mr. le maire Louis Julien  
et Mr. le conseiller Louis Charette,  
Gervé Trahan, Arthur Cloutier, Méde-  
ric Pathe, Théophile Fournier le quorum  
son la présidence de Mr. le Maire  
Les procès de la dernière session  
sont lus et approuvés.

Le sec. tre. donne lecture d'une  
lettre du ministre de la voirie disant  
qu'il ne peut y avoir de réduction sur  
le compte des chemins sans que la loi soit  
amendée et il est proposé par le conseiller  
Louis Charette et appuyé par Philippe Fou-  
rgement que le sec. tre. soit autorisé  
à le payer quand il y aura assez de  
fonds en caisse.

Le sec. tre. donne lecture d'un compte  
de la corporation du compte de St. Maurice  
au montant de \$85.47, ce compte est approu-  
vé sur proposition de Mr. le conseiller

Médéric Potthier et appuyé par Honoré  
Trahan elle se lui autorise  
le payer.

Le sec. tré donne lecture des ouvrages  
de taxe et il est proposé par M. Louis Cha-  
rrette appuyé par M. Médéric Potthier que  
le se. tré soit autorisé à envoyer des  
avis à tous ceux qui ont des ouvrages  
d'œuvre qui ont au moins trois ans  
d'ouvrage d'envoyer leurs livres au  
conseil de la ville. Il ne restera pas  
payé.

Le sec. tré donne lecture de compte  
suivant l'un de M. Tourniquant de  
+ \$4.54 pour réparation au cours d'eau de  
de Xavier Girard pour réparation de  
cours d'eau de M. Théodore Ford \$8.46, Johnny  
→ Gordon 584., un auto de Alvin Dugre  
inspecteur de \$12.35 pour réparation de  
la route du Balvaire, un auto de  
Alfred Dupont de \$8.50 pour réparation  
d'un surséant et il est proposé par  
le conseiller Louis Charette, appuyé par  
le conseiller Médéric Potthier que ces  
comptes soient approuvés et le sec.  
tré autorise à les payer, à l'exception  
de celui de M. Tourniquant qui devra  
être présenté plus en détail.

Attendu que l'existence de rentes cons-  
tituées en remplacement des droits seigneur-  
iaux existe encore dans un très grand  
nombre de municipalités de la province.

Attendu que l'existence de ces rentes cause  
des ennuis considérables à ceux dont les terres  
ou les lots de ville sont affectés;

Attendu qu'en 1929 un projet de loi a été  
soumis à la législature à cet effet. Il est  
proposé par M. Louis Charette et secondé  
par M. Philippe Tourniquant et résolu:  
Premièrement, que le conseil de la Municipalité  
de la Paroisse de Trois-Puits

pour le gouvernement de la province de Québec d'adopter au cours de la prochaine session une loi basée sur celle présentée en 1929 pour abolir les rentes seigneuriales.

Deuxièmement, qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, en le priant d'y donner suite et qu'une seconde copie soit transmise à Monsieur le Député du comté pour lui demander d'user de son influence auprès des ministres pour en arriver à l'adoption de cette loi.

Il est proposé par le conseiller Me -  
deric Pothier et secondé par le conseiller  
Louis Charette que le conseil accorde  
du 50% à la demande du Gouvernement  
Adopté.

Et la séance est levée

Sir Julien

Maurice Fort sec. tr. adj.

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières

7 février 1931

à une session générale  
et mensuelle du conseil municipal de la  
paroisse des Trois-Rivières, tenue au  
lieu ordinaire de ses sessions, le lundi  
le deux février 1931, à sept heures du  
soir, à laquelle session sont présents  
notamment le maire Louis Julien, et  
notamment les conseillers Louis Charette  
Hervé Trahan, Philippe Toussaint, Arthur  
Blouin, formant le quorum, Me -  
deric Pothier formant le quorum sous la  
présidence de M. le Maire.

Le procès-verbal de la dernière session



sont lus et approuvés.  
 Le sec. tré. donne lecture d'extra  
 comptes; du service des Hospitaliers d'ali-  
 éris au montant de \$ 700.00; de  
 P.V. Goyette au montant de 7.07;  
 de l'achat d'après 860 pour réparation  
 de la route sur calvaire et ses comptes  
 sont approuvés sur proposition  
 de Louis Charette et secondé par Arthur  
 Blouin et le sec. tré. autorisé à le  
 payer.

Le sec. tré. expose au conseil  
 qu'il y a erreur à propos d'une terre  
 de M. Thomas Foreau portant le n<sup>o</sup>  
 370 qui est inscrite sur le rôle  
 d'évaluation comme mesurant 30 arpents  
 et qu'en réalité elle ne mesure que 20  
 arpents et il propose pour Louis Charette  
 et secondé par Arthur Blouin que  
 le sec. tré. ratifie cette erreur dans  
 les livres.

Le conseil Arthur Tremblay donne  
 avis de motion qu'à la prochaine  
 session du conseil, il proposera  
 un règlement, établissant des licences  
 pour les gens d'en de hors de la Municipalité  
 venant vendre dans la Municipalité  
 toute marchandise quelconque.

Et la séance est levée  
 Louis Justice

Maurice Forest sec. tré. adj.

Province de Québec

Mars 1931

Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le deux Mars 1931 à sept heures du soir, à la quelle session sont présents, M. le maire Louis Julien et Messrs. le conseil, Louis Charette, Herve Trahan, Philippe Toussaint formant le quorum, sous la présidence de M. le maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. tre. donne lecture d'une lettre de M. l'Avocat G. Trudel avisant la Municipalité de la part d'Achille Beaudreau d'avoir à refaire la route du deux St-Etienne; il est proposé par le conseiller Louis Charette et approuvé par M. le maire Julien que le sec. tre. soit autorisé à payer cette lettre au montant de \$5.00 à M. Trudel et à retenir la dite somme sur le montant alloué à l'inspecteur de cette route M. Dollan Dorcet.

Le sec. tre. donne lecture d'un compte au montant de \$8.00 de la compagnie d'Assurance la Prévoyance et le sec. tre. est autorisé à le payer sur proposition du conseiller Herve Trahan approuvé par le conseiller Philippe Toussaint.

Le sec. tre. expose au conseil la situation de M. Henri Montour à propos de l'arrangement de taxes du n° P. 77, vu qu'il y a eu erreur et que cette partie de terre se trouvait à payer deux fois de taxes par année stand l'ord. les deux fois sur le rôle d'évaluation.

il est proposé par le conseiller Médéric  
Pothier et appuyé par Philippe Toussaint  
que le conseil accepte la moitié des comptes,  
soit \$4.70 en règlement de tout compte  
à date sur cette partie de terre. Sur  
même proposition le conseil est autorisé  
à faire les changements voulus dans les  
livres.

Le conseil procède à la nomination de  
ses officiers, qui sont nommés comme suit:

Inspecteur de voirie pour le chemin du  
rang de la Prairie et la route du Petit Vil-  
lage, Mr. Adem Provassa

Mr. Hercule Provassa est nommé  
inspecteur de voirie pour la route de la  
Prairie et St. Marguerite

Mr. Frédéric Pettit est nommé ins-  
pecteur de voirie pour le chemin de front  
du rang St. Marguerite

Mr. Freddy Malot est nommé  
inspecteur de voirie pour la route et  
le chemin de front du 1<sup>er</sup> rang

Mr. Alphonse Dupres est nommé  
inspecteur de voirie pour le chemin  
de front et la route du 2<sup>nd</sup> rang

Mr. Joseph Janvier est nommé  
inspecteur de voirie pour la route  
du 3<sup>rd</sup> rang et Mr. Dollard Doret  
pour le chemin de front du 3<sup>rd</sup> rang

Mr. Dollard Grand est nom-  
mé inspecteur de voirie pour la route  
du 4<sup>th</sup> rang et le chemin de front du 4<sup>th</sup> rang

Estimateurs: <sup>Joseph Truchon</sup>  
Mr. Joel ~~Fulbert~~ et Albert  
Grand et Louis Lebna sont nommés  
estimateurs

Auditeurs  
Mrs. Joseph Monlon et Nellie  
Maurice sont nommés auditeurs  
Gardien de nuit

Mr. Jean-Jacques Dugre est nommé  
gardiens d'ender. <sup>(1)</sup>

Toutes ses nominations sont faites  
sur motion du conseiller Mederic  
Pothier appuyé par le conseiller Herve  
Traban.

Il est proposé par le conseiller  
Louis Charette et secondé par le con-  
seiller Herve Traban. que le sec. tré.  
soit autorisé à aviser l'inspecteur  
de la route du 1<sup>er</sup> rang Mr. Freddy  
Milot d'avoir à ~~travaux~~ faire ouvrir  
les chemins en temps.

La séance est levée  
J. J. Dubois  
sec. tré.

Province de Québec 7 avril 1931  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Prévôts

A une session  
générale et mensuelle de conseil  
municipale de la paroisse des 3 Prévôts,  
tenue au lieu, précédant de ses  
sessions, le 7 avril 1931, à sept  
heures du soir, à laquelle session  
sont présents Mr le maire Louis  
Dubois, et Mrs les conseillers, Arthur  
Dorion, Arthur Boutin, Louis Cha-  
rette, Herve Traban, Philippe Toussaint  
formant le quorum sous la présidence  
de Mr le maire.

Les procès de la dernière session  
sont lus et approuvés.

Le sec. tré donne lecture de  
comptes suivants l'un de J. Millaire  
montant de 15.00 pour achat de  
livres et un autre de \$ 15.00 de

(1) Professeur agrégé: Frédéric Houbé  
Philippe Gosselin

M. Joseph Montour pour crédits  
 des livres. A un autre dit 3.94 de  
 Xavier Dupres pour frais de pour  
 de M. Dolland Girard et ses comptes  
 sont acceptés et le sec. tri autorise  
 à le payer sur proposition de M.  
 le conseil Arthur Blouin et secondé  
 par le conseil Arthur Brown.

Le sec. tri donne lecture du  
 rapport des auteurs pour l'audition  
 des livres de la municipalité du 6  
 mai 1931 au 7 mai 1931 et ce rapport  
 est accepté.

Le sec. tri donne lecture d'un  
 compte du conseil de compte de St-  
 Manue au montant de \$19.71 pour  
 frais de rente des terres de  
 Stanislas Rivier et Adolphe Bellière  
 pour taxes et ce compte est  
 approuvé et le sec. tri autorise à  
 le payer sur proposition des con-  
 seillers Louis Chénette appuyé par  
 le conseiller Arthur Brown.

Le sec. tri donne lecture de  
 deux lettres l'une de M. Guel Guibert  
 demandant qu'il n'accepte pas  
 la charge de dévaluateur, une autre  
 de Xavier Dupres demandant qu'il  
 refuse la charge d'inspecteur agraire  
 le conseil accepte ces deux démissions  
 et sur proposition du conseiller Arthur  
 Brown et secondé par le conseiller  
 Arthur Blouin que M. Hector Frahem  
 soit nommé évaluateur pour remplacer  
 M. Guel Guibert, et que Philippe Bolduc  
 soit nommé inspecteur agraire pour  
 remplacer M. Xavier Dupres.

M. le conseil Arthur Brown  
 retire son avis de mission donné  
 à la séance du 7 février 1931

Il est proposé par Mr. Philippe Toussaint  
 et secondé par le conseil  
 Louis Therville que Mr. Albert Julien  
 soit nommé syndic de com. d'eau  
 Entende Julien et Lebeaume pour  
 remplacer Mr. Bouture.

Il est proposé par M. Mederie Pothier  
 et secondé par Mr. Philippe Toussaint  
 que monseigneur le Maire soit autorisé  
 de s'occuper des enfants de la famille Allard  
 et de faire les dépenses nécessaires s'il  
 y a lieu après information prise.  
 La séance est levée

Julien Julien  
 Sec. Trés.

Province de Québec 4 Mai 1931  
 Municipalité de la paroisse  
 des Trois-Rivières

Une session générale  
 et mensuelle du conseil municipa-  
 lité de la paroisse des Trois-Rivières  
 tenue au lieu ordinaire de ses  
 sessions, le 4 mai 1931 à  
 sept heures du soir, à laquelle  
 session sont présents Messrs. Mederie Pothier,  
 Obergé Trépan, Arthur Blouin et Mr. le  
 maire Julien Julien, formant le  
 quorum sous la présidence de Mr. le  
 maire Julien Julien.

Philippe Toussaint

Les procès de la dernière session sont  
 lus et approuvés.

Le sec. tri. donne lecture d'un compte  
 de M. Dupeux au montant de \$5.48  
 pour réparation de la route St-Marguerite, un  
 autre au montant de \$5.00 de Adélard  
 Dorval et ces comptes sont approuvés  
 et le sec. tri. autorise à les payer

sur proposition des conseillers Hervé Trahan et secondé par le conseiller Arthur Cloutier.

Le sec. tri. donne lecture d'une lettre de plusieurs contribuables de la Pointe du Lac ayant des terres à l'ors dans la Municipalité et demandant quel évaluation de leurs terres soit faite et il est proposé par Louis Charette et secondé par le conseiller Hervé Trahan que M. Lucas Boleduc soit nommé pour visiter ces terres et faire rapport aux évaluateurs pour la valeur de ces terres.

Le sec. tri. donne lecture d'une lettre de M. Arthur Pérusse disant que l'état de ses fossés dans la route du 4<sup>em</sup> rang n'est pas satisfaisant et il est proposé par le conseiller Louis Charette et secondé par le conseiller Philippe Toussaint que le sec. tri. soit autorisé à écrire à l'inspecteur pour voir si faire faire les travaux nécessaires.

Il est proposé par le conseiller Louis Charette que le conseil accorde au 50 pour cent <sup>de 214450.00</sup> pour la réparation de la route du chemin des Forges, et cette proposition n'ayant pas eu de secondem n'est pas valable.

Et la séance est levée  
Médine Pothier

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
des Trois-Rivières

A une assemblée  
des électeurs municipaux de  
la paroisse des Trois-Rivières tenue  
le 13 Mai 1931 à dix heures  
de l'après-midi, dans la salle pu-  
blique de l'école Ste-Marguerite  
sous la présidence de J. Forest  
sec. br. Le président ex officio et  
le président reprirent les électeurs  
présents de proposer les personnes  
qu'ils veulent dire comme  
maire et conseillers de la paroisse  
des Trois-Rivières.

Et sur ce il est proposé  
par Thais J. Lamy, cultivateur de la  
Banlieue des Trois-Rivières, secondé par  
Siméon Picard, cultivateur de la Paroisse  
des Trois-Rivières que Médéric Fother, cultivateur de la Banlieue des Trois-Rivières soit nommé Maire de la dite Municipalité.

Proposé par Promes Legnon, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières, secondé par Eugène Aubry, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières que Jean Charbonneau, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières soit nommé conseiller de la dite Municipalité.

Proposé par Albert Lurand, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières, secondé par Adolphe Troulx, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières que Ernest Bolduc, cultivateur de Ste-Marguerite des Trois-Rivières soit nommé conseiller de la dite municipalité.

Proposé par Arthur Bellemare, cultivateur de la Banlieue des Trois-Rivières





Lundi le 18 mai 1931 la votation  
a eu lieu de 8 heures du matin à  
six heures et après midi et a donné  
le résultat suivant.

M. Médéric Polther candidat à la  
mairie a eu 177 votes et son  
Louis Julien 109 votes. et les  
conseillers Louis Ernest Bolduc a  
eu 141 votes Adam Roussseau  
130. Jean Charbonneau 129, Arthur  
Drovin 91, Webre Ferny 103, Thi-  
liffe Bourgeois 89. Alors je  
proclame M. Médéric Polther élu  
maire pour la paroisse des  
Trois-Riviers et Messrs Ernest  
Bolduc Adam Roussseau et  
Jean Charbonneau conseillers  
de la dite paroisse.

En foi de quoi j'ai signé  
les présents à Ste-Marguerite  
des Trois-Riviers le 18 mai 1931.

Z. Frost, Proc. d. election

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse des Trois-Riviers  
Je Jean Charbonneau, je Ernest  
Bolduc, ayant été élu conseiller de  
la dite paroisse, fais serment sur  
je remplirai les devoirs de ma charge  
bien et fidèlement au mieux de mes  
capacités et jugements.

Ainsi me Dieu me soit en aide.  
Ernest Bolduc  
Jean Charbonneau

Assermenté devant moi ce  
22<sup>e</sup> jour de Mai 1931

Z. Frost, Sec. Tr.

Province de Québec  
Municipalité de Trois Rivières  
(de la Paroisse)

Je Adam Bourrassa ayant été nommé,  
Conseiller de cette municipalité, fais  
serment que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge,  
et cela au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité  
ainsi que Dieu me soit en aide

asservement ce vingt sixième  
jour du mois de mai 1931  
à la Paroisse de Trois Rivières  
par devant moi, soussigné,  
Alex. St Pierre

{ Adam Bourrassa

J. P.

Je soussigné, ayant été élu  
 maire de la paroisse des Trois-  
 Rivières, j'ai prêté serment que je  
 remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de ma charge au milieu  
 de mes capacités et dignement.  
 Ainsi que Dieu me veut en  
 aide.

Medine Pothier

Assermenté devant moi aux  
 Trois Rivières ce 28 Mai 1931  
 J. Touré, Sec. P.

1 Juin 1931

Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse  
 des Trois Rivières

A une session gé-  
 nérale et mensuelle du conseil mu-  
 nicipal de la Paroisse des Trois-  
 Rivières, tenue le au lieu ordinaire  
 de ses sessions le 1<sup>er</sup> Juin  
 1931 à sept heures du soir, à laquelle  
 session sont présents: M. le maire  
 Médéric Pothier et mes les conseillers  
 Jean Charbonneau, Louis Charrette, Ernest  
 Proulx, Adam Proulx <sup>officier de police</sup> formant  
 le quorum sous la présidence de M.  
 le maire.

Les Procès de la dernière session  
 sont lus et approuvés.

Je serai donner lecture d'une lettre  
 de M. Adam Proulx donnant avis  
 de sa démission comme inspecteur de  
 chemin de rang de la Bombardier et  
 du petit village et cette démission

est accepté et il est proposé par  
Mr. Ernest Bolduc et secondé par  
Adam Bourassa que Mr. Alphonse  
Bretonne soit nommé pour le rem-  
placer.

Le secrétaire donne lecture d'un  
compte de la Revue Municipale au  
montant de \$10.00 pour abonnement  
et ce compte est approuvé et le sec.  
re. autorisé à le payer sur proposition  
de Mr. le conseiller Louis Charette et  
secondé par Mr. Jean Charbonneau.

Le sec. re. donne lecture d'une  
requête d'un certain nombre de con-  
tribuables de la paroisse demandant  
à ce que le conseil accorde sur  
50% pour le gravage de la route  
du troisième rang; il est proposé  
par Mr. Jean Charbonneau et secondé  
par Mr. Louis Charette que le sec.  
re. soit autorisé à écrire à l'in-  
genieur du district pour venir  
faire des estimés pour les travaux  
à faire dans cette route.

Le sec. re. donne lecture d'un  
compte de Mr. Germain Bourassa au  
montant de \$3.55 pour travaux faits  
dans la route de St. Marguerite et  
ce compte est approuvé et le sec. re.  
autorisé à le payer sur proposition  
par Ernest Bolduc et secondé par  
Hervé Tréhan.

Il est proposé par Jean Charbonneau  
et secondé Adam Bourassa que Monsieur  
St. Pierre soit autorisé à faire pour  
la Municipalité une grappe d'après les  
instructions de Mr. Jean Charbonneau.

Il est proposé par Ernest Bolduc et  
secondé par Mr. Adam Bourassa que  
le sec. re. soit autorisé à écrire à  
l'ingénieur pour faire mesurer la

route de Ste-Marguerite

Il est proposé par Louis Charette et secondé par Jean Barbonneau que le conseil accorde le quart du coût de la construction du chemin des Forges soit \$ 2125.00 à condition que d'autres particularités en de hors du conseil fournissent l'autre quart soit \$ 2125 et le Gouvernement en fournisse la balance soit 50% et que le Gouvernement s'engage à le prendre sous ses charges.

Il est proposé par M. Jean Barbonneau secondé par Louis Charette que le conseil accorde au 50% jusqu'à concurrence de \$ 1000.00 pour le chemin du 3<sup>e</sup> rang de Ste-Marguerite pourvu que le Gouvernement en accorde au 50%.

Il est proposé par M. Horve Trahan et secondé Ernest Bolduc qu'à l'avenir les assemblées soit sur la nouvelle heure adoptée.

Il est proposé par M. Ernest Bolduc et secondé par Adam Bourassa que M. Pierre Sevareux soit nommé syndic du com. d'eau de Marchand pour remplacer Elzege Duprene.

Il est proposé par M. le conseiller Jean Barbonneau et secondé par Adam Bourassa que les changements suivants soient faits sur le rôle d'évaluation: Lucas Bolduc à \$ 3.00 de l'argent, Archille Bolduc évalué à \$ 3.00 de tout de même que Madeine Menier; Thomas Laroche à \$ 3.00 de l'argent, Archille Schibet, Thomas Julien Severe Dupont, Paman Drouil à \$ 3.00 de l'argent, Noé Dupont évalué à \$ 5.00 de tout. Philippe Dupont et Noé Dupont voisin

Fond de Philippe Dupont a \$3.00 de  
l'argent. Treffe Jollin @ \$5.00 de  
l'argent. accepté

Il est propose par le conseil Jean  
Charbonneau et seconde par le conseiller  
Louis Charette que les noms suivants  
soit porter inscrits sur le role d'evaluation  
comme tel pour leur donner droit de vote,  
Julien Monton fils de Adolphe; J.B. Bolduc  
fils de Moise; Arthur Monton, Jean Louis  
Monton, Emile Monton fils de Adolphe;  
Henri Paul Bolduc fils de Moise; Albert Ju-  
lien fils de Louis; Adelard Bourassa fils  
d'Heraude; Arthur Bourassa fils d'Heraude;  
Adem Bourassa fils d'Adem, Francois  
Charette fils de Louis; Alphonse Dupresne  
fils d'Alphonse; Emery Cote fils d'Armand;  
Donat Trahan fils d'Hector, Victorin Tra-  
han fils d'Hector; M. Durant son ren-  
placer Alphege Dupresne; Arthur Brandy-  
adapte.

Ma femme et sœur  
Mideire Pothier

Province de Quebec  
Municipalite de la Paroisse  
des Trois Rivières

A une session gene-  
rale et mensuel du conseil municipal  
de la paroisse des Trois Rivières, tenue  
au lieu ordinaire de ses sessions  
lundi le 6 juillet 1931, a huit heures d'après  
du soir, à la quelle session sont  
présent ~~mes~~ le conseiller Louis Charette  
Jean Charbonneau, Ernest Bolduc, Adem  
Bourassa, ~~Arthur Brandy~~ sur proposition de Louis Charette  
et Ernest Bolduc et seconde par Adem  
Bourassa que Mr. ~~M. Durant~~ ~~Julien Charette~~  
soit nommé president de l'assemblee.

8/24

à cet instant M. Maurice Othier arrive  
 et prend ~~son~~ <sup>son</sup> siège formant le quorum  
 pour la fondation de M. Le maire.  
 Les procès de la dernière session  
 sont lus et approuvés

Le sec. tri. donne lecture des  
 comptes suivants: l'inde, Emmanuel  
 Ford comme secrétaire d'élection au  
 montant de \$6.00, un autre de Prosper  
 22.3 et Fros au montant de \$39.23 pour  
 reçus de taxes et bulletins de vote,  
 un autre de conseil de compte au  
 montant de \$170.84 pour vote  
 1931, un autre de # erand pour  
 + rance au montant de 20.70 pour  
 travaux fait dans la route du  
 baloane, un autre des ~~gouvernements~~  
 au montant de \$198.90 et tous ces  
 comptes sont approuvés sur  
 proposition de Louis Charette et  
 seconde Ernest Bolduc et le  
 sec. tri. autorise à le payer, et  
 sur même proposition le  
 sec. tri. est autorisé à servir à  
 M. Desrie homme pour le  
 notifier de payer sa part de  
 propos du compte de gouver-  
 nement pour Philippe Borneau.  
 Il est proposé par le conseil  
 Louis Charette et seconde par le  
 conseil Jean B. Borneau que  
 le sec. tri. soit autorisé à re-  
 mettre à M. le curé Chénier le  
 cheque du Gouvernement pour  
 le donayge au montant de  
 \$196.94

Le sec. tri. donne lecture  
 d'un lettre du souvenir érection  
 qui demandent une souscription  
 pour la construction d'une paroisse



Municipale de Yampi et le conseil d'ado  
 de son à cette question plus tard  
 se recit donne lecture d'une  
 lettre de M. Preve Fevasseur donnant  
 sa démission comme syndic de  
 conseil d'administration Marchand de  
 conseil accepte cette démission et  
 il est proposé par le conseil  
 Jean Carrel Bolduc et secondé  
 par Louis Charette que M. Joseph  
 Durand soit nommé syn-  
 dic pour le remplacer  
 se recit donne lecture d'une  
 lettre du Ministère de la Guerre  
 disant que le Ministère a pris en  
 note la demande de \$1000.00 pour  
 le chemin au 3<sup>me</sup> rang.

Il est proposé par Adam  
 Promassa et secondé par Jean  
 Charbonneau que M. G. Forest soit  
 remercié de ses services et  
 qu'il soit en mesure de préparer  
 ces comptes pour être remis au  
 conseil, Il est proposé en amendement  
 à la motion de M. Promassa par  
 Louis Charette que M. G. Forest  
 reste en charge et comme il  
 n'y a pas eu de secondaire la  
 proposition demeure en force.

Il est proposé par Jean Charbonneau  
 et secondé par Ernest Bolduc que  
 M. le Notaire Alphonse Lemay soit  
 nommé recit pour le remplacer.

M. le conseiller Louis Charette  
 demande au conseil sa démission.

Il est proposé par Jean Charbonneau et  
 secondé par Ernest Bolduc que le  
 conseil prendra en considération cette  
 demande de démission et qu'il  
 en donnera la réponse plus tard

Il est proposé par Jean Charbonneau  
et secondé par Ernest Bolduc que  
Mr. Alphonse Lamy soit engagé  
comme secrétaire au prix fixe  
de \$275.00 par année sans surcoût  
d'aucun extras.

Il est proposé par Adém. Bourassa  
et secondé par Ernest Bolduc  
que le sec. tri. remette  
à la Municipalité tous livres,  
argents, ou tous articles quelconques  
appartenant à la Municipalité  
selon le décret prescrit par la  
loi.

Et la séance est levée

Midine Pothier maire  
Alphonse Lamy  
Sec. tri.

Province de Québec,  
Municipalité de la paroisse des Trois-  
Rivières.

Session spéciale du Conseil de  
la Corporation de la paroisse des  
Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire  
des sessions du Conseil, le quatorzième  
jour de juillet, mil neuf cent trente  
et six, à sept heures de l'après-  
midi (heure avancée), avis de convo-  
cation ayant été régulièrement si-  
gnifié au maire et aux six conseil-  
lers; tel qu'il appert de l'avis  
de convocation et du procès-verbal  
de signification exhibé aux membres  
présents du Conseil par le secré-  
taire trésorier et déposé dans les  
archives de la municipalité; session  
à laquelle étaient présents: -

M. Frédéric Pothier, maire et M. M.  
Adém. Bourassa, Ernest Bolduc,  
Jean Charbonneau et Louis Charette,  
conseillers.

Le secrétaire-trésorier donne communication de son serment d'office.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de M. J. Forest et de celle du Sous-ministre des affaires municipales.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Adam Bourassa:—

Que René de Cotret, Ferron & Coie soient nommés auditeurs de la Corporation et chargés de faire l'audition spéciale des livres de la municipalité depuis le 31 décembre 1929 jusqu'à ce jour.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau:—

Que M. François Desilets soit nommé procureur spécial de la Corporation aux fins de la défendre contre l'action qui pourra faire suite à la lettre de M. Charles Bourgeois qui vient d'être lue.

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la session du sixième jour de juillet couvrant et ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est lu par le secrétaire-trésorier et adopté.

Micéline Pothier Maire

Alphonse Lamy, Sec-trés.

La séance est levée.

— 3 août 1931 —

Session régulière mensuelle du conseil de la Corporation municipale de la paroisse des Trois-Rivières tenue le troisième jour d'août, mil neuf cent trente et un, à sept heures de l'après-midi, heure

avancé, et à laquelle étaient présents: -  
 M. Médéric Pothier, maire, et M. Du-les  
 conseillers Louis Charette, Ernest  
 Bolduc et Jean Charbonneau et  
 Adem Bourassa.

Proposé par Ernest Bolduc

Secondé par Jean Charbonneau

Que le secrétaire-trés soit au-  
 torisé à payer les comptes suivants  
 Gouvernement Provincial \$12.00

Trudel & Paquin ————— \$5.00

François Desilets ————— \$10.00

M. Louis Charette retire la  
 démission qu'il avait donné à une  
 séance antérieure.

Proposé par Louis Charette

Secondé par Adem Bourassa

Que le secrétaire soit autorisé  
 à écrire Jos. Janvier pour lui deman-  
 der de voir à la route du 2 St-  
 Etienne le plus tôt possible.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau

Secondé par Ernest Bolduc

Que le secrétaire soit autorisé  
 à écrire à M. Dolor Girard et à  
 M. Thomas Garceau pour leur faire  
 connaître la lettre de François  
 Desilets qui vient d'être lue au  
 conseil. Quant à la réclamation  
 faite par cette lettre, le conseil la  
 prend en considération.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau

Secondé par Ernest Bolduc

Que le secrétaire soit autorisé à  
 acheter des livres de comptabilité du  
 ministère des affaires municipales.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une

lettre du sous-ministre de la voirie accordant 50% du coût des travaux de gravelage à être faits dans la municipalité.

Troisième motion est donnée par M. Jean Charbonneau à l'effet qu'il proposera un règlement pour l'amélioration de la route à Denoune par la municipalité et toutes procédures y relatives.

Proposé par Louis Charette

Secondé par Jean Charbonneau

Que le secrétaire soit autorisé à écrire Freddy Pilot pour lui ordonner de voir à l'entretien de la route des Forges.

Proposé par Louis Charette

Secondé par Adem Bourassa

Que le secrétaire soit autorisé à payer à M. Arthur Doucet la somme de \$22.00 en règlement final de tous comptes pour l'entretien de la route du comté. Adopté

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Seance levée

Midéne Pothier maire

Alphonse Lamy

Sec.-trés.

— 25 août 1931 —

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-cinquième jour d'août, mil neuf cent trente et un, aux lieu et heure ordinaires des séances

du conseil, après avis spécial signifié à chacun des membres du conseil tel qu'il appert de l'avis spécial et du procès-verbal de signification déposés dans les archives, assemblée à laquelle étaient présents: M. le maire, Frédéric Pothier, et MM les échevins Jean Charbonneau, Ernest Bolduc, Adem Bourassa et Hervé Trahan.

Attendu qu'une demande d'octroi a été faite au Gouvernement provincial et obtenue pour l'amélioration de la route à Denoune;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Jean Charbonneau à la dernière séance, à l'effet qu'il proposera un règlement pour l'amélioration de la dite route;

Attendu qu'un avis public a été dûment publié, tel qu'il appert du procès-verbal déposé dans les archives;

Il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par M. Hervé Trahan et adopté à l'unanimité et statué par règlement:-

1<sup>o</sup> Que la municipalité emploie une somme de mille dollars pour graver la route dite route à Denoune.

2<sup>o</sup> Que la somme totale des travaux s'élève à deux mille dollars, étant donné que la moitié de cette somme sera remboursée à la municipalité par le gouvernement provincial.

3<sup>o</sup> Que M. Théodore Benoit

soit nommé surintendant spécial des tra-  
vaux d'amélioration à être effectués en  
vertu des présentes.

4<sup>e</sup> Que le surintendant spécial  
soit autorisé à acheter le gravier re-  
quis de M. M. Adelar Broulx, Horni-  
das Livermoche et Johnny Morinville  
au meilleur prix et dans les condi-  
tions les plus avantageuses pour le  
transport, à la condition que le  
prix d'achat ne dépasse pas dix  
cents la verge cube et que le gra-  
vier ainsi acheté soit accepté  
par les ingénieurs du département  
provincial de la voirie.

5<sup>e</sup> Que le surintendant spécial  
soit autorisé à faire charroyer le  
gravier requis à la verge cube de ma-  
nière que l'échelle des salaires du  
département de la voirie soit respec-  
tée.

6<sup>e</sup> Que le surintendant spécial  
soit autorisé à engager les hommes  
requis pour terracement et autres  
travaux accessoires.

7<sup>e</sup> Que les travaux devront être  
commencés à la route à l'intersec-  
tion du chemin Ste. Marguerite et  
être arrêtés lorsqu'une somme totale de  
mille huit cents dollars, le surplus  
devant être employé pour les primes  
d'assurance et accessoires.

8<sup>e</sup> Que le surintendant spécial  
devra chaque semaine remettre au  
secrétaire-trésorier un état détaillé  
des dépenses faites, durant les  
dernière semaine et le secrétaire  
trésorier est autorisé à lui payer  
sur réception de ce rapport certifié  
sur les formules du Gouverne-

2 sera dépensé  
M. O.  
A. L.

ment provincial le montant total dépensé, le surintendant devant ensuite faire remise aux employés.

9<sup>e</sup> Que le surintendant spécial aura droit à un salaire de trois dollars par jour.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adem Bourassa que le maire, Frédéric Pothier, et le secrétaire trésorier soient autorisés à emprunter de La Banque Provinciale du Canada la somme de mille dollars pour répondre aux besoins urgents et immédiats de la municipalité et qu'ils soient autorisés à signer au nom de cette dernière un billet remboursable à un mois de sa date et renouvelable par eux à son échéance. Adoptée.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean L'Charbonneau que le ~~se~~ l'inspecteur, le secrétaire trésorier soit autorisé à écrire à l'inspecteur, M. Joseph Janvier, pour lui demander de voir à ce que les contribuables coupent les branches sur leur part respective le long de la route à Denoune. Adoptée.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal ci-dessus qui est adopté à l'unanimité.

Séance levée. Frédéric Pothier Maire  
Alphonse Lamy Sec. Trés.

Province de Québec,  
Municipalité de la paroisse des  
Trois-Rivières.

Assemblée régulière mensuelle du conseil de la pa-

avec intérêt  
à six par  
cent, M. P.  
H. L.



roisse des Trois-Rivières, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances, mardi, le huitième jour de septembre, mil neuf cent trente et un, à laquelle étaient présents M. Frédéric Pothier, maire; et MM. les échevins Ernest Bolduc, Jean Charbonneau, Louis Charette, Adam Bourassa et Hervey Trahan.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Louis Charette.

Que M. Ernest Bolduc soit autorisé à régler la réclamation de M. Dossithée Lord. Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adam Bourassa,

Que le sec. trés. soit autorisé à payer les comptes suivants:-

- 1<sup>o</sup> M. Louis H. Bolduc \$30.00 pour entretien de la route du petit village;
- 2<sup>o</sup> M. Freddy Pilot \$23.00 pour réparation au chemin des Forges;
- 3<sup>o</sup> M. G. J. Gravel \$8.00 pour assurance;
- 4<sup>o</sup> M. Faïda Rozp, \$1.35 pour signification;
- 5<sup>o</sup> M. Alphonse Lamy \$45.87 pour salaire de juillet et août;
- 6<sup>o</sup> M. Théron Lamy \$6.50 pour remboursement d'achat de livres et filière;
- 7<sup>o</sup> René de Cotret, Ferron & Cie \$250.00 pour audition des livres.

Proposé par Hervey Trahan et secondé par Adam Bourassa que le conseil approuve et ratifie le rapport au montant de \$116.00 fait par le sec. trés. relativement à certaines dépenses de voirie

faites par le conseil. Adoptée.

Le sec. trés. donne lecture du rapport de la vérification des livres de la municipalité par René de Co-tret, Ferron & Cie.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau.

Que le secrétaire soit autorisé à remettre à Edmond Drouin \$3.00, à Arthur Pérusse \$1.80, à T. Bournival \$0.77, à Hector Trahan \$1.59, et à Lucas Bolduc \$2.01, ces montants étant les crédits mentionnés dans le rapport des vérificateurs qui est adopté. Adoptée.

Proposé par Aden Bourassa et secondé par Ernest Bolduc.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à écrire à M. Zacharie Forest pour lui réclamer au nom de la corporation la somme de cinq dollars mentionnée dans le rapport des vérificateurs sous le titre "Intérêt crédité par la Banque. Adoptée.

Le secrétaire trésorier donne lecture d'une lettre de M. Arthur Cloutier offrant sa démission comme conseiller.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Hervé Trahan.

Que le conseil accepte la démission de M. Arthur Cloutier comme conseiller et le remercie pour sa coopération durant le temps de ses fonctions. Adoptée.

Le sec. trés. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté. Séance levée.

Mediric Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. trés.

Province de Québec,  
Municipalité de la paroisse des Trois-  
Rivières.

Assemblée du conseil de la pa-  
roisse des Trois-Rivières tenue lundi,  
le cinquième jour d'octobre, mil neuf  
cent trente et un, aux lieu et heures  
ordinaires des séances, assemblée ré-  
gulière mensuelle à laquelle étaient  
présents: M. Frédéric Pothier, maire, et  
M.M. les échevins Ernest Bolduc, Jean  
Charbonneau, Louis Charette, Adam  
Bourassa et Hervé Trahan.

Proposé par Adam Bourassa et se-  
condé par Ernest Bolduc que M.  
Arsène Bellemare soit nommé con-  
seiller en remplacement de M. Ar-  
thur Cloutier dont la démission  
a été acceptée à la dernière  
séance. Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau  
et secondé par Louis Charette que  
le sec. soit autorisé à payer les  
comptes suivants:-

Théode Benoit, quinze dollars  
Arthur Bellemare, dix <sup>75</sup>/<sub>100</sub> dollars  
Alphonse Lamy, six <sup>80</sup>/<sub>100</sub> dollars  
Alphonse Lamy, vingt-deux <sup>90</sup>/<sub>100</sub> dollars  
Adopté.

Proposé par Adam Bourassa  
et secondé par Hervé Trahan que  
le sec. soit autorisé à charger  
suivant le compte de M. Théode Be-  
noit le coût des réparations par  
lui faites à la route à Denoune.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc et  
secondé par Jean Charbonneau  
que le sec. soit autorisé à payer  
la réclamation de Dosithee Lord

à moins que M. Adélaïde Doucet ne le règle lui-même demain.

Adoptée.

Proposé par Louis Charette et secondé par Adam Bourassa que le sec. soit autorisé à payer les deux comptes de P. A. Gouin Curg. de #8.23 et de #33.75.

Adoptée.

Proposé par Hervé Trahan et secondé par Adam Bourassa que le Maire, M. Frédéric Pothier, et le secrétaire trésorier soient autorisés à emprunter cinq cents dollars de La Banque Provinciale du Canada, pour un mois à 6%, pour répondre aux besoins urgents et immédiats de la municipalité, et qu'ils soient autorisés à renouveler l'autre billet de \$1000.00 en faveur de la même banque.

Adoptée.

Proposé par Hervé Trahan que le sec. soit autorisé à préparer le rôle de perception en chargeant M. P. #0.40 par \$100.00 d'évaluation.

et secondé  
par Adam  
Bourassa  
M. P.  
C. L. Sec. Tré

Adoptée.

Proposé par Louis Charette et secondé par Jean Charbonneau que le sec. soit autorisé à donner des avis publics pour la vente des routes d'hiver et à afficher une copie de l'avis sur l'école du rang des forges et celle du 2<sup>e</sup> rang.

Adoptée.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que le sec. soit autorisé à écrire à M. Dollard Girard pour lui

demandeur de voir à faire couper les branches et à faire réparer la route à Bureau. Adoptée.

Proposé par Louis Charette et secondé par Hervé Trahan que M. Alphonse Couture soit autorisé à faire réparer la route du Petit Village et que M. Hercule Bourassa soit autorisé à faire réparer la route du Calvaire dans les endroits les plus endommagés, et cela aux meilleures conditions possibles.

Adoptée.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Séance levée.

Médéric Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des 3-Rivières.

Assemblée régulière, mensuelle du conseil de la paroisse des 3-Rivières tenue lundi, le deuxième jour de novembre, mil neuf cent trente et un, aux lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: - M. le maire, Médéric Pothier, et M. les conseillers Arsène Bellemare, Louis Charette & Adam Bourassa & Ernest Bolduc

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Louis Charette que le sec. soit autorisé à payer les comptes suivants: -

Dolor Girard, \$ 54.10 pour être réparti  
Alphonse Couture, \$ 24.05  
Adam Bourassa \$ 3.50  
Adelard Doucet \$ 11.70 " " "  
Georges Emile DeRouin \$ 26.70 " " "

Alphonse Lamy #22.91  
 Faïda Roy #1.35  
 Alphonse Lamy #2.00

Adopté.

M. Jean Charbonneau prend son  
 siège.

Proposé par Jean Charbonneau et  
 secondé par Ernest Bolduc que le  
 conseil approuve et confirme les  
 rapports par le sec. trés s'élevant  
 comme suit :

9 sept. 1931,	\$116.00
10 sept. 1931,	\$270.10
17 sept. 1931,	326.10
1 <sup>er</sup> oct. 1931,	260.00
8 " "	292.40
15 " "	247.00
24 sept. "	401.35

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa et se-  
 condé par Ernest Bolduc que le sec.  
 soit autorisé à tenir compte du  
 reçu de \$20.00 en faveur de Théodore  
 Chamberland et à en faire men-  
 tion dans ses livres.

Adoptée

Proposé par Ernest Bolduc et  
 secondé par Adam Bourassa que les  
 listes électorales préparées par le  
 sec. et dont lecture vient d'être  
 donnée soient homologuées en y  
 ajoutant les noms suivants: An-  
 tonio Bellemare, Auguste Bellemare,  
 Raoul Lamy, Adam Bourassa, Arthur  
 Veillet, Théodore Bolduc, Henri-Paul  
 Bolduc, Charles Bolduc, Albert Julien,  
 Arthur Julien, Jos. Cloutier, Ernest Cloutier,  
 Albert Duval, Léo Bellemare, Auguste  
 Bettey, Charles Ed. Derouin, Zéphirin  
 Pratte, Arthur Dufresne, et en enre-  
 tranchant les noms suivants: Jos.

St. Pierre, Chas Godou, Jos. Dufresne  
Noel Levasseur, Heribert Millette, Adam  
Gelinac, Jos. Garceau, Donat Rocheleau,  
Gorges Dufresne, Roland Dufresne et  
Eugène Aubry.

Adoptée.

Proposé par Ernest Bolduc et  
secondé par Adam Bourassa que le  
sec. soit autorisé à donner des reçus  
de taxes sur la lisière des lots Nos  
35 + 36 + 37 à être acquises par le C.  
P. R. moyennant paiement des taxes  
en proportion de la grandeur des dits  
lots.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau +  
secondé par Arsène Bellemare que le  
sec. soit autorisé à payer le compte  
de \$1141.33 au gouvernement de la  
province de Québec.

Adoptée.

Proposé par Louis Charette  
et secondé par Ernest Bolduc que  
l'entretien des routes suivantes soit  
vendu pour la saison d'hiver à la  
condition par les acheteurs d'ouvrir  
ces routes à la circulation d'été  
quand l'inspecteur l'ordonnera :-

Route du petit village vendue à  
Charles Bolduc pour \$30.00.

Route du 1<sup>er</sup> rang ou route du che-  
min des Forges vendue à François  
Charette \$70.00.

Route du 2<sup>o</sup> rang ou route du  
rochon vendue à Félix Raymond à  
\$24.00.

Route du 3<sup>e</sup> rang ou route à Denoune  
vendue à Roméo Dufresne \$95.00.

Cordon du 3<sup>e</sup> rang ou de la route  
à Denoune à Wilfrid Lampron \$33.00

Route du 4<sup>e</sup> rang ou route à Bureau  
vendue à Josèphe Lord \$69.00. Adoptée

Route du courté vendue à Alphonse Pellerin pour \$40.00. Adoptée.

Route du calvaire vendue à Achille Beaulieu pour \$125.00.

Adoptée.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adam Bourassa qu'une demande soit faite au directeur du chômage de venir en aide aux cent familles de chômeurs de cette municipalité en accordant un octroi destiné à permettre de faire charroyer du gravier pour améliorations des routes.

Adoptée.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Séance levée.

Médéric Pothier Maire  
Alphonse Lamy. Sec. Trés.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des 3 Rivières tenue samedi, le 14 novembre 1931, au lieu & heure ordinaires des sessions, après avis régulièrement signifié à chacun des membres du dit conseil et à laquelle étaient présents: M. le maire, Médéric Pothier, et M. les conseillers Arsène Bellemare, Louis Charette, Adam Bourassa, Hervé Trahan & Ernest Bolduc et Jean Charbonneau.

Le secrétaire donne lecture de différentes lettres.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Arsène Bellemare que M. Théod. Benoit soit chargé de continuer la construction de la route à Denoué, et à dépenser une somme additionnelle de six cents dollars sous les conditions mentionnées au règlement 1A.

Adoptée



Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Séance levée.

Médéric Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue lundi, le septième jour de décembre, mil neuf cent trente et un, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: - M. Frédéric Pothier, maire, et M. les conseillers Ernest Bolduc, Louis Charette et Jean Charbonneau.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que le sec. - trés. soit autorisé à payer les comptes suivants: -

Freddy Pilot, \$11.00

Alphonse Dupresne, \$12.00

Alphonse Dupresne, \$18.00 pour être reparti

Alphonse Lamy, \$22.91

Lavier Girard, \$8.16, pour être chargé à Jos. Cloutier;

Lavier Girard, \$7.17 pour être chargé à Dosithee Lord.

Adopté

Proposé par Louis Charette et secondé par Jean Charbonneau que le renouvellement du billet de \$1000.00 à La Banque Provinciale soit ratifié.

Adopté

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Ernest Bolduc que le sec. trés. ne soit autorisé à charger l'intérêt sur les taxes de l'année courante qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 1932.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que le maire soit autorisé à signer une promesse de vente à M. ~~William Lapuy~~ <sup>William Lapuy</sup> côté du lot n° 278 pour les conditions y mentionnées.

Adoptée.

Le sec. donne lecture du procès-verbal de la présente séance qui est approuvé.

Séance levée. Médéric Pothier

Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil de la corporation municipale de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le quatrième jour de janvier 1932, au lieu & heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: - M. Médéric Pothier, Maire, et M. les conseillers Arsine Bellemare, Jean Charbonneau, Adam Bourassa, Louis Charette, Ernest Bolduc & Hervé Trahan.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adam Bourassa que le renouvellement du billet de mille dollars à La Banque Provinciale soit ratifié.

Adoptée.

Proposé par Hervé Trahan et secondé par Louis Charette que le secrétaire soit autorisé à payer et à répartir la somme de \$599.74 aux personnes mentionnées dans le rapport du surintendant des travaux faits à la route à Denoune.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Arsine Bellemare que le maire et le secrétaire soient autorisés à renouveler le billet de cinq cents dollars

à la Banque Provinciale.

Adopté.

Proposé par Hervé Trahan et secondé par Ernest Bolduc que le secrétaire soit autorisé à se rembourser la somme de \$1.75 pour estampe et la somme de \$0.10 pour correction d'erreur.

Adopté.

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Jean Charbonneau que M<sup>rs</sup> Joseph Gélinas et M. Albert Girard soient nommés auditeurs des livres de la municipalité et chargés d'en faire l'audition depuis le 11 juillet 1931.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa et secondé par Louis Charette que le secrétaire soit autorisé à émettre chaque mois un chèque au montant de \$22.91 en sa faveur en paiement de son salaire.

Adopté.

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Jean Charbonneau que le chef-lieu du comté St-Maurice demeure à Yamachiche au lieu d'être transféré à St-Boniface ou ailleurs.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adam Bourassa que le secrétaire soit autorisé à écrire à M. Zacharie Forest pour lui réclamer le paiement de la somme de trente dollars en remboursement des sommes payées par Emile Pratte et Théode Chamberland pour taxes conformément aux reçus produits par ces derniers.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Médéric Othier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue lundi, le premier février, mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: M<sup>r</sup>. Louis Charette, Jean Charbonneau et Arsène Bellemare.

Après avoir constaté le défaut de quorum dans le délai d'une heure, il est proposé par Louis Charette et secondé par Jean Charbonneau que la présente session soit ajournée à jeudi, le quatrième jour de février, mil neuf cent trente-deux, au lieu et heures ordinaires des sessions. x

x Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières continuée jeudi, le quatrième jour de février, mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaire des sessions conformément à l'ajournement ci-dessus et après avis régulièrement signifié à M<sup>r</sup>. Frédéric Pothier, Hervé Trahan, Adam Bourassa et Ernest Bolduc, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle étaient présents: M<sup>r</sup>. Frédéric Pothier, maire, et M<sup>r</sup>. les conseillers Adam Bourassa, Hervé Trahan, Jean Charbonneau, Louis Charette, et Arsène Bellemare et Ernest Bolduc.

Proposé par Adam Bourassa et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants: -

1<sup>er</sup> Donat Ricard, \$5.00;

- 2<sup>e</sup> Dr. J. E. Colin, \$10.00;
- 3<sup>e</sup> Joseph Gélinas, \$5.00; et
- 5<sup>e</sup> Albert Girard, \$5.00.

Le secrétaire donne <sup>adoptée</sup> lecture du rapport des auditeurs et de l'état financier pour l'année qui vient de se terminer et ces deux rapports sont approuvés sur proposition de Louis Charette secondé par Ernest Bolduc. *Adoptée.*

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Hervé Trahan que le secrétaire soit autorisé à rembourser le billet de \$500.00 dû à La Banque Provinciale du Canada, capital et intérêts.

*Adoptée.*

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer au Trésorier Provincial l'intérêt sur la somme de \$641.23 qui sera payée à ce dernier.

*Adoptée.*

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Louis Charette que le secrétaire soit autorisé à régler le compte dû pour taxes & accessoires par M. Omer Pellerin pour \$14.00

*Adoptée.*

Proposé par Hervé Trahan et secondé par Jean Charbonneau que le conseil ratifie le paiement d'arrérages de taxes fait par la Shawinigan sans intérêt.

*Adoptée.*

Proposé par Louis Charette et secondé par Jean Charbonneau que le conseil accepte de fournir la somme de trois cents dollars pour venir en aide aux nécessités de Les Forges

mission pour  $\$2$  chef de famille à la condition que l'octroi pour cette fin soit accordé par le Gouvernement.

Adoptée.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Médéric Pothier

Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu et heures ordinaires des sessions, lundi, le septième jour de mars, mil neuf cent vingt-deux, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: M. Médéric Pothier, maire, et MM. les conseillers Ernest Bolduc, Louis Charette, Jean Charbonneau.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants:

Office Stationers Ltd, \$11.00;

Dr. J. E. Colin, \$5.00;

Alphonse Lamy, \$8.00.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Louis Charette que le secrétaire soit autorisé à ne pas charger d'intérêt sur arriérages de M. Art. Doucet.

Adoptée.

Proposé par Louis Charette et secondé par Ernest Bolduc que pour répondre aux besoins urgents

et immédiate de la municipalité, le maire et le secrétaire soient autorisés à emprunter de La Banque Provinciale du Canada une somme de cinq cent cinquante dollars avec intérêt au taux de 6% sur billet promissoire à trois mois.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Ernest Bolduc que le secrétaire soit autorisé à payer à M. Mastai Chicoin la somme de \$550.00 en remboursement des dépenses faites pour secours direct.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une requête demandant un changement de syndic pour le cours d'eau Ducharme.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Jean Charbonneau que M. J. Willie Marineau soit remplacé comme syndic du cours d'eau Ducharme par M. Emile Montour pour toute la partie au sud du chemin du petit village et par M. Lucien Bolduc pour la partie au nord de la voie ferrée du C. P. R.

Adoptée.

Le sec. donne lecture d'une autre requête demandant la continuation des travaux dans la route à Denoume et son étude est remise à la prochaine séance.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Midiu Fotheri Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Vous de  
toute au-  
tre personne,  
M. P.  
A. L.

Assemblée régulière mensuelle  
 du conseil municipal de la pa-  
 roisse des 3-Rivières tenue lundi  
 le quatrième jour d'avril, mil  
 neuf cent trente-deux, en la ma-  
 nière et suivant les formalités  
 prescrites par la loi et à un  
 lieu et heures ordinaires des  
 sessions, et à laquelle étaient  
 présents M. Frédéric Pothier, maire,  
 et MM. les échevins Arsène Bel-  
 lemarre, Louis Charette, Jean  
 Charbonneau, Adem Bourassa  
 Ernest Bolduc et Hervé Trahan.

Proposé par Louis Charette  
 et secondé par Arsène Bellemare  
 que le secrétaire soit autorisé à  
 ne pas continuer les procédures  
 contre Ferdinand Pratte, William  
 Agnew et Donat Montambault  
 pour la perception de taxes  
 parce qu'ils ne sont pas pro-  
 priétaires. Adopté.

Proposé par Louis Charette  
 et secondé par Jean Charbonneau  
 que le conseil accepte de fournir  
 jusqu'à concurrence de la somme  
 de ~~trois~~ cents dollars sa part  
 pour venir en aide aux néces-  
 siteux de Les Forges Mission  
 pour trente-deux chefs de fa-  
 mille à la condition que l'octroi  
 à cette fin soit accordé par le  
 Gouvernement. Adoptée.

Le secrétaire donne lecture de  
 la requête de Rhede Benoit & al.

Proposé par Jean Charbon-  
 neau et secondé par Ernest Bolduc  
 que le conseil consentira dépenser



jusqu'à concurrence d'une somme de cinq cents dollars pour la construction de la route à Desoubre à la condition que le Gouvernement Provincial consente à payer 50% du coût des travaux.

Adopté.

Le conseil secrétaire donne lecture d'une requête d'Alphonse Couture demandant un nouveau procès-verbal.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Adem Bourassa que M. Omer Levasseur soit nommé surintendant pour dresser un nouveau procès-verbal pour le cours d'eau passant entre les propriétés de M. M. Alphonse Couture et Olivier Dufresne.

Adoptée.

Proposé par Louis Arsime Bellemare et secondé par Hervé Trahan que M. Omer Levasseur soit nommé surintendant pour faire rapport sur l'amendement demandé par M. Alphonse Couture au procès-verbal du cours d'eau passant entre sa propriété et celle de M. Louis Julien.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Ernest Bolduc que le conseil de cette paroisse insiste auprès du conseil de la Pointe du Lac pour que le chemin allant du rang St-Marguerite à la Pointe du Lac soit amélioré.

Adoptée.

Le sur. donne lecture du présent procès-verbal qui est approuvé.

Séance levée. Médine Clothie Maie

Alphonse Lamy Sec. Trés.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions, samedi, le vingt-troisième jour d'avril, mil neuf cent trente-deux, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et après avis régulièrement signifié à chacun des membres du conseil dans les délais prescrits par la loi tel qu'en fait foi le procès-verbal de signification déposé dans les archives de la municipalité et à laquelle étaient présents: - M. Frédéric Pothier, maire, et M. M. les anciens conseillers Louis Charette, Ernest Bolduc, Jean Charbonneau, Arsime Bellemare et Ademi Bourassa.

Proposé par Arsime Bellemare et secondé par Ademi Bourassa que le secrétaire soit autorisé à payer le compte de \$3.25 dû à l'Office Stationers Limited.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une résolution du conseil de la paroisse de la Pointe-du-Lac ainsi que d'une lettre de l'Hon. Jacques Bureau.

Le secrétaire donne lecture d'un avis de poursuite par M. M. Trudel & Paquin.

Proposé par Ernest Bolduc et secondé par Ademi Bourassa qu'il soit ordonné au secrétaire d'adresser à M. Zacharie Forest une copie de l'avis de poursuite de Trudel & Paquin et une copie du rapport fait à M. J. L. Trudel par le se-

cretaire concernant le paiement des taxes sur la propriété appartenant ci-devant à M. Edgar Michelin. Adopté.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est approuvé.

Séance levée.

Frédéric Pothier Maire

Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue lundi, le deuxième jour de mai, mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents M. Frédéric Pothier, maire et MM. les conseillers Arsène Bellemare, Hervé Trahan, Adam Bourassa et Jean Charbonneau.

Un avis de motion est donné par M. Jean Charbonneau pour l'adoption du rapport de M. Omer Levasseur sur l'amendement demandé par M. Alphonse Couture au procès-verbal préparé par M. J. O. Dugré et pour l'adoption du nouveau procès-verbal pour le cours d'eau passant sur les terres de la succession LaBarre et de MM. Alphonse Couture et F. Lavie Dufresne.

Proposé par Arsène Bellemare et secondé par Adam Bourassa que la présente session soit ajournée à vendredi, le septième jour de mai, mil neuf cent trente-deux, au lieu or

dinaire des sessions à huit heures et un quart de l'après-midi (heure avancée).

Adoptée.

Séance levée. Frédéric Pothier, Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue vendredi, le sixième jour de mai, mil neuf cent trente-deux, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures et un quart de l'après-midi (heure avancée), conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière séance et inscrite au procès-verbal précédent, après avis dûment signifié à M<sup>rs</sup>. les conseillers Louis Charette et Ernest Bolduc, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: M. Frédéric Pothier, maire, et M<sup>rs</sup>. les conseillers Arsène Bellemare, Louis Charette, Jean Charbonneau et Adam Bourassa.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Proposé par Louis Charette et secondé par Arsène Bellemare que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants:

Dr. Gasp. Lambert, \$ 19.00  
Ovila Godin, \$ 1.50  
Freddy Milot, \$ 3.00  
Frédéric Bettes, \$ 6.65  
Alphonse Lamy, \$ 4.75

Adoptée.

Proposé par Louis Charette

et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer à M. Mastai Chisone la somme de quarante-deux dollars, montant lui revenant pour avances au secours direct.

Adoptée.

Proposé par Adam Bourassa et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants pour entretien des routes d'hiver:

Charles Bolduc, \$30.00  
 François Charette, \$70.00  
 Félix Raymond, \$24.00  
 Roméo Dufresne, \$95.00  
 Wilfrid Lampron, \$33.00  
 Dositheé Lord, \$69.00  
 Alphonse Pellerin, \$40.00  
 Achille Beaulieu, \$120.00

Adoptée.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Philippe Bolduc.

Séance Levée.

Micéline Fothu Maire  
 Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières, comté des Trois-Rivières et St. Maurice, tenue mercredi, le onzième jour de mai, mil neuf cent trente-deux, à dix heures de l'avant-midi, dans la salle publique de l'école Ste. Marguerite, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

Il est proposé par Arsime Bellemare et secondé par Edouard Carou que M. Omer Levassier

soit nommé conseiller de la municipalité de la dite paroisse.

Proposé par Alexandre St-Pierre et secondé par Thais J. Laury que M. Joseph Gelinac soit nommé conseiller de la municipalité de la dite paroisse.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par M. Moïse Bolduc que M. Oscar Dubé (fils de Johnny) soit nommé conseiller de la municipalité de la dite paroisse.

À midi, aucune autre proposition n'ayant été faite, j'ai proclamé M. Oscar Dubé, fils de Johnny, Joseph Gelinac et Omer Levasseur, tous trois cultivateurs de la dite paroisse, élus conseillers municipaux de la dite paroisse et j'ai déclaré la séance levée.

C'est comme secrétaire-trésorier de la dite municipalité et président ex-officio que j'ai présidé la dite assemblée.

Alphonse Laury, Président.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mardi, le dix-septième jour de mai, mil neuf cent trente-deux, à sept heures et demi de l'après-midi, au lieu ordinaire des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, après avis de convocation signifié en la manière et dans les délais prescrits par la loi au conseiller Ernest Bolduc tel qu'il appert du procès-verbal de

signification déposé dans les archives, et à laquelle étaient présents M. Frédéric Pothier, maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Omer Levasseur, Oscar Dubé, Adam Bourassa et Joseph Gélinas.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs et MM. Omer Levasseur, Oscar Dubé et Joseph Gélinas déposent l'écrit constatant leur assommentation comme conseillers.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la compagnie The Shawinigan Water & Power Company.

Séance levée.

Frédéric Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

\* Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue lundi, le sixième jour de juin, mil neuf cent trente-deux, aux lieux et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents: - M. Frédéric Pothier maire, et MM. les conseillers Adam Bourassa, Omer Levasseur et Jean Charbonneau & Joseph Gélinas.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Omer Levasseur que M. Adam Bourassa soit nommé pro-maire.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa

que le renouvellement du billet de \$800.00 à La Banque Provinciale du Canada soit ratifié.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Omer Levasseur que le paiement du billet de \$550.00 à La Banque Provinciale du Canada soit ordonné.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Omer Levasseur que le sec. soit autorisé à remettre à M. Stanislas Poirier la somme de dix dollars donnée en dépôt par ce dernier le 9 novembre 1931.

Adoptée.

M. Ernest Bolduc prend son siège.

Proposé par Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa que le secrétaire soit autorisé à écrire à M. Alide Bellemare pour lui demander ses prétentions concernant sa réclamation de \$5.00.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Omer Levasseur que le secrétaire soit autorisé à payer le compte de La Revue Municipale au montant de \$10.00.

Adoptée.

Le sec. donne lecture d'un avis de poursuite de la part de M. Léopold Binouvrault.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Adam Bourassa que le sec. soit autorisé à écrire à M. Xavier Girard et à



M. Zéphirin Guilbert pour les inviter à venir recueillir le conseil à sa première session au sujet de l'avis de poursuite donné par l'avocat de ce dernier.

Adoptée.

Proposé par Jean Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa que MM. Frédéric Pothier, Omer Levasseur et Jean Charbonneau soient autorisés à consulter et à prendre un procureur pour répondre à l'action ou qu'ils acceptent un règlement ~~à la~~ avec M. Edgar Michelin pour la vente de sa propriété pour taxes.

Adoptée.

M. Omer Levasseur quitte son siège.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Ernest Bolduc qu'il avis de motion ayant été donné et que toutes les formalités ayant été remplies et les délais observés, le rapport fait par M. Omer Levasseur à la demande d'amendement au procès-verbal fait par J. O. Dugré et homologué par le conseil le 2 juillet 1929, soit homologué tel que fait et ~~qui vient d'être lu~~ par le secrétaire et que la répartition des frais du surintendant spécial soient chargée telle que contenue au rapport.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Ernest Bolduc que l'avis de motion ayant été donné et que toutes les formalités ayant

été remplies et les délais observés que le nouveau procès-verbal préparé par M. Omer Levasseur pour le cours d'eau passant sur le N<sup>o</sup> 57 du cadastre soit homologué tel que fait et dont lecture vient d'être donnée par le secrétaire et que la répartition des frais du surintendant spécial soit chargée telle que contenue au procès-verbal, le tout en y faisant l'amendement suivant:

Les lots 106 + 107 appartenant à M. Ursine Bellemare ne seront chargés que pour 13 arpents au lieu de 17 arpents dans la 1<sup>re</sup> partie; Il en sera de même dans la 2<sup>de</sup> partie ainsi que dans la 3<sup>de</sup> partie;

Les mêmes lots ne seront chargés que pour trois arpents au lieu de 4 arpents dans la 4<sup>de</sup> et la 5<sup>de</sup> partie;

Les mêmes lots ne seront chargés que pour 10 arpents au lieu de 13 arpents dans les 6<sup>de</sup> + 7<sup>de</sup> parties.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa que le secrétaire soit autorisé à payer à M. Willie Marinneau son compte de \$1.26 pour le cours d'eau Ducharme et à le charger à M. James Dugré pour \$0.90 et à M. Louis Julien pour \$0.36.

Adopté.

Séance levée.

Micéne Polquin Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est approuvé.

Assemblée régulière mensuelle  
des membres du conseil municipal  
de la paroisse des Trois-Rivières  
tenue au lieu et heure ordinaires  
des sessions lundi, le quatrième  
jour de juillet, mil neuf cent trente-  
deux, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi  
et à laquelle étaient présents: M.  
Fédéric Pothier, maire, et MM. les  
conseillers Joseph Gélinas, Adam  
Bourassa, Omer Levasseur, Jean  
Charbonneau et Oscar Dubé.

Proposé par Jean Charbonneau  
et secondé par Oscar Dubé que le se-  
crétaire soit autorisé à payer à M.  
Dolor Girard pour compte de \$4.00  
et à le charger au propriétaire du  
N° 347 et qu'il soit autorisé à  
payer le compte de M. Freddy  
Quilot pour \$4.00.

Adoptée.

Proposé par Jos. Gélinas et  
secondé par Adam Bourassa que  
le sec. soit autorisé à payer le  
compte de M. Omer Levasseur au  
montant de \$11.99 et à le charger  
à ceux qui en sont débiteurs,  
tel que mentionné sur le compte.

Adoptée.

Proposé par Joseph Gélinas  
et secondé par Adam Bourassa que  
le secrétaire soit autorisé à payer  
les comptes suivants: -

Arthur Bellesmare \$9.05;

Albert Girard, \$20.00

Hector Trahan, \$20.00

Dionis Gélinas \$21.50

Elphège Lamy \$20.00

Trésoier Provincial, \$100.00

Hector Trahan \$20.00

Adoptée

Proposé par Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa qu'il soit ordonné au secrétaire d'écrire à M. Charles Marchand pour lui réclamer le remboursement de la somme de \$ 100.00 payée au Trésorier Provincial pour service des aliénés. Adoptée.

Proposé par Joseph Gélinas et secondé par Adam Bourassa que le secrétaire soit autorisé à payer le compte de M. Alphonse Dupresne et à le charger à qui de droit. Adoptée.

au montant  
de \$30.20

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. M. L. Duplessis et d'une autre lettre du service du chômage.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Omer Levasseur que le secrétaire soit autorisé à acheter sept codes annuaires municipaux annuaires. Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Oscar Dubé que M. Léopold Piusomault soit autorisé à comparaitre et à défendre à l'action intentée contre la municipalité par M. Edgar Richelin. Adoptée.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Jean Charbonneau,

L'avis de motion est par les présentes donné qu'à la première séance qui sera tenue le quatorzième jour de juillet, mil neuf cent trente-deux, à l'endroit où les séances du conseil se tiennent à huit heures de l'après-midi, heure avancée, un règlement sera proposé.

pour accorder une franchise à la Compagnie Shawinigan Water & Power Company, pour la distribution de l'électricité, de la chaleur et de la force motrice dans les limites de la municipalité, et un contrat avec la dite compagnie pour l'usage des rues et autres besoins.

~~Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.~~

Sur requête de M. F. Davier Dupresne et de M. ~~Louis~~ Albert Julien il est proposé par Omer Levasseur et secondé par Jean Charbonneau que M. Thais G. Lamy soit nommé surintendant spécial pour faire rapport au conseil sur l'amendement demandé par M. F. D. Dupresne au procès-verbal du cours d'eau Marchand et à ses amendements et pour faire rapport sur l'amendement demandé par M. ~~Louis~~ Albert Julien au procès-verbal du cours d'eau entre sa terre et celle de la Succ. La Barre et à ses amendements.

Adopté.

~~Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.~~

~~Séance levée.~~

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Jean Charbonneau que la présente session soit ajournée au quatorzième jour de juillet, mil neuf cent trente-deux, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures de l'après-midi, heure avancée.

Adopté.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Séance levée Médéric Pothier Maire

Alphonse Lamy Sec. Trés.

Province de Québec,  
Municipalité de la paroisse des Trois-  
Rivières.

Assemblée spéciale régulière  
des membres du conseil municipal  
de la paroisse des Trois-Rivières  
tenue jeudi, le quatorzième jour de  
juillet, mil neuf cent trente-deux,  
à huit heures de l'après-midi, heure  
avancée, au lieu ordinaire des ses-  
sions, conformément à la résolution  
d'ajournement adoptée à la session  
tenue le quatrième jour de juillet  
courant, après avis d'ajournement dû-  
ment signifié au conseiller Ernest Bol-  
duc tel qu'en fait foi le procès-verbal  
de signification déposé dans les ar-  
chives, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi et  
à laquelle étaient présents: - M. Médéric  
Pothier, maire, et M. les conseillers Jean  
Charbonneau, Omer Levasseur, Adam  
Bourassa Joseph Gélinas.

~~Attendu qu'avis de motion a  
été donné;~~

~~Attendu que les avis publics  
ont été donnés;~~

~~Attendu qu'il est de l'avau-  
tage des contribuables de la municipi-  
palité d'avoir le service de l'éclairage,  
la chaleur et la force motrice;~~

~~Attendu que la Compagnie Strawi-  
nigan Water + Power Co. a offert à la mu-  
nicipalité un projet de contrat ci-après  
relaté;~~

~~Attendu que le dit projet est  
trouvé avantageux;~~

~~Il est proposé par Omer Levas-  
seur;~~

~~Secondé par Jean Charbonneau;~~

Qu'il soit, par les présentes, réglé et statué comme suit, savoir:-

Que la proposition suivante entre la Compagnie Shawinigan Water & Power Co., et la municipalité, tel que ci-après relaté, soit acceptée;

1<sup>re</sup> En considération des avantages qu'elle retirera, en s'assurant, pour elle et ses contribuables, un service électrique ou autre, capable de répondre à tous les besoins qui pourront se présenter, la Corporation accorde à Shawinigan Water & Power Co., le droit d'installer et maintenir dans la municipalité tout l'appareillage électrique ou autre, nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice;

2<sup>de</sup> En considération du droit d'exploitation que la municipalité lui accorde, la Compagnie s'engage à maintenir l'appareillage nécessaire à ces fins;

3<sup>de</sup> La Compagnie aura le droit d'établir, construire, réparer, remplacer et enlever dessous ou sur la propriété de la Corporation, les voies et appareils de transmission et de distribution électrique ou autre, et ce, en tout temps durant la période du présent contrat;

4<sup>de</sup> Il sera livré à la Compagnie, par la Corporation, un passage clair pour ses lignes, aux endroits où elle passera, dans les rues ou chemins ou places publiques, ce qui comprendra l'émondage des arbres, lequel se fera sous la direction d'un officier de la Corporation nommé à cette fin. La Compagnie paiera le coût de l'émondage. Un avis par écrit de

huit (8) jours du temps ou l'encordage devra se faire sera donné à la Corporation. Si celle-ci n'envoie pas un officier pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction pour la Corporation, mais devra le faire de la façon la moins dommageable possible. Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera le travail sans avis. La Compagnie ne sera jamais responsable des dommages causés aux arbres.

5<sup>e</sup> La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en vertu des présentes. Elle sera aussi tenue de garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où les tiers pourrout légalement réclamer contre la Corporation, et que les dommages auront été causés par suite des travaux entrepris en vertu des présentes. Les travaux autorisés par la clause 4 ne donneront cependant lieu à aucune responsabilité ni garantie;

6<sup>e</sup> Tous les poteaux de la Compagnie existant actuellement sur les propriétés de la Corporation sont reconnus comme étant placés à un endroit convenable. Pour l'avenir, la Compagnie devra s'entendre avec la Corporation quant à la localisation des poteaux additionnels qu'elle désirera ajouter. À défaut d'entente, après huit (8) jours d'avis, la Compagnie les placera aux endroits les plus convenables pour elle-même. Tous déplacements demandés par la Corporation seront à la charge de cette dernière;



7<sup>o</sup> Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra remettre le tout dans le même état qu'avant les travaux, et ceci, sans délai inutile;

8<sup>o</sup> Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc. etc, sera acheté de la Compagnie qui s'engage à fournir le tout aux taux de la Compagnie filés à la Commission des Services Publics de Québec, et aux conditions établies par les règlements de la dite Commission. Les taux seront basés sur ceux en vigueur dans les territoires ruraux identiques desservis par la Compagnie;

9<sup>o</sup> La Corporation remboursera à la Compagnie une somme équivalente au montant des licences, permis ou taxes d'affaires ou commerciales, qui sont ou pourront être imposées à la Compagnie durant la période du présent contrat. Le remboursement sera fait en même temps que la perception des comptes dans le mois qui suivra le paiement des dites licences, permis ou taxes d'affaires ou commerciales. La Compagnie ne paiera que vingt-cinq pour cent (25%) des taxes qui sont ou qui seront imposées contre la Compagnie, suivant l'article 656 A du Code Municipal, tel que prévu par la loi 21 Georges V, chapitre 119. La Municipalité accorde à la Compagnie une commutation de taxes quant à la balance. Cette commutation de taxes ne s'appliquera cependant qu'aux lignes de distribution et de transmission électriques supportées

par des poteaux en bois et aucunement aux poteaux, tours ou pylônes d'acier, supportant les lignes de transmission de la Compagnie;

10<sup>e</sup> Le présent contrat est fait pour une période de dix (10) années, à commencer le premier juillet, 1932, et expirant le premier jour de juillet, 1942;

11<sup>e</sup> Le paiement des comptes dus par la Corporation à la Compagnie se fera dans les quinze (15) jours de l'envoi du compte ou du passage du collecteur. La Compagnie aura le droit de charger six pour cent (6%) d'intérêt sur tout compte dû ou en souffrance pendant plus de trente jours. Tous les paiements devront être faits sans réduction pour réclamations ou contre réclamations que la Corporation pourra prétendre avoir contre la Compagnie. Toute telle réclamation de la Corporation contre la Compagnie devra être faite par écrit, et soumise à la Compagnie, à son bureau chef, dans les trente (30) jours qui suivront le fait lui donnant naissance. Tous les comptes seront payables au bureau le plus rapproché de la Compagnie.

12<sup>e</sup> Il est entendu que rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant un privilège exclusif à la Compagnie quant à la fourniture d'électricité aux particuliers ou contribuables de la Corporation;

13<sup>e</sup> Au cas d'interruption totale dans la fourniture de l'électricité, pour l'éclairage des rues, résultant de quelque cause ou raison que ce soit, pour une période de au-delà de vingt-quatre (24) heures consécutives, une remise proportionnelle sur le compte de la Corporation lui sera faite pour

~~cette période d'interruption. Le rabais est strictement limité au compte de l'éclairage municipal. La Compagnie ne sera pas responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la municipalité, soit pour l'éclairage municipal ou autre distribution électrique quelconque à la municipalité ou aux particuliers, sauf le rabais ci-haut mentionné.~~

~~14<sup>e</sup> Si la Compagnie met en vigueur une réduction de tarif dans la municipalité, la Corporation en bénéficiera, nonobstant le présent contrat.~~

~~Maire  
Secrétaire Trésorier~~

Le secrétaire donne sa démission et se déclare prêt à faire livraison de tous documents, titres papiers et autres objets quelconque appartenant à la municipalité.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire soit autorisé à payer le compte de \$12.00 pour fonds des bâtisses et jurés et celui de \$119.00 pour celui de l'assistance publique.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Adolphe Hébert et J. B. Bellemare demandant la nomination d'un inspecteur pour la révision du procès-verbal ou acte d'accord régissant le cours d'eau dit Duval par

Ranmeton et il est proposé par.

Séance levée Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Judicie Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Trés.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue lundi, le premier soir, mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle étaient présents, M. Frédéric Pothier, maire, et M. les conseillers Jean Charbonneau, Oscar Dubé, Omer Levasseur, Ernest Bolduc et Adam Bourassa.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Oscar Dubé que M. Alphonse Lamy agisse comme secrétaire de la présente assemblée.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Oscar Dubé que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants:

Conseil du comté St-Maurice: \$170.84

Dominion Loose Leaf Co. \$23.32

Ernest Marchand \$3.20

Alphonse Lamy \$7.00

Adoptée

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Ernest Bolduc que le maire et le secrétaire soient autorisés à renouveler le billet de \$800.00 à La Banque Provinciale du Canada pour un mois et que le secrétaire soit autorisé à payer l'intérêt

et l'escompte sur ce billet.

Adopté.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Ernest Bolduc que le secrétaire soit autorisé à avancer à M. Léopold Pinsonnault la somme de \$50.00 pour garantir les déboursés dans la cause d'Edgar Michelin contre la municipalité.

Adopté.

Attendu que le 30 juin 1932, la compagnie Shawinigan Water & Power a fait une proposition à ce conseil pour obtenir une franchise ainsi qu'une commutation de 75% des taxes municipales, et a offert en même temps de mettre en force dans les limites de la municipalité les nouveaux taux à échelle mobile, pour le service de l'éclairage domestique et commercial;

Attendu que ce conseil considère qu'il est dans l'intérêt public et à l'avantage des consommateurs d'électricité d'accepter la proposition de la compagnie quant à ce qui concerne la commutation de 75% des taxes municipales, pour obtenir en retour la mise en force des taux décrits dans la lettre de la dite compagnie en date du 30 juin 1932,

Il est en conséquence proposé par le conseiller Jean Charbonneau, secondé par le conseiller Ernest Bolduc et résolu:-

Que durant une période de dix années à compter du 1<sup>er</sup> août 1932, la Shawinigan Water & Power s'ou-

pamy, ne paiera que (25%) vingt-cinq pour cent des taxes qui sont ou seront imposées, contre la compagnie, suivant l'article 656a du Code Municipal, tel que prévu par la loi 21 Georges V chapitre 119, la Corporation accorde à la compagnie une commutation quant à la balance, soit soixante-quinze pour cent (75%).

Cette commutation cependant ne s'appliquera aucunement aux lignes de transmission de la compagnie qui sont construites sur des tours ou pylones d'acier, ni aux lignes de transmission numéros 3 + 4 construites sur des poteaux en bois, à partir de l'édifice terminus des câbles et se dirigeant au nord-ouest vers Shawinigan Falls, jusqu'aux limites de la municipalité.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau et secondé par Oscar Dubé que le secrétaire soit autorisé à payer à M. Edouard Doucet fils son compte de \$ 2.50 et à percevoir cette somme de M. Arthur Pérusse.

Adopté.

M. Adam Bourassa quitte son siège et demande un amendement au procès-verbal du cours d'eau Maxime Gélinais, Paul Bellemare et al. pour que sa terre soit déchargée des travaux de ce cours d'eau.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Ernest Bolduc que M. Olive Dugrè soit nommé surintendant spécial pour faire rapport au com-

seil sur l'amendement demandé par M. Adam Bourassa et qu'il soit autorisé à consulter un avocat au besoin.

Adoptée.

M. Adam Bourassa reprend son siège.

Proposé par Omer Levasseur et secondé par Ernest Bolduc qu'il soit ordonné au secrétaire d'écrire à M. Hercule Bourassa pour lui demander de faire couper le foin et les branches le long de la route du calvaire et de faire réparer cette dernière.

Adoptée.

Proposé par Adam Bourassa et secondé par Ernest Bolduc que M. J. E. Guillet, S. P., soit engagé comme secrétaire de la municipalité avec un salaire annuel de deux cent cinquante dollars pour faire tout le travail que peut comporter cette charge.

Adoptée.

Proposé par Oscar Dubé et secondé par Jean Charbonneau qu'il soit ordonné au secrétaire d'écrire à M. J. J. Janvier et Adélard Doucet fils pour leur demander de faire couper les branches et le foin le long des routes pour lesquelles chacun d'eux est inspecteur.

Adoptée.

Le sec. donne lecture du présent procès-verbal qui est adopté.

Séance levée.

Isidore Pothier Maire  
Alphonse Lamy, Sec. Temp.

B.

S. Am.

S. Am. des F.

Assemblée régulière mensuelle des membres  
du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières,  
tenue mardi, le six septembre, mil neuf cent vingt-  
deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, en  
la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi et à laquelle étaient présents: M. Médéric  
Rocher, Maire, et MM. les conseillers: Jean  
Charbonneau, Amer Levasseur, Ernest Bolduc,  
Adam Bourassa et Oscar Dubé et Joseph  
Gélinas.

Proposé par Amer Levasseur, secondé par  
Ernest Bolduc que les comptes suivants  
soient frappés:-

Wilsonne Lafleur, l'tée,	\$ 35.00
Armand Brimbois,	32.60
Adélard Bourassa,	2.85
Hercule Bourassa,	1.60

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
Amer Levasseur que le rôle d'évaluation  
soit homologué avec les amendements  
suivants:-

- ✓ Que MM. les propriétaires terrains de M<sup>rs</sup>.  
Sarsfield Malone, A. J. B. Robert, Henry  
Parent et Jacques Bureau, faisant partie  
des lots nos. 167, 168 et 169 soient réduits  
au prix de \$15.00 l'arpent
- ✓ Que les immeubles de M. Hercule Bourassa  
portant le no. 41 et partie du lot no. 42 portés  
au rôle d'évaluation à \$15000.00 soient  
réduits à la somme de \$12000.00
- ✓ Que l'immeuble de M. Oscar Dubé faisant  
partie du lot no. 71 porté au rôle à \$3300.00 soit  
réduit à la somme de \$2700.<sup>00</sup>
- ✓ Que l'immeuble de M. Frank Robert faisant  
partie du lot no. 4 porté au rôle à \$10000.00 soit  
réduit à la somme de \$8000.<sup>00</sup>
- ✓ Que l'immeuble de M. P. F. Pinsonnault faisant  
partie du lot no. 11 porté au rôle à \$4000.00  
soit réduit à la somme de \$3500.<sup>00</sup>



- ✓ Que l'immeuble de M. Lucille Guillaumette faisant partie du lot no. 11 porté au rôle à \$ 2000.00 soit réduit à la somme de \$ 1500.00
- ✓ Que l'immeuble de M. Thais L. Lamy faisant partie du lot no. 38 porté au rôle à \$ 9500.00 soit réduit à la somme de \$ 9200.00
- Que les mutations de noms suivantes soient faites, savoir:
- ✓ Que la partie du lot no. 15 évaluée à \$ 300.00 ci-devant appartenant à Achille Pratte soit portée au nom de Rosaire Mahou;
- ✓ Que le lot no. 44 appartenant ci-devant à Noël Levasseur soit entré au nom de Pierre Beaulieu;
- ✓ Que la partie du lot no. 257 mesurant un arpent carré appartenant ci-devant à Donald Massé soit entré au nom de Maurice Robert;
- ✓ Que la propriété de Alexandre Gorceau faisant partie du lot no. 177 soit entrée au nom de Adélard Doucet, père;
- ✓ Que la propriété de Edgar Boernival faisant partie du lot no. 131 soit entrée au nom de Adam Bourassa;
- ✓ Qu'un morceau de terre d'un arpent de largeur par quarante arpents de profondeur, appartenant ci-devant à Théophile Labonté, faisant partie du lot no. 202 soit entré au nom de Oscar Labonté;
- ✓ Que la partie du lot no. 237 appartenant ci-devant à Onésiphore Trostier soit entrée au nom de Théophile Gosselin;
- ✓ Que les lots appartenant ci-devant à Dollard Girard et faisant partie des nos. 80, 81, ~~93, 94~~ et 96 et les lots nos. 93 et 94 soient entrés au nom de Arthur Beaudry;
- ✓ Que le lot no. 1 appartenant à Nap. Adam Gilinas soit subdivisé conformément au plan soumis par le Service du Cadastre de

Goevernement;  
 Que le lot No. 2 appartenant à Arène  
 Bellemare soit subdivisé conformément  
 au plan soumis par le service du cadastre  
 du Gouvernement

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé  
 par Ernest Bolduc que le cautionnement  
 du Secrétaire Trésorier exigé par la  
 loi soit dûment fourni par cette mu-  
 nicipalité par police de garantie pour  
 un montant de \$2000.00 et que le Maire  
 soit autorisé à signer les formules à  
 cette fin;

Adopté.

Proposé par Adem Bourassa, secondé  
 par Ascar Dubé que le billet de \$800.00  
 à la Banque Provinciale du Canada soit  
 renouvelé;

Adopté.

Proposé par Amer Lemieux, secondé  
 par Adem Bourassa que le Secrétaire Tré-  
 sorier soit responsable de la somme de  
 \$367.73, balancée en Caisse le 2 Août 1932,  
 date de son entrée en fonction et des  
 expédients qu'il fera après cette date,  
 le dégageant de toute responsabilité quand  
 à tout argent perçu ou payé avant cette  
 date, ainsi que de toute action ou omis-  
 sion de nature quelconque en rapport  
 avec sa charge qui ont été faites préalable-  
 ment à cette date;

Adopté.

Proposé par Jos. Gilinas, secondé par Jean  
 Charbonneau que la somme de \$4.50 réclamée  
 par Théodore Chamberland soit payée par le  
 Conseil et qu'elle soit réclamée de Arthur  
 Lacroix quand ce dernier aura obtenu son  
 contrat d'achat.

Adopté.

Proposé par Amur Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que M. Arthur Beaudry soit nommé inspecteur de la route Bureau en remplacement de Dolor Gérard, demissionnaire;

Adopté.

Proposé par Jos. Gilinas, secondé par Amur Levasseur que la demande de Edouard Bastien à l'effet de faire ouvrir la route du Rochon soit référée à la prochaine séance du conseil.

Adopté.

Proposé par Amur Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que le Secrétaire écrive à M. Robert Kiernan de voir à faire remplir les crevasses sur le chemin de Ste Marguerite.

Adopté.

Proposé par Amur Levasseur, secondé par Oscar Dubé que M. Jean Charbonneau soit chargé d'avertir M. Jos. Janvier de faire couper les branches et arrondir la gravelle sur la route à Venouse, et à défaut par ce dernier de le faire, il en engagera un autre pour faire cet ouvrage qui sera chargé aux intéressés.

Adopté.

M. Adam Bourassa quitte son siège et demande un amendement au procès-verbal du cours d'eau Maxime Gilinas, Paul Bellemare et al., pour que sa terre soit déchargée des travaux de ce cours d'eau.

En rapport avec cette demande, il est unanimement résolu que le Maire et les conseillers Jean Charbonneau et Amur Levasseur soient autorisés à consulter un ou ~~deux~~ <sup>plusieurs</sup> Avocats à ce sujet.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Meilène Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Épis tenue lundi, le troisième jour d'octobre mil neuf cent trente-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle étaient présents: M. Médéric Pothier, maire, et M.M. les conseillers: Jean Charbonneau, Oscar Dubé, Amos Levasseur, Ernest Bolduc et Adam Boerassa

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Amos Levasseur que les comptes suivants soient payés:

Que le compte de Adélard Doucet, inspecteur de voirie, au montant de \$13.60 et qu'il soit chargé sur le prochain rôle de perception aux propriétaires mentionnés sur le dit compte:

Léon Michon, Arcead,	✓ \$ 5.00
Jos. Blanchette,	✓ 21.53
P. V. Ayotte	✓ 7.10

Adopté.

Le conseil procède ensuite à vérifier la régularité de la liste électorale et après avoir constaté que ces listes ont été dressées dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous serment le 14 septembre 1932, qu'il en a déposé d'un des doubles à son bureau le 15 septembre 1932 et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 15 septembre 1932, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Adam Boerassa que le lot No. 113 appartenant ci-devant à Noël Levasseur soit porté sur le rôle d'évaluation et de perception au nom de Paul Projean, et que la partie sud-est du lot 230 appartenant ci-devant à Willie Chartray

soit porté au nom de Chs. Edouard Rouffe,  
 que le lot No. 3 de la subdivision du lot No. 2  
 appartenant ci-devant à Arsène Bellemare  
 soit porté au nom de The Shawmigan Twarder  
 & Power Co.; que la partie du lot No. 257  
 appartenant ci-devant à Donat Massé soit  
 porté au nom de Pierre Girard et que le lot  
 No. 277 appartenant ci-devant à Arsias Violy  
 soit porté au nom de André Guillet.

Adoptée.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Amos  
 Levasseur que le compte de Alex. St-Pierre au  
 montant de \$9.50 soit payé.

Adoptée.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
 Amos Levasseur que le taux de la taxe  
 foncière soit fixé à trente centimes dans le  
 Cent piastres.

Adoptée.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par  
 Ernest Bolduc que le billet de \$800.<sup>00</sup>  
 dû à La Banque Provinciale du Canada  
 soit renouvelé.

Adoptée.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par  
 Ernest Bolduc que M. Philippe Dinoncourt, de  
 La Pointe du Lac, soit nommé surintendant spécial  
 pour visiter les terrains inclus dans le cours  
 d'eau Maxime Gélinas, et prendre information  
 favorablement d'un aviseur légal en vue de  
 s'assurer s'il y a lieu de décharger les terrains  
 supérieurs et de faire rapport au Conseil.

Séance levée.

Adoptée.

Médecine Pothier Maine  
 J. E. Guillet  
 Secrétaire-Trésorier

St Paul  
 Bellemare  
 M. P.  
 J. E. G.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Perrées, tenue lundi, le septième jour de Novembre mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaire des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle étaient présents: M. M. Idéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers: Jean Charbonneau, Omer Levasseur, Oscar Dubé, Ernest Bolduc, Joseph Gélinas et Adam Bourassa.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Levasseur que les comptes suivants soient payés:-

- ✓ Adilard Doucet, \$ 2.60
- ✓ Georges-Emile Drouin, \$ 3.62 (payé par M. Gorceau)
- ✓ J. G. Bellemare, \$ 7.60 (à être approuvé par <sup>M. Gorceau</sup> Ger-  
eule Bourassa, inspecteur avant de le payer)
- ✓ Raoul Lamy, \$ 1.80 (à être approuvé comme  
le compte précédent)
- ✓ Oscar Dubé, \$ 4.00
- ✓ Théodore Chamberland, \$ 4.00
- ✓ Adilard Doucet, \$ 2.74

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Ernest Bolduc que le lot no. 1 de la subdivision officielle du lot no. 1 (1-1) appartenant ci-devant à Kap. Adam Gélinas soit porté au nom de The Shawinigan Water & Power Co.; que le lot no. 257 appartenant ci-devant à Pierre Girard soit porté au nom de Ludger Robert; que les lots nos 64 et 65 appartenant ci-devant à Joseph Cloutier soient portés au nom de Adam Bourassa; que la partie du lot no. 261 appartenant ci-devant à Georges Després soit porté au nom de J. B. F. Houde.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Levasseur que le billet de \$ 800.00 dû à la Banque Provinciale du Canada soit payé et qu'il soit chargé au compte de Banque courant avec des intérêts chis à date.

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Amos  
Levasseur que les routes d'hiver soient vendues  
comme suit:

Route du 1<sup>er</sup> rang ou route du Chemin des Forges  
vendue à François Charette pour \$75.00

Route du 2<sup>ème</sup> rang ou route du Rochon, vendue  
à Félix Raymond pour \$34.00

Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Denoume, vendue  
à Donat Masse pour \$40.00

Cordon du 3<sup>ème</sup> rang ou de la route à Denoume  
vendue à Wilfrid Lamprose pour \$28.00

Route du 4<sup>ème</sup> rang ou route à Bureau, ven-  
due à Pierre Beaudin pour \$40.00

Route du Comté vendue à Arthur Doucet  
pour \$14.00

Route du Calvaire vendue à J. A. Bellemare  
pour \$60.00

Route du petit village vendue à Charles  
Bolduc pour \$30.00

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Ernest  
Bolduc que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé  
à faire l'achat de timbres pour figures et  
correspondances pour un montant de cinq  
Piastres.

Adopté.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par  
Jean Charbonneau que le rapport de M. Phi-  
lippe Denoncourt, de la Pointe du Lac, surin-  
tendant spécial nommé au sujet du cours d'eau  
Maxime Gélinas et Paul Bellemare et qui  
vient d'être lu soit accepté.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Jean  
Charbonneau que le Maire et le conseiller  
Amos Levasseur soient autorisés à rencontrer  
les Commissaires d'Écoles, à leur prochaine  
Assemblée, en vue de discuter l'opportunité  
d'acheter par cette municipalité la vieille  
maison d'école, et de fixer le prix et les autres  
conditions de l'achat de cette école. Adopté.

Proposé par Joseph Félinas, secondé par Oscar Dubé que M. Adélarde Doucet, fils, soit autorisé à pourvoir Madame Joseph Bouchard de tout ce dont elle aura besoin pour sa subsistance et son entretien et de produire ses comptes à cette fin au Conseil.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Méridie Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire Trésorier.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le cinquième jour de Décembre mil neuf cent trente deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Méridie Pothier, Maire, et M<sup>rs</sup> le Conseil: M<sup>rs</sup> Joseph Félinas, Jean Charbonneau, Amos Levasseur, Ernest Bolduc et Oscar Dubé.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Jean Charbonneau que les comptes suivants soient approuvés et payés.

Raoul Lamy	\$ 1.80
Léon Méthot	5.00
Alphonse Dupras	9.60
Adélarde Doucet	15.86
Amos Levasseur	3.00
A. J. Guin & Co, Ltée.	5.00
Philippe Demonceau	6.00
J. E. Janvier	15.85

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que l'intérêt dû sur les taxes ne soit chargé qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1933.

Adopté.



† de taxes  
M. P.  
J. E. G.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par Jean Charbonneau que le secrétaire présente une liste des arriérés d'impôts par les contribuables propriétaires depuis l'année 1930 inclusivement.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Lévesque que la présente assemblée soit ajournée au 15 décembre courant à huit heures du soir.

Adopté.

Le procès-verbal de la présente assemblée est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue jeudi, le quinze décembre mil neuf cent trente-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Joseph Gilinas, Jean Charbonneau, Amos Lévesque, Ernest Bolduc et Oscar Dubé.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par Jean Charbonneau que les comptes suivants soient approuvés et passés:-

Camille Houle, \$ 7.52<sup>v</sup>

Alide Bellavance, 5.00<sup>v</sup>

Le Séminaire des 3-Rivières, 34.00<sup>v</sup>

L. Georges Lévesque, 2.00<sup>v</sup>

Aldige Doucette, 3.00<sup>v</sup>

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que l'immeuble appartenant ci-devant à Frédéric Houde et portant le

No. 261 soit porté au nom de Eugène St-Germain, le propriétaire actuel, et que le numéro cadastral de cet immeuble porte désormais le No. 260, tel qu'il est indiqué au Bureau d'Enregistrement.

Adopté.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par Oscar Dubé que l'immeuble appartenant à Joseph Bouchard et portant le No. P.321 soit inscrit pour être vendu par le Conseil de Comté pour arrérages de taxes dues sur cet immeuble depuis l'année 1930 inclusivement.

Adopté.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par Ernest Bolduc qu'une grand-messe soit payée pour le repos de l'âme de Madame Adem Bourassa et que la somme de \$4.25 soit déversée à cette fin.

Adopté.

Le procès-verbal de la présente assemblée est lu et adopté.

Médecin Polhu  
Maire

J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le samedi, le septième jour de Janvier, mil neuf cent trente-trois, au bureau du Secrétaire-Trésorier, No. 306, rue Alexandre, en la cité des Trois-Rivières, à deux heures de l'après-midi, et à laquelle étaient présents

M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les  
Conseillers: Jean Charbonneau, Ernest  
Bolduc et Adam Bourassa, formant quorum,  
les conseillers Joseph Gélinas, Amour Levasseur  
et Oscar Dubé ayant donné leur consentement  
par écrit à la tenue de la dite assemblée, avant  
la tenue d'icelle, et promis de donner leur  
adhésion entière aux résolutions qui y seraient  
adoptées, tel qu'en fait foi l'écrit signé  
par eux en date du 4 Janvier 1933 et demeuré  
dans les archives de la dite municipalité à  
toutes fins que de droit, le tout conformément  
et suivant les formalités prescrites par la loi:

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
Ernest Bolduc que le rôle de pair relative-  
ment au cours d'eau des Turouliviers, dans le  
rang Ste. Marguerite, tel que présenté par M.  
Xavier Girard, le conducteur des travaux, soit  
approuvé.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été  
trouvé conforme et adopté.

Médéric Pothier  
Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du Conseil mu-  
nicipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue lundi,  
le sixième jour de Février mil neuf cent trente-  
trois, aux lieu et heure ordinaires des sessions,  
en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médé-  
ric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Adam  
Bourassa, Joseph Gélinas, Jean Charbonneau,  
Amour Levasseur, et Oscar Dubé et Ernest  
Bolduc.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé

par Adam Bourassa que les comptes suivants soient approuvés et payés:-

Fortunat Lord, \$ 3.00<sup>v</sup>  
 A. J. Guin & Cie., \$ 8.00<sup>v</sup>  
 Adilard Doucet, \$ 34.44<sup>v</sup>

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Oscar Lévassour que le lot no. 231 appartenant ci-dessus à Edmond Bourassa soit porté au nom de Didace Fortier, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que le nom de M. Thomas Godin soit inscrit sur le rôle, comme propriétaire du lot no. 327.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Adam Bourassa que le conseiller Ernest Bolduc soit autorisé à acheter des figuets pour la route du Calvaire et la route du petit village d'un nombre d'environ cinq cents.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Miclinie Pothier Maire  
 J. E. Guillet  
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le sixième jour de Mars, mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Amos Lévesqueur et Ernest Bolduc.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Lévesqueur que les comptes suivants soient approuvés et payés:

A. J. Gouin & Co, Sté.,	\$ 2. 00
Alex. St. Pierre,	60. 00

Adopté

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Jean Charbonneau que les officiers suivants soient nommés:

Inspecteur de voirie pour le Chemin de la Banlieue et la route du Petit Village, M. Adélard Bourassa;

Inspecteur de voirie pour la route de la Banlieue et Ste-Marguerite, M. Alfred Bourassa;

Inspecteur de voirie pour le Chemin de front du rang Ste-Marguerite, M. Philippe Tousignant;

Inspecteur de voirie pour la route et le Chemin de front du 1er rang: M. Arsène Côté;

Inspecteur de voirie pour le Chemin de front et la route du 2ème rang: M. Louis Charrette;

Inspecteur de voirie pour la route du 3ème rang: M. Roméo Dupras;

Inspecteur de voirie pour le Chemin de front du 3ème rang: M. Aldige Doucet;

Inspecteur de voirie pour la route et le Chemin de front du 4ème rang: M. Pierre Lévesqueur;

1<sup>er</sup> du rang  
M. P.  
J. E. G.

Estimateurs: M<sup>m</sup>. Arsime Bellemare,  
Romeo Gagnon et Théode Benoit;

Inspecteurs agraires: M<sup>m</sup>. Xavier Dufresne,  
Eugène Aubry et Charles Lalonde;

Gardien d'enclos: M. Eugène Beaudet

Inspecteurs agraires: M<sup>m</sup>. Amos Bellemare  
et Thérèse Pratte.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé  
par Armand Levesque que M<sup>m</sup>. René de  
Cotrel, Ferron & Co soient nommés audi-  
teurs des livres de la municipalité pour la  
somme de cinquante piastres, conformément  
aux prix demandés par ces derniers.

Adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre  
signée par M<sup>m</sup>. Albert Girard, Noël  
Levesque, Docteur Lord, Arthur Drouin et  
Edmond Drouin demandant au conseil  
d'amender ou de casser le procès-verbal  
relativement au cours d'eau des Turaulines,  
et il est proposé par Jean Charbonneau,  
secondé par Ernest Bolduc que cette deman-  
de soit remise au prochain conseil.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a  
été trouvé conforme et adopté.

Médéric Polhem Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

\* des mau-  
vaises herbes

M. P.

J. E. G.

Assemblée régulière manuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le troisième jour d'Avril, mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M. M. les conseillers Adam Bourassa, Ernest Bolduc et Jean Charbonneau.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc que le compte de René de Cotrel, Ferron & Co, au montant de \$ 50.00, pour vérification des livres de la municipalité soit payé.  
Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Bolduc que la démission de M. Pierre Levasseur comme inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du même rang soit acceptée et que M. Georges Duband soit nommé à sa place à la même charge; et que la démission de M. Xavier Dupresne comme inspecteur agraire soit acceptée et que M. Charles Bolduc soit nommé pour le remplacer à cette charge.

Adopté.  
Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa que M. Philippe Renoncourt, de la Pointe du Lac soit nommé surintendant pour amender ou faire des procès-verbaux nouveaux concernant les cours d'eau suivants: le cours d'eau des Turaulins; le cours d'eau Ducharme; le cours d'eau Louis Julien; le cours d'eau Labarre et le cours d'eau Napoléon Girard.

Adopté.  
Le Secrétaire donne communication d'une lettre de M. Donat Janvier demandant que sa terre soit déchargée des frais du cours d'eau qui passe entre M. A. Dupont et Eugène Braudet et descend à la Banlieue, et vu que le conseil n'est

pas certain que ce cours d'eau est régi par un acte d'accord ou par un procès-verbal, cette demande est remise au prochain conseil avant de prendre une décision à ce sujet.

Adopté.

Proposé par <sup>M.</sup> Adam Bourassa donne avis de motion qu'à la première assemblée, ~~qu'il~~ il présentera un règlement à l'effet d'obliger les ~~par~~ contribuables propriétaires de la Banlieue à ériger, à l'avenir, toute construction, ou bâtisse à une distance de pas moins de cinquante pieds de la ligne du chemin.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa qu'un montant de \$10.00 soit payé à M. Jean Charbonneau pour être appliqué par ce dernier à subvenir au soutien de la famille de M. Joseph Bouchard durant quatre semaines.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Midine Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Treasorier

Je, Charles Labonté, cultivateur, de St-Michel des Forges, ayant été nommé inspecteur agraire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Charles Labonté -

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 6 Avril 1933.

J. E. Guillet, N. P.

† fondation  
M. P.  
J. E. G.



Je, Eugène Aubry, cultivateur, de Ste-Marguerite, ayant été nommé inspecteur agraire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Eugène Aubry

Assermenté devant moi  
à Trois-Rivières, ce 7 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Adélard Bourassa, cultivateur, de la Banlieue, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Banlieue et la route du petit village de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adélard Bourassa

Assermenté devant moi  
à Trois-Rivières, ce 7 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Philippe Lousignant, cultivateur de Ste-Marguerite, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste-Marguerite de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Philippe Lousignant

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 8 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Arsène Bellemare, cultivateur de la Banlieue, ayant été nommé estimateur de la 'municipalité' de la paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arsène Bellemare

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 11 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Arsène Côté, cultivateur des Vieilles Forges, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 1er rang de cette municipalité, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arsène Côté

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 20 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Aldige Doucet, cultivateur des Vieilles Forges, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du 3ème rang de cette municipalité, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Aldige Doucet

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 21 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Alfred Bourassa, cultivateur de la Banlieue, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route de la Banlieue et Ste. Marguerite, de cette municipalité, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté

et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu veut soit en aide.

Alfred Bourassa

Asserments devant moi à

Trois-Rivières ce 24 Avril 1933

J. E. Guillet, N.P.

Je, Louis Charette, cultivateur des Vieilles Forges, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>ème</sup> rang de cette municipalité, jure solennellement que je remplirai les avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu veut soit en aide.

Louis Charette

Asserments devant moi à

Trois-Rivières ce 29 Avril 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le premier jour du mois de Mai, mil neuf cent trente-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M. M. les conseillers Jean Charbonneau, Omer Lussieur, Adam Bourassa, Joseph Gélinais et Oscar Dubé et Ernest Bolduc

Proposé par Omer Lussieur, secondé par Adam Bourassa que les comptes suivants soient payés:

Lucien Beaudry.	\$ 2.70
Pierre Lussieur.	5.60
Conrad Dugré.	5.55
Guilfrid Lampron.	2.00
à l'Honorable Trésorier Provincial pour l'exercice de la Province de Québec.	0.27
Arsène Côté	13.40

Adopté.

## Règlement

Règlement

Attendu qu'avis de motion a été donné à la dernière session du conseil par le conseiller Adam Bourassa, qu'il présentera à la présente session un règlement à l'effet relativement à la distance à laquelle devront être construites, à l'avenir, les bâtisses qui seront érigées dans les limites de la Banlieue;

En conséquence, il est proposé par Adam Bourassa, secondé par Joseph Gélinas que le règlement suivant soit adopté, savoir:

Que les bâtisses qui seront érigées, à l'avenir, dans les limites de la Banlieue, devront être érigées à une distance de pas moins de cinquante pieds de la ligne de chemin, le présent règlement ne devant cependant affecter en aucune façon les bâtisses qui sont actuellement érigées dans les limites de la Banlieue.

Adopté.  
Maurice Gauthier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant qui a été nommé pour amender les procès-verbaux relatifs aux cours d'eau "Des Turaulins" "Louis Julien" "Ducharme" et "Labarre" et les Conseillers Adam Bourassa et Ernest Bolduc étant intéressés dans ce cours d'eau se retirent de leur siège. et il est proposé par Ascar Dubé et secondé par Jean Charbonneau que ce rapport soit accepté.

Adopté.  
Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant qui a été nommé pour amender les procès-verbaux relatifs aux cours d'eau "Louis Julien" "Ducharme" et "Labarre"

les conseillers Adam Bourassa et Ernest Boldue n'étant pas intéressés dans ces cours d'eau respectivement leur siège, et il est proposé par Ernest Boldue, secondé par Adam Bourassa que ce rapport soit accepté:

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de M. Philippe Demonceurt, surintendant qui a été nommé pour amender le procès-verbal relatif au cours d'eau "Napoléon Girard", et le Maire ainsi que le pro-maire Adam Bourassa étant intéressés dans ce cours d'eau quittent leur siège, et il est proposé par Joseph Gélinas, secondé par Jean Charbonneau que Amos Lussseau soit élu Président ~~pro~~ tempore, et il est conséquemment proposé par Ernest Boldue, secondé par Oscar Dubé que ce rapport soit accepté:

Adopté.

Omer Lussseau

Maire pro tempore

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Le Maire et le pro-maire Adam Bourassa respectivement leur siège.

M. Edouard Bastien fait une demande au Conseil à l'effet de réparer la route rurale des Vieilles Forges no. 1 afin de pouvoir remplir son contrat de porter le maille dans cette route, et à ce sujet il est proposé par Adam Bourassa, secondé par Joseph Gélinas que le Maire et les conseillers Amos Lussseau et Jean Charbonneau aillent rencontrer M. Charles Bourgeois, député au fédéral à cette fin.

Adopté.

M. Charles Boldue ayant écrit au Conseil qu'il donne sa démission de refuser d'accepter la charge d'inspecteur agraire, parce qu'il n'est pas propriétaire, il

est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Levasseur que M. Simion Picard, de la Banlieue, soit nommé inspecteur agraire à sa place.

Adopté.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que la municipalité soit prête à déboursier la somme de Mille piastres pour la continuation des travaux qui ont été faits sur la route à Denoune, à la condition que le Gouvernement Provincial fournisse le même montant à cette fin.

Adopté.

~~Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.~~

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gélinas que le compte dû à Albert Girard au montant de \$15.00 pour l'achat de 300 piquets à \$5.00 soit payé, et que M. Alfred Bourassa soit autorisé à faire planter ces piquets pour la route du Calvaire et par M. Adilard Bourassa pour le Chemin du rang de la Banlieue et la route du petit village.

Adopté.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Joseph Gélinas qu'un avis soit donné à M. J. Arthur Bellemare, de la Banlieue, qu'il soit à faire faire un nouvel acte d'accord ou un autre procès-verbal relativement à son cours d'eau.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Mairie Pothier Mairie  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Je, Simion Picard, cultivateur de la Banlieue, ayant été nommé inspecteur agraire de cette municipalité, jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette

charge au meilleur de mon jugement et de mes  
capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide -  
Simion Rivest

Asserments devant moi à

Trois-Rivières ce 4 Mai 1933.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée des électeurs de la Municipalité  
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le dix  
Mai, mil neuf cent trente-trois, à dix heures de  
l'avant-midi, à la salle publique de l'école  
Ste-Marguerite, sous la présidence de J. E. Guillet,  
Secrétaire-Trésorier, et Président ex officio,  
après avis public donné de la manière et dans  
les délais prescrits par la loi, pour la nomination  
des candidats à la charge de Maire et de  
Conseillers pour la dite municipalité.

Le bulletin de présentation ~~par écrit~~ de  
M. Médéric Pothier, cultivateur, résident à la Banlieue  
des Trois-Rivières, proposé par Edouard Caron, et  
secondé par Amos Lussaveur, tous deux cultivateurs  
de la Banlieue des Trois-Rivières, nommant le dit  
Médéric Pothier ~~candidat à la mairie~~ pour la de la  
municipalité de la paroisse des Trois-Rivières  
est admis.

Le bulletin de présentation ~~par écrit~~ de M.  
Jean Charbonneau, cultivateur, de la paroisse des  
Trois-Rivières, présenté par Roméo Gagnon et Adé-  
lard Broulx, tous deux cultivateurs de la dite pa-  
roisse des Trois-Rivières, nommant le dit Jean  
Charbonneau conseiller de la municipalité de  
la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation ~~par écrit~~ de M.  
Adam Bourassa, cultivateur de la paroisse des Trois-  
Rivières, présenté par J. Arthur Bellemare et  
Alfred Bourassa, tous deux cultivateurs de la dite  
paroisse des Trois-Rivières, nommant le dit Adam  
Bourassa conseiller de la municipalité de la pa-  
roisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation ~~par écrit~~ de M. Ernest Bolduc, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Albert Girard, fils, et Olyvia Dugri, tous deux cultivateurs de la dite paroisse des Trois-Rivières, nommant le dit Ernest Bolduc conseiller de la dite municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

À midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M. Médéric Pothier, cultivateur, demurant à la Banlieue des Trois-Rivières, Maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, et MM. Jean Charbonneau, Adam Bourassa et Ernest Bolduc, tous trois, cultivateurs de la dite paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la dite municipalité de la paroisse des Trois-Rivières. / Quatorze mots rayés nuls!

J. E. Guillet  
Président

Je, Médéric Pothier, cultivateur, demurant à la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été élu Maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Médéric Pothier  
Maire

Assermenté devant moi en  
la paroisse des Trois-Rivières  
ce 10 Mai 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Jean Charbonneau, je Adam Bourassa  
et je Ernest Bolduc, tous trois cult-



tivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé conseiller de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu verra soit en aide.

Jean Charbonneau

a devr. Bourassa  
Ernest Bolduc

Assermenté devant moi en la paroisse des Trois-Rivières, ce 10 Mai 1933.

J. L. Guillet, N. P.

Assemblée régulière manuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le cinquième jour du mois de Juin, mil neuf cent trente-trois, aux lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. M. Idérick Pothier, Maire, et M. M. les conseillers Oscar Dubé, Amér Lévasscur, Ernest Bolduc et Adam Bourassa et Jean Charbonneau et Joseph Gélinas.

\* l'évaluation  
de.  
M. P.  
J. E. G.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Amér Lévasscur que la propriété de M. Georges Barakatt portée sur le rôle comme faisant partie du lot no. 11 soit réduite à \$ 4000.00

Que l'évaluation de la propriété de Adélard Barakatt portée sur le rôle comme faisant partie du lot no. 11 soit réduite à \$ 4000.00

Que l'évaluation de la propriété de Olga Barakatt portée sur le rôle comme partie du no. 11 soit réduite à \$ 4000.00

Que l'évaluation de la propriété de Jean Barakatt portée sur le rôle comme partie du no. 11 soit réduite à \$ 4200.00

✓ Que l'évaluation de la propriété de Michel Nassif portée sur le rôle comme partie du No. 12 soit réduite à \$ 3500.00 ✓

✓ Que l'évaluation de la propriété de Camille Aboud portée sur le rôle comme partie du No. 12 soit réduite à \$ 4200.00 ✓

✓ Que l'évaluation de la propriété de Arthur E. Larocque portée sur le rôle comme partie du No. 2 soit réduite à \$ 5500.00 ✓

✓ Que la propriété l'emplacement de Anisiphore Trotter n. ayant plus qu'une superficie de  $3\frac{139}{162}$  d'arpent et portée sur le rôle comme partie du No. 177 soit évalué à \$ 20.00 ✓

✓ Que l'emplacement nouveau appartenant à Alphonse Trotter soit porté sur le rôle avec une superficie de  $3\frac{139}{162}$  d'arpent et évalué à \$ 20.00 ✓

✓ Que l'emplacement nouveau appartenant à Arthur St. Louis soit porté sur le rôle avec une superficie de  $5\frac{65}{162}$  d'arpent et évalué à \$ 20.00 ✓

✓ Que l'emplacement nouveau appartenant à Maurice Thivierge soit porté sur le rôle avec une superficie de  $2\frac{57}{162}$  d'arpent et évalué à \$ 20.00 ✓

✓ Que l'emplacement de Thomas Godin faisant partie du No 327 ayant été omis sur le rôle rôle d'évaluation y soit inscrit avec une évaluation de \$ 84.00 ✓

✓ Que l'emplacement de Maurice Robert porté sur le rôle comme partie du No. 257 soit évalué à \$ 50.00 ✓

✓ Que la terre de Xavier Roberge portant le No. 191 et partie du No. 192 soit entrer au nom de Francois Charette, nouvel acquéreur. ✓

✓ Que les lots nos. 305 et 386 appartenant ci-devant à Alfred Paillé soient entrés au nom de Adolphe Doucet, fils, nouvel acquéreur. ✓

✓ Que le lot No. 225 appartenant ci-devant

à Alfred Guilbert soit porté au nom de Adalbert Naud, nouveau acquéreur. ✓

✓ Que l'emplacement, nouveau de appartement à Suce Gédion Trotter soit entré à ce nom sur le rôle comme faisant partie du no. 238 avec une partie superficielle de sept arpents (7) et évalué à \$25.00 ✓

✓ Que la subdivision no. 3 du lot no. 2 appartenant à The Shawinigan Water & Power Co. soit évalué à \$500.00 ✓

✓ Que la nouvelle propriété appartenant à Roméo Melot construite sur partie du lot no. 4 soit portée sur le rôle d'évaluation au montant de \$3500.00 ✓

✓ Que la nouvelle propriété appartenant à Philias Pagi construite sur partie du lot no. 4 soit portée sur le rôle d'évaluation au montant de \$4200.00 ✓

✓ Que l'emplacement de Thiodé Rothier faisant partie des lots nos. 14 & 15 soit évalué à \$3500.00 ✓

✓ Que la nouvelle propriété de appartement à Albert Roussier construite sur partie du no. 17 soit portée sur le rôle d'évaluation au montant de \$2000.00 ✓

✓ Que l'emplacement de Pierre Beaulieu portant le no. 44 soit évalué à \$1850.00 ✓

✓ Que l'emplacement de Aurèle Gilbert faisant partie du lot no. 157 soit évalué à \$250.00 ✓

Adopté.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Adam Bourassa que les comptes suivants soient payés:

Oscar Dubé ✓ \$ 6.70

Pierre Beaulieu ✓ 16.50

Alfred Bourassa ✓ 9.95

Noël Levasseur ✓ 30.00

Rosaire Mabeu ✓ 46.50 ~~40.50~~

Marcel Bourassa ✓ 12.02 ~~4.80~~ 9.60

Louise Charette ✓ 31.60

La Revue Municipale	✓\$ 10.00
Arthur Veillette	✓45.15
Philippe Demoncourt	✓22.00
J. A. Bellemare	✓7.50
J. E. Guillet	✓5.00

Adopté.

Ordonnance de motion est donnée par Joseph Gélinas qu'il présentera à la prochaine assemblée un règlement concernant la morale et l'ordre public dans cette municipalité.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que cette municipalité soit prête à déboursar la somme de Cinq Cents cinquantes pour finir ~~une~~ en gravel une partie de la route du premier rang, à la condition que le Gouvernement Provincial fournisse le même montant à cette fin.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gélinas que M. ~~Armand~~ <sup>Albert</sup> Girard soit nommé inspecteur de voirie en ~~remplacement~~ pour la route du 4<sup>ème</sup> rang en remplacement de M. Georges Durand.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Levasseur que le compte dû à Roméo Bellemare pour services rendus dans l'intérêt de la municipalité au montant de \$75.00 soit payé.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Poltron Mair

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Je, Albert Girard ayant été nommé inspecteur de la voirie pour la route du 4<sup>ème</sup> rang, jure de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement: Ainsi que Dieu me soit en aide - Albert Girard

Assermenté devant moi en la  
paroisse des Trois-Rivières ce 5<sup>ème</sup> juin 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Roméo Duprasne, cultivateur de Ste-Marguerite, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du 3<sup>ème</sup> rang, jure de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement: Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Roméo Duprasne

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 9<sup>ème</sup> juin 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Giffirien Pratte, cultivateur de Ste-Marguerite, ayant été nommé inspecteur des mauvaises herbes, jure de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité: Ainsi que Dieu me soit en aide.

Giffirien Pratte

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 29<sup>ème</sup> juin 1933.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière mensuelle des membres  
 du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères,  
 tenue lundi, le troisième jour du mois de Juillet,  
 mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaires  
 des sessions, en la manière et suivant les formalités  
 prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:  
 M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les Conseil-  
 lers Jean Charbonneau, Oscar Dubé, Oscar  
 Levasseur, - Ernest Bolduc et Joseph Gélinas.

## Règlement

Amendé par  
 règlement  
 adopté le 15  
 juillet 1936

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la  
 dernière session du conseil par le conseiller Joseph  
 Gélinas qu'il présentera à la présente session  
 un règlement concernant la morale et l'ordre  
 public dans cette municipalité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller  
 Oscar Levasseur

Secondé par le conseiller Jean Charbonneau

Que le règlement devant concerner la  
 morale et l'ordre public dans la municipalité de  
 la paroisse des Trois-Frères, en vertu des pouvoirs  
 à nous conférés par l'article 403 du Code Municipal  
 de la Province de Québec (Considérations); et savoir:

1. Tout endroit occupé comme restaurant ou tout  
 endroit où l'on vend ou distribue des rafraîchissements,  
 des sandwiches, "hot dogs", de la crème à la glace, des  
 liqueurs douces, des bonbons, chocolats et autres comestibles,  
 devra être tenu proprement et suivant les règlements im-  
 posés par le département de l'hygiène;

2. Il est défendu à toute personne tenant tel éta-  
 blissement ou exploitant un ou des réservoirs à gazoline,  
 de permettre à qui que ce soit de s'attarder dans ou près  
 de ces établissements ou réservoirs, et d'y faire du bruit,  
 soit en chantant ou autrement, ou de tenir qu'on se serve  
 de paroles dishonnêtes ou blasphématoires ou qu'on y  
 tienne une conduite indécente ou propre à offenser

la morale et les bonnes mœurs ou à troubler la paix publique.

3. Il est défendu à toute personne qui fréquente les endroits où l'on se baigne ou qui utilise les stations à gazoline de s'arrêter dans ou aux environs des dits établissements, de blasphémer ou de se servir de paroles injurieuses ou immorales ou de se conduire de manière à offenser la morale publique, causer du scandale, ou à troubler la paix;

4. Il est défendu de changer de vêtements pour endosser un costume de bain à moins que ce ne soit dans une maison ou dans des cabines ou abris pourvus à cet effet, construits sur la plage et ayant des portes ou rideaux qui puissent cacher la personne qui les occupe.

5. Sur les Plages Publiques, les cabines de bain devront être séparées: d'un côté les cabines qui serviront aux personnes de sexe masculin, et de l'autre les cabines qui serviront aux personnes de sexe féminin;

6. Il est défendu de se baigner à moins d'être revêtu d'un costume qui ne pêche pas contre la décence, la modestie et ne offense pas la pudeur;

7. Les costumes de bain pour personnes de sexe féminin doivent être suffisamment hauts sur la poitrine et le dos pour éviter tout semblant de provocation, et le maillot doit être recouvert d'une jupe qui descende près des genoux;

8. Il est défendu de circuler ou de se coucher en costume de bain à plus de vingt-cinq ou trente pieds de l'eau sur la plage;

9. Il est défendu de circuler égard en costume de bain et exposé à la vue des passants, soit en voiture, soit à pied sur le chemin public, ou sur les propriétés privées, à moins que ce ne soit pour se rendre d'une maison à la plage, et de la plage à la maison, et ce par le chemin le plus court;

10. Il est défendu de traverser le grand chemin en costume de bain à moins d'être couvert d'une robe de bain ou d'un manteau.

11. Sur les Plages Publiques, il est interdit de se baigner entre dix heures du soir et sept heures du matin;

12. Sur toute Plage Publique une zone de sécurité devrait être ménagée à l'endroit du bain pour éviter les noyades.

\* propriétaire  
lui-même de  
vra porteur secours  
et exerce la  
vigilance.

13. Tout propriétaire de Plage Publique devra nommer un ou des gardiens pour secourir les baigneurs en cas de danger, et pour veiller à l'observance du présent règlement sur sa propriété; à défaut de gardien, le propriétaire lui-même devra porter secours à défaut de gardien. Le 2

14. ~~Tout propriétaire de Plage Publique et le présent~~ règlement entrera en vigueur suivant la loi.

15. Toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de \$ 5.00 et ne devra pas dépasser \$ 20.00, en plus les frais. A défaut de paiement de l'amende et des frais, à l'emprisonnement.

16. Le présent règlement devra être affiché sur les plages et sur tous les terrains qui reçoivent des campeurs et des baigneurs.

Adopté unanimement.

Michèle Fothergill  
J. E. Guillet  
Secrétaire. Trésorier.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gilinas que les frais, en capital et intérêts de l'action de Edgar Michelin contre la Municipalité, qui a été condamnée en Cour Supérieure, soient payés comme suit:

Frudel & Raquin,	\$ 437.50 ✓
Liopold Kinsbournault	114.50 ✓

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Omer Levasseur; -

✓ Que le lot no. 203 du cadastre porté erroneusement sur le rôle d'évaluation au nom de Frédéric Houde soit entré au nom de Frédéric Houde, véritable propriétaire d'icelui, et

✓ Que le lot no. 245 du cadastre appar-



tenant à-devant à Arthur Lefebvre soit  
pouvé sur le rôle au nom de Albert Jalbert,  
nouvel acquéreur.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé  
par Omar Levesseur que le compte suivant  
soit payé:

Noël Levesseur et Albert Girard, pair, \$ 29.05

Adopté.

Proposé par Oscar Dube, secondé par Joseph  
Gélinas que les comptes suivants soient payés:

Roméo Dupresne,	\$ 14.65	<del>\$ 8.65</del>
Freddy Lampron,	2.00	
Wilfrid Lampron	2.00	

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par  
Jean Charbonneau que M. Philippe Demonceau,  
de La Pointe du Lac, soit nommé surintendant  
pour faire la visite de cours d'eau de la rivière  
Bettez et considérer s'il y a lieu de déchar-  
ger les intérêts des terrains supérieurs con-  
cernant ce cours d'eau et également de faire  
les amendements qui pourront être demandés  
par les intéressés de ce cours d'eau.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Omar  
Levesseur que le Secrétaire-Trésorier soit autori-  
sé à acheter quatre cartes d'avis public, rela-  
tivement au règlement concernant la morale  
et l'ordre public sur les plages publiques, et  
qu'un montant de \$ 2.00 soit alloué à cette  
fin au cas où il soit obligé de prendre le  
double de ces cartes.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
Ernest Bolduc que l'inspecteur de voirie,  
M. Araine Coté, soit autorisé d'arrêter les  
travaux qui sont faits actuellement sur ce  
chemin, de la manière qu'ils le sont, et  
que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'écrire

\* sur le  
chemin des  
Forges  
M. P.  
J. E. G.

à M. J. O. Frigon, député de Comté de  
St-Maurice, qu'après avoir entendu les  
intéressés dans ce chemin, le conseil juge à  
propos que ces travaux sont inutiles de la  
manière qu'ils sont fait actuellement, et qu'ils  
devraient servir à couvrir la surface de la  
Côte dans ce chemin d'une façon utile avec  
de la gravel.

Adopté.  
Le présent procès-verbal en est adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du  
Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue  
lundi, le septième jour du mois d'Août, mil neuf cent  
vingt-trois, aux lieu et heure ordinaires des sessions,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric  
Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Oscar  
Dubé, Jean Charbonneau, Amédée Lavasseur, Adam  
Bourassa et Ernest Bolduc.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par  
M. Jean Charbonneau que M. Théodore Benoit  
soit nommé conducteur des travaux à être faits  
sur la route à Denoune, et que le Maire et le  
Conseiller Jean Charbonneau soient autorisés  
à s'entendre avec M. Joseph Jandier pour  
fixer, s'il y a lieu, le montant qui devra  
être payé à ce dernier pour l'achat d'une  
partie de son terrain pour obtenir la largeur

qui a été en  
dommage  
par l'eau le  
premier  
dernier  
M. P.  
J. E. G.

x Adam  
Bourassa  
M. P.  
J. E. G.

qui pourra être réquise sur cette route.

Adopté.

✓ Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omar Levasseur que les lots nos. 175 et 176 appartenant ci-devant à feu Dame Ure Napoli-on Lajoie soient portés sur le rôle d'évaluation aux noms de Eglantine Lajoie, Herva Lajoie, François Lajoie, Léon Lajoie et Marie-Rose Lajoie, héritiers de cette dernière en vertu de son dernier testament, et

✓ Que le lot faisant partie du no. 356 appartenant ci-devant à Gédéon Thibault soit porté sur le rôle d'évaluation au nom de Ferdinand Dupont, nouvel acquéreur.

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Ernest Bolduc que le rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant nommé pour faire la visite du cours d'eau de la rivière "Bettes" et qui vient d'être lu, soit homologué.

adopté.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Omar Levasseur que les comptes suivants soient payés:-

Philippe Denoncourt,	\$ 7.00
Le Trésorier de la Province.	12.00
Roméo Duprésne	2.80
Louis Charette	76.40

Adopté.

✓ Proposé par Omar Levasseur, secondé par Oscar Dubé qu'une somme de \$4.00 soit payée à M. Olive Dugré, pour prime d'assurance sur la vieille maison d'écoles.

Adopté.

Proposé par Omar Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que M. Hector Frichette, de Ste-Marguerite soit nommé Gardien d'endos en remplacement de M. Eugène Beaudet.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Levasseur que le salaire du Secrétaire-Trésorier soit fixé à la somme de Trois cents piastres par année et qu'il soit autorisé à compter du 1<sup>er</sup> août 1933 et qu'il soit autorisé à émettre un chèque à tous les mois en paiement de son salaire.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que M. Philippe Denoncourt soit nommé surintendant spécial pour amender, s'il y a lieu, le procès-verbal du cours d'eau de Rivière Lacerte, à partir du no 26 du cadastre appartenant à Hermidas Lamy jusqu'à la route du Calvaire.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Amos Levasseur que M. Philippe Bolduc soit nommé syndic du cours d'eau entre James Dugré et Adélard Bourassa, en remplacement de M. Arthur Cloutier.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu et écopé conforme est adopté.

Médéric Collier Maire  
J. L. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Piviers, tenue le mardi, cinquième jour de Septembre, mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Omer Levasseur, et Ernest Bolduc.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que les comptes suivants soient payés:

Gouvernement de la Province de Québec	\$ 56.77
J. L. Guillet	2.00

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Levasseur que M. Edmond Proulx soit nommé syndic dans le cours d'eau "Du-Charme" en remplacement de Emile Montour, Joseph Ducharme et Lucien Bolduc.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Jean Charbonneau que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de M. Théodore Benoit pour couvrir le montant dépensé pour les travaux de la route à Denoué jusqu'au premier septembre exclusivement.

Adopté.

Le présent procès verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. L. Guillet  
Secrétaire-Trésorier.

St. Mary.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le deuxième jour d'Octobre, mil neuf cent trente-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Mairie Pottier, Maire et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Amos Levasseur, Adam Bourassa, Ernest Bolduc et Joseph Gélinas.

Le conseil procède immédiatement à vérifier la régularité des listes électorales et après avoir constaté que ces listes ont été dressées dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous serment le 14 septembre 1933, qu'il en a déposé l'un des doubles à son bureau le 15 septembre 1933 et qu'il a donné avis public de ce dépôt le 15 septembre 1933, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Jean Charbonneau que le taux de la taxe foncière pour la prochaine année fiscale soit fixé à vingt-cinq centimes dans le cent piastres.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc: que:

✓ Que les lots Nos. P. 11 et 272 appartenant ci-devant à Joseph Cloutier soient portés sur le rôle au nom de Napoléon Lamy qui en est devenu propriétaire, et que

✓ Que le lot No. P. 234 appartenant ci-devant à Hormidas Lamy soit porté sur le rôle au nom de Albert Marchand le propriétaire actuel et

Adopté.

✓ Que le lot No. P. 162 appartenant ci-devant à Joseph Cloutier soit porté sur le rôle au nom de Albert Basterache, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Bolduc que le rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant spécial nommé pour amender le ~~compte~~ procès-verbal du cours d'eau de Rivière Lacarte et qui vient d'être lu au Conseil soit adopté.

Adopté.

Proposé par Amos Lavasseur, secondé par Adam Bourassa que les comptes suivants soient payés:

Philippe Denoncourt	\$ 8.00 <sup>v</sup>
J. B. Loranger,	21.00 <sup>v</sup>
P. A. Gouin, Enrg.	4.70 <sup>v</sup>
H. Georges Laferrrière	4.00 <sup>v</sup>
Raoul Lamy	0.75 <sup>v</sup>
Marcel Bourassa	3.50 <sup>v</sup>
Lucien Bolduc	1.25 <sup>v</sup>

Adopté.

Le procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Médecin Poltrac Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pièces, tenue lundi, le sixième jour de novembre, mil neuf cent trente-trois, au lieu et heure ordinaire des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, maire, et M<sup>rs</sup> les conseillers Ernest Bolduc, Oscar Dubé, Amos Levasseur et Adam Bourassa.

Proposé par Amos Levasseur, secondé par Adam Bourassa que le rôle de paie par Oscar Dubé que le rôle de paie préparé par M. Xavier Gérard, le conducteur des travaux qui ont été faits dans le cours d'eau Des Ursulines, pour un montant de quatre cents piastres, et qui vont d'être présentés au Conseil soit approuvé.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

- ✓ Route du 1<sup>er</sup> rang ou route du Chemin des Forges vendue à Raoul Langlois pour \$35.00
- ✓ Route du 2<sup>ème</sup> rang ou Route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$19.00
- Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Derroux vendue à Fernand Routin pour \$22.00
- ✓ Cordon du 3<sup>ème</sup> rang ou de la route à Derroux vendue à Camille Chamberland pour \$24.00
- Route du 4<sup>ème</sup> rang ou Route à Bureau vendue à Rosithé Lord pour \$20.00
- ✓ Route du Comté vendue à Alphonse Pellerin pour \$15.00
- ✓ Route du Calvaire vendue à Thais G. Lamy pour \$55.00
- ✓ Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Amos Levasseur que les comptes suivants soient



payés:

Henri Geo. Laferrrière	✓ \$ 12.95
Sévère Paillé	{ 24.70
Ernest Marchand	{ 12.00

Ces deux derniers comptes devront être réduits de moitié si le Conseil de St. Etienne en a payé la moitié, sinon le plein montant devra être payé et la moitié de ces deux comptes devra être chargée au Conseil de St. Etienne.

Albert Girard	✓ \$ 5.75
Alfred Bourassa	✓ 10.60
Félix Raymond	✓ 9.00
Roméo Duperron	✓ 8.00

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Adam Bourassa que les comptes de lumière électrique pour la vieille maison d'écoles soient payables à tous les mois par cette municipalité; tant que cette maison d'écoles sera l'entretien de cette maison d'école sera à la charge de cette municipalité.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa que le Conseil de cette municipalité consente à ce que la Compagnie The Bell Telephone Co. of Canada se déplace un poteau situé en face de l'entrée de M. Théo. Pothier dans la Banlieue de Trois-Rivières, le tout conformément au chapitre 170 s 343 de la loi des Chemins de Fer, S.R.C. 1927, et que M. le conseiller Adam Bourassa soit autorisé à représenter le Conseil pour surveiller à ce sujet sauvegarder les intérêts de cette municipalité à ce sujet, conformément à la dite loi.

Adopté.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Adam Bourassa:

Sur la partie du lot No. 238 appartenant à:

devant à Succ. Gédéon Trottier soit portée sur le rôle d'évaluation au nom de Henri La-Jimonière ~~par~~ le propriétaire actuel;

Que la partie du lot No. 314 appartenant ci-devant à Arthur Lacerte soit portée sur le dit rôle au nom de Maurice Robert, le propriétaire actuel, et

Que le lot No. 275 appartenant ci-devant à Joseph Dupresne soit porté sur le dit rôle au nom de Germaine Chamberland, le propriétaire actuelle

Adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de l'Association Sportive de la Paroisse demandant au Conseil un octroi pour lui aider à construire une patinoire publique au bénéfice de la paroisse, et il est proposé par Amos Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que le conseil accorde à cette fin un octroi de vingt-cinq frs.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Midine Pothier

Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Paroisses, tenue lundi, le quatrième jour du mois de décembre mil neuf cent trente-trois, aux lieu et heure ordinaires des sessions, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Oscar Dubé, Ernest Bolduc et Joseph Gélinas.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Ernest Bolduc que M. Jean Charbonneau soit élu pro-maire intérimaire pour cette assemblée, en l'absence du Maire et du pro-maire.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gélinas que la liste des contribuables propriétaires qui vient d'être lu au Conseil par le Secrétaire, démontrant des arriérés de taxes depuis l'année 1930, soit approuvée, mais avant d'envoyer cette liste de noms au Conseil de Comté, le Secrétaire devra envoyer une lettre à chacun de ces propriétaires leur demandant de vouloir bien donner un receipt sur leurs taxes et cela avant le 20 Décembre courant.

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Ernest Bolduc:

Que la partie du lot no. 36 appartenant ci-devant à Honorat Hamy soit portée sur le rôle au nom de Alfred Bourassa, le propriétaire actuel, et

Que la partie du lot no. 143 appartenant ci-devant à Honorat Hamy soit portée sur le rôle au nom de Dame Henri Georges Laferrrière, la propriétaire actuelle.

Adopté.

Proposé par Joseph Gélinas, secondé par Ernest Bolduc que les comptes suivants faits concernant le cours d'eau Rivière Lacerte soient chargés aux propriétaires y mentionnés comme suit:

Alfred Bourassa,	\$ 3.40 <sup>v</sup>
Frédéric Bettez,	9.94 <sup>v</sup>
Donat Aubry,	7.14 <sup>v</sup>
Gédéon Lemay,	8.17 <sup>v</sup>
J. Arthur Bellemare,	3.40 <sup>v</sup>
Dme Henri Georges Laferrrière	7.82 <sup>v</sup>
Donat Janvier,	1.02 <sup>v</sup>
Alide Bellemare,	2.38 <sup>v</sup>

Eugène Aubry,

\$ 7.18 ✓

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que la partie du lot no. 321 mentionnée au nom de Joseph Hion sur le rôle soit fournie au nom de Hermisdas Liverroche, le véritable propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par Ernest Bolduc que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire l'achat de timbres-poste pour correspondance et chèques pour la somme de Cinq piastres.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Oscar Dubé que tout résident de la paroisse qui pourra fournir une preuve tendant à obtenir l'arrestation de tout individu qui sera pris à voler du bois ou à commettre un vol de nature quelconque ou encore à causer des dommages de nature quelconque, aura droit à une somme de Dix piastres qui lui sera payée par le Conseil, et que de plus le Conseil

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gilinas que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à charger l'indébit dû sur les taxes de l'assemblée convoquée jusqu'à compter du 1<sup>er</sup> Février 1934.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté. Un renvoi en marge bon!

Jean Charbonneau  
Pro-maire intérimaireJ. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

\*  
garantie  
des frais de  
celui qui fera  
la plainte et  
que le Secré-  
taire-Trésorier  
soit autorisé  
à avancer les  
fonds requis  
à cette fin  
J. E. G.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pisnières, tenue le cinquantième jour du mois de Février, — mil neuf cent trente-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Armand Larocque, Adam Bourassa, Ernest Bolduc et Jean Charbonneau.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre du Comité de Colonisation, ayant son siège social en la cité de Montréal, demandant à notre conseil d'adopter une résolution à l'effet de recommander au Gouvernement de cette Province la création d'une Commission de Colonisation pour remédier à la crise du chômage, et à cette fin, il est proposé par Jean Charbonneau secondé par Ernest Bolduc savoir:

Attendu que nos paroisses rurales et urbaines regorgent d'un surplus de population;

Attendu que la continuation du système des secours directs conduira à la ruine les gouvernements et les municipalités;

Attendu que l'établissement sur la terre de notre surplus de population est le seul moyen de remédier à la crise d'une façon efficace;

Attendu que, même en temps normal, la colonisation s'impose chez nous au point de vue économique, social, national et religieux;

Attendu que nous avons des millions d'acres de terre arable à notre disposition;

Attendu que la colonisation doit être notre œuvre primordiale;

Il est résolu que ce Conseil demande au Gouvernement de la Province de créer une Commission de Colonisation, composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires, chargée de faire un recensement des fils de cultivateurs et des chômeurs aptes à s'établir sur des terres nouvelles, de préparer un plan d'ensemble

de Colonisation couvrant toute la Province afin de permettre l'établissement de ces fils de cultivateurs et de ces Chômeurs, d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables et, au besoin, d'agrandir notre domaine de colonisation au moyen d'échanges avec les compagnies d'exploitation forestière, d'arpenter et de classer ces terres et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer.

Il est résolu aussi que le Conseil demande au Gouvernement de mettre à la disposition de cette Commission, pour la préparation et l'exécution de son programme d'ensemble, un budget au moins aussi considérable que celui qui a permis la construction de notre système de voirie.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre de cette Province et au Comité de Colonisation.

Adopté.

Proposé par Omer Lévasseur, secondé par Jean Charbonneau :

✓ Que les lots nos. 259 et 260 appartenant ci-devant à Johnny Morinville soient portés sur le rôle d'évaluation au nom de Donat Massé, l'acquéreur actuel ; ✓

✓ Que le lot no. 256 appartenant ci-devant à Edouard Raymond soit porté sur le rôle au nom de Johnny Morinville, l'acquéreur actuel ; ✓

✓ Que les lots nos. 167, 168 et 169 entrés sur le rôle aux noms de Jacques Bureau, Henry Parent, Arthur J. B. Robert et Sarsfield Malone soient portés aux noms de Quec. Jacques Bureau, Arthur J. B. Robert et Sarsfield Malone, les propriétaires actuels ; ✓

✓ Que le lot no. P. 177 entré sur le rôle au nom de Adilard Doucet, père, soit porté au nom de Alexandre Gaudreau, le propriétaire actuel ; ✓

✓ Que la partie du lot no. 3 évaluée à \$1200.00 et entrée sur le rôle au nom de Evariste Leclerc soit portée au nom de Henri Arsenault, le propriétaire actuel ; ✓

✓ Que la partie du lot No. 241 entrée sur le rôle au nom de Amer Bellemare soit portée au nom de Herminigilde Alarie, le propriétaire actuel; ✓  
 ✓ Que les lots Nos. 152, 153, 154 et P/55 entrés sur le rôle au nom de William Laroche, soient portés au nom de Alphonse Laroche, le propriétaire actuel; ✓

Adopté.

✓ Proposé par Adam Bourassa, secondé par Amer Lavasseur que le compte au montant de \$ 3.91 chargé erronément sur le lot No. 288 appartenant à Alfred Guilbert soit chargé sur le lot No. 289 appartenant à Amer Pelletier, le véritable débiteur, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$ 3.91 ~~en~~ à l'ordre de Alfred Guilbert en remboursement. ✓

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Jean Charbonneau, que M. M. Fene de Cotret, Ferron & Co, soient nommés vérificateurs pour faire l'audition des livres de la municipalité au prix de cinquante piastres.

Adopté.

Proposé par Amer Lavasseur, secondé par Adam Bourassa qu'une demande soit faite auprès du département de la Voie pour obtenir un octroi de deux mille piastres pour finir le gravillage de la route à Danson, et que copie de la présente résolution soit transmise à M. M. L. Duplessis, le député à la Législature à cette fin.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Jean Charbonneau que les comptes suivants soient payés:-

A. J. Guin & Co,	\$ 10.00 ✓
Henri Montour,	3.00 ✓
Albert Girard,	1.80 ✓
Eddy Beaulieu	7.70 ✓

Hector Trichette

V# 42.45

Adopté.  
Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue le cinquième jour du mois de Mars, mil neuf cent trente-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, le Maire, et M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Amer Lavasseur et Oscar Dubé.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amer Lavasseur que les comptes suivants soient payés: -

Oscar Dubé	\$ 16.25 <sup>v</sup>
Roméo Dupresne	7.60 <sup>v</sup>
J. E. Guillet	1.20 <sup>v</sup>
Albert Girard	2.60 <sup>v</sup>
Léo Paillé	2.50 <sup>v</sup>
Médéric Pothier	2.00 <sup>v</sup>

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amer Lavasseur que le compte présenté au conseil par Wilfried Lessard, pour travail qu'il a fait dans la route à Denoon, soit au montant de \$ 5.00, soit réduit à \$ 0.50.

Adopté.

Proposé par Amer Lavasseur, secondé par Jean Charbonneau que le conseil appuie la campagne entreprise par l'Association des Propriétaires de Taxi de la Province de Québec,



Incorporée, en vue de sauvegarder les intérêts de tous les propriétaires de Vexis et du public en général.

Adopté.

Proposé par Oscar Dubé, secondé par Jean Charbonneau :-

Que les lots nos. 259 & 260 appartenant à Donat Massé soient portés sur le rôle d'évaluation au nom de Johnny Morinville, le propriétaire actuel;

Que le lot No. 132 appartenant ci-devant à Succ. Mrs. Paradis soit porté sur le dit rôle au nom de Alphonse Proulx, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. P33, P34 et 138 appartenant ci-devant à Eugène Braudet soient portés sur le dit rôle au nom de Hector Trichette, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P238 appartenant ci-devant à Georges Lagimonière soit porté sur le rôle au nom de Onésiphore Trotter, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Levasseur qu'une somme de Cinq piasters soit payée à Louis Georges Pratte ainsi qu'à Fernando Boutin, en paiement de la prime accordée par ce conseil pour récompenser tout contribuable de ou résident de cette paroisse tendant à empêcher l'arrestation de tout individu pris à vol ou à cause du dommage à la propriété d'autrui, et dans le cas présent les dits Louis Georges Pratte et Fernando Boutin ont averti l'arrestation de Zualter Lefebvre, fils, et que la même somme soit payée à chacun d'eux également pour ~~sa~~ la même raison relativement aux délinquants Edmond Raymond et Joseph Raymond.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Oscar Dubé que les membres du conseil remercient M. M. L. Duplessis, le député à la Législature de Québec de l'octroi qu'il vient

d'obtenir par son intermédiaire au montant de \$2000.00 du Département de la Voirie pour parachever le "gravillage" de la route à Denoon, située dans cette municipalité, et qu'ils profitent également de la même occasion pour le rempêcher des octrois qu'il a fait obtenir pour cette municipalité, à ce sujet par le passé.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Médéric Pothier, Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le ~~vingt~~ jour du mois d'Avril, mil neuf cent trente-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M<sup>rs</sup> les conseillers Jean Charbonneau, Omar Levasseur, Adam Bourassa et Joseph Félinas et Ernest Bolduc.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre du Secrétaire-Trésorier du Conseil municipal du Comté de St. Maurice, en date du 12 Mars dernier, donnant avis des terres situées dans cette municipalité qui ont été vendues par le conseil de Comté, pour arriérages de taxes, le 7 Mars dernier, et qui ont été adjudgées comme suit:

- 1<sup>o</sup> Succ. Alexis Lapolice, No. 328, adjudgé à cette municipalité, pour la somme de \$15.44
- 2<sup>o</sup> Hormidas Livernoche, No. P321, adjudgé à cette municipalité, pour la somme de \$16.30
- 3<sup>o</sup> Joseph Lefebvre, No. P177, adjudgé à J. A.

Toucher, de Shawinigan Falls, pour la somme de \$3.44

Le Secrétaire-Trésorier donne aussi communication de copie de l'avis et de la signification, qui ont été donnés et signifiés à chacun des propriétaires ci-dessus, les informant de la vente de leurs terres par le conseil de comté, conformément à l'article 738 du Code Municipal de la Province de Québec, et il est proposé par Omer Lavasseur ~~un~~ secondé par Ernest Bolduc ~~un~~ que la somme de \$9.13 soit payée à la Corporation Municipale du Comté de St. Maurice, pour frais de vente des terres ci-dessus mentionnées, qui ont été adjugées à cette Municipalité:

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une lettre de M. M. L. Duplessis, le député à la Législature, en date du 28 mars dernier, informant le conseil que l'octroi qu'il a obtenu du Département de la Voirie, pour les travaux à être continués sur la route à Desrochers, au montant de deux mille piastres, n'est pas sur une base de 50% et que le plein montant sera payé par le Département de la Voirie, et offrant ses services pour obtenir les directives du département à ce sujet, et il est proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa que cette offre soit acceptée.

Adopté.

Il est proposé par Jean Charbonneau, secondé par Joseph Gélinas que le compte dû par Alexandre Bellinax, au montant de \$7.82, pour sa part des travaux faits sur le cours d'eau de Sivière Lacerte lui soit chargé, et que ce montant soit payé au syndic Hector Fréchette.

Adopté.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Adam Bourassa que les comptes suivants soient payés:

Le Conseil Municipal du Comté de St. Maurice	\$ 133.86
René de Cotet, Ferron & Cie	50.00
Philippe Bolduc	45.00

Roméo Dupresne	\$ 10.00
Jean Charbonneau	3.55
Arthur Denoncourt	1.51

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Lévesque que M. Philippe Denoncourt, de la Pointe du Lac, soit nommé surintendant pour faire les amendements qui seront demandés par les intéressés, des cours d'eau "Ducharme" "Des Turbulences" et "Bellemare-Gélinas"

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gélinas que M. Philippe Denoncourt, de la Pointe du Lac, soit nommé surintendant pour faire les amendements qui seront demandés par les intéressés, s'il y a lieu, du cours d'eau Rivière Lacerte.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le septième jour du mois de Mai, mil neuf cent trente quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les conseillers Jean Charbonneau, Omer Lévesque, Ernest Bolduc et Joseph Gélinas.

Proposé par Omer Lévesque, secondé par Ernest Bolduc que M. Jean Charbonneau soit élu pro-maire

\* s'il y a lieu.  
M. P.  
J. E. G.

intérimaire de cette assemblée en l'absence du  
Maire.

Adopté.

Le Maire, M. Médéric Robier étant arrivé  
prend son siège et préside l'assemblée.

Proposé par Joseph Gilinas, secondé par  
Ernest Bolduc que les comptes suivants soient  
payés :

Pierre Levasseur,	\$1.20 ✓
Philippe Denoncourt	18.00 ✓
Roméo Dupresne	16.90 ✓
Alfred Bourassa	2.60 ✓
Eddy Beaulieu	6.80 ✓
Albert Girard	3.00 ✓

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par  
Joseph Gilinas que le rapport de M. Philippe  
Denoncourt, surintendant, nommé relativement  
au cours d'eau de Sivière Lacerte, et qui vient  
d'être lu au Conseil, soit accepté.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
Amer Levasseur que le rapport de M. Philippe  
Denoncourt, surintendant, nommé relativement  
au cours d'eau "Bellemare-Gilinas", et qui  
vient d'être lu au Conseil, soit accepté, et  
que sur même proposition M. Georges Emile  
Drouin, syndic actuel du dit cours d'eau soit  
remplacé par M. Arcule Bourassa.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph  
Gilinas que M. Philippe Denoncourt, de La Pointe  
du Lac, soit nommé surintendant pour faire droit  
aux suggestions qui pourront être faites par les  
intéressés du cours d'eau de Sivière Lacerte et  
du cours d'eau du côté nord du Pacifique Canadien  
jusqu'au cours d'eau "Bellemare-Gilinas"

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest  
Bolduc que vu que le déplacement de l'agronome

\* et plaintes  
M. P.  
J. E. G.

de Yamachiche a été fait pour des raisons autres que dans l'intérêt agricole, ce conseil demande avec instance le retour de l'agronome à Yamachiche, lieu où il a toujours été, pour qu'il continue à donner ses services aux cultivateurs des paroisses les plus importantes du comté au point de vue agricole, et que copie des présentes soit envoyée à l'honorable Ministre de l'Agriculture.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Lavasseur que les assemblées du conseil soient tenues à l'avenir à l'heure avancée.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Joseph Gélinas que les lots nos. 80, 81, 93, 96 et 94 appartenant ci-devant à Arthur Beaudry soient portés sur le rôle d'évaluation au nom de Thelma Beaudry le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Amos Lavasseur, secondé par Jean Charbonneau que le Maire et le conseiller Ernest Bolduc soient autorisés à prendre des informations légales concernant le procès-verbal de la route du Calvaire.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Nicoline Potvin Guin  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de La 'Municipalité' de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Mai, mil neuf cent trente-quatre, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique de Nicole Ste-Marguerite, sous la présidence de J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier et Président ex officio, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus Conseillers de la dite 'Municipalité'.

Le bulletin de présentation de M. Ernest Janvier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, proposé par Frédéric Houde, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, et secondé par Lucien Comeau, Raoul Langlois, Lucien Houde, Alexandre Garceau, Arthur Janvier, Louis Charette, Félix Lonval, Ferdinand Massé, Arthur Lefebvre, Albert Ricard, Adélard Belle-rive, Alcide Comeau, Ernest Boisvert, Hormisdas Ploffe, Ludger Marchand, Rodrigue Marchand, Thomas Dufresne, Euchariste Crête, Alfred Langlois, Xavier Roberge, Alphonse Dufresne, C. Garceau, Adina Blanchette, et Germain Guignard, tous électeurs de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Ernest Janvier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, comme conseiller de la 'Municipalité' de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Siméon Ricard, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Joseph Gélinas et Hercule Bourassa, tous deux électeurs de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Siméon Ricard comme conseiller de la 'Municipalité' de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Amos Lavoisier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Joseph Gélinas et Hercule Bourassa, tous deux électeurs de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Amos Lavoisier comme conseiller de la 'Municipalité' de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination ayant été faite, je proclame Messieurs Ernest Jannier, Simion Ricard et Omer Levasseur, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet  
Président d'élection.

Je soussigné, Ernest Jannier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élu conseiller de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Jannier

Assermenté devant moi en la paroisse des Trois-Rivières  
le 9 Mai 1934.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Omer Levasseur, et je Simion Ricard, tous deux cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élus conseillers de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Levasseur

Simion Ricard

Assermentés devant moi en la cité des Trois-Rivières,  
le 29 Mai 1934.

J. E. Guillet, N. P.



Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le cinquiesme jour du mois de Juin, mil neuf cent trente-quatre, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.M. les conseillers Adam Bourassa, Simion Ricard, Jean Charbonneau, Ernest Bolduc et Ernest Janvier.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourassa que M. Jean Charbonneau soit élu Président temporaire intérimaire de cette assemblée en l'absence du Maire.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Simion Ricard que les comptes suivants soient payés:

Philippe Demoncourt	\$ 8.00 ✓
L' Hon. Secrétaire de la Province de Québec	25.00 ✓
Jean Marie Bureau	3.10 ✓
Rodolphe Beaulac	3.00 ✓
La Revue Municipale	10.00 ✓
Edmond DeFouin	4.12 ✓
Adem Lafabre	26.00 ✓
Edmond Proulx	2.52 ✓
Alphonse Pellerin	14.10 ✓
J. E. Guillet	7.75 ✓

Adopté.

On procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation, et il est proposé par Simion Ricard, secondé par Ernest Janvier que le rôle soit révisé avec les amendements suivants:

Que l'immeuble appartenant à Yve Jean Labonté et portant sur le rôle d'évaluation le No. P202 soit réduit à cinquante-deux arpentés de superficie avec une évaluation de sept cent cinquante piastres;

Que l'immeuble appartenant à Oscar Labonté ayant une superficie de quarante arpentés, et portant sur le rôle le No. P202 soit évalué à sept cent cinquante piastres;

Que l'immeuble appartenant à Stinio Beau-dry et porté sur le rôle comme étant le no. P161 soit rédiuit à une superficie de Cent trente-un arpents avec une évaluation de deux mille sept cents fiastres;

Qu'une superficie de quarante arpents soit portée sur le rôle au nom de Julien Martel comme faisant partie du même lot no. ~~P161~~ P161 avec une évaluation de quatre cents fiastres.

Que l'immeuble appartenant à Alphonse Proulx et portant sur le rôle le no. 132 soit rédiuit à la somme de trois mille fiastres.

Que l'immeuble appartenant à Arthur E. Larocque et portant sur le rôle le no. P2 soit augmenté de cent fiastres;

Que l'immeuble appartenant à Arsène Bellemare et faisant partie sur le rôle du même lot no. P2 soit rédiuit de soixante fiastres.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc que le lot no. P17 du cadastre porté sur le rôle au nom de Arsène Bellemare soit transféré au nom de Xavier Fouette, le propriétaire actuel et que les lots nos. 191 et P192 appartenant ci-devant à François Charrette soient portés sur le rôle au nom de Xavier Roberge, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Ernest Janvier que la prime de dix fiastres qui a été payée à M. Lucien Bolduc, le 12 Mai 1934, pour l'arrestation de Edouard Charrette soit acceptée.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Siméon Ricard qu'en conformité du plan de retour à la terre, ce conseil accorde une somme de deux cents fiastres à M. Joseph Boudreau, à la condition que les Gouvernements Provincial et Fédéral fournissent respectivement

tivement une égale somme de deux cents francs chacun.

Adopté.

M. Adam Bourassa donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il demandera que le procès-verbal de la route du Calvaire soit amendé.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Ernest Janvier que Xavier Pouette soit nommé syndic du cours d'eau Batby en remplacement de Omar Bellemare, et que Alcide Comrau soit nommé syndic en remplacement de Ferdinand Côté; pour le cours d'eau pour lequel ce dernier a été nommé jusqu'ici.

Adopté.

Proposé par Diméon Ricard, secondé par Ernest Janvier que M. Raoul Lamy soit nommé surintendant des travaux à faire sur la route à Duroon et que M. Niphirin Pratte soit nommé assistant surintendant des mêmes travaux.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Jean Charbonneau  
Président Interimaire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de Juillet, mil neuf cent trente-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire et M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Omer Lussieur, Ernest Bolduc et Simion Ricard.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Simion Ricard que les comptes suivants soient payés:

L'Honorable Trésorier Provincial	\$ 129.00
La Municipalité du Comté de St-Maurice	1.91
Philippe Demoncourt	6.00
Aévine Pailli	6.00
Roméo Duprasne	14.01
Jean Charbonneau	9.10

Adopté:

M. Omer Lussieur donne avis de motion qu'à la prochaine séance il demandera à ce que les procès-verbaux des cours d'eau des Turandises et Ducharme soient annulés et que tous les ponts qui traversent le chemin du petit village soient considérés aux fins de savoir s'ils doivent être mis à la charge de la Municipalité.

Vu qu'il y a un point légal à décider au sujet de l'avis de motion qui a été donné à la dernière séance du conseil par M. Adam Bourassa relativement à un amendement à faire au procès-verbal de la route du Calvaire, il est décidé de ne pas donner suite à cet avis de motion, et il est proposé que le conseil prenne des informations légales à cette fin.

Adopté:

M. Adam Bourassa donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il demandera que le procès-verbal de la route du Calvaire soit amendé par règlement.

\* et Adam  
Bourassa  
M. C.  
J. E. G.

# du conseil  
M. C.  
J. E. G.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
 Amar Levasseur que ce conseil approuve et confirme  
 le présent rapport par le secrétaire-trésorier de  
 ce conseil, s'élevant respectivement à la somme  
 de \$ 274.65 et \$ 460.70, relativement à certaines dé-  
 penses de voirie faites par ce conseil, et que le se-  
 crétaire-trésorier soit autorisé à approuver et  
 certifier le rapport des dépenses du conducteur  
 des travaux sur la route à Demoune à chaque  
 semaine.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest  
 Bolduc que les lots Nos. 342 & 343 appartenant  
 ci-devant à Lucas Bolduc soient portés sur le rôle  
 d'évaluation au nom de Henri Corbin, le propriétaire  
 actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Simon  
 Ricard que la prime de \$ 5.00 qui a été payée à  
 Fernando Boutin le 16 juin 1934 soit ratifiée,  
 et que la somme de \$ 5.00 soit également payée  
 à Théophile Pratte relativement à la preuve fournie  
 par ces derniers pour l'arrestation de Laurent Pa-  
 quin.

Adopté.

M. Adam Bourassa donne avis de motion  
 qu'il demandera à une séance subséquente de cette  
 session qu'un règlement soit passé par ce conseil  
 pour interdire le stationnement des automobiles ou  
 autres véhicules quelconques sur les routes qui  
 sont sous le contrôle de cette municipalité,  
 en vue de sauvegarder la morale et l'ordre pu-  
 blic dans cette municipalité.

Proposé par Amar Levasseur, secondé par  
 Ernest Bolduc que la présente session soit  
 ajournée à minuit.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé  
 conforme et adopté.

Médecin Polaire Maire  
 J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à minuit, ce troisième jour de juillet, mil neuf cent trente-quatre, conformément à l'avis d'ajournement adopté à la séance précédente de cette session, suivant les prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Méderic Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Ernest Fenner, Amos Brassard, Adam Bourassa, Ernest Bolduc et Siméon Ricard.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance précédente de cette session du Conseil par le conseiller Adam Bourassa, pour demander l'adoption par ce Conseil d'un règlement interdisant le stationnement des automobiles ou autres véhicules quelconques sur les routes qui sont sous le contrôle de cette municipalité, aux fins de sauvegarder la morale et l'ordre public dans cette municipalité,

En conséquence, il est proposé par Siméon Ricard, secondé par Jean Charbonneau que le règlement suivant soit adopté.

## Règlement

Les Le présent règlement interdit le stationnement des automobiles ou autres véhicules quelconques sur les routes, qui sont sous le contrôle de cette municipalité, aux fins de sauvegarder la morale et l'ordre public dans cette municipalité, et toute personne qui enfreindra les prescriptions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres en plus des frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, à un emprisonnement dans les quinze jours du prononcé du jugement, à un emprisonnement n'excédant pas

trante jours. Médecine Pothuic Maie  
J. E. Guillet, Sec. Trés. Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Camer  
Lerasseur qu'un octroi de ~~deux~~ vingt-cinq piastres  
soit accordé par ce conseil au club de balle molle  
et de hockey, de Ste-Marguerite, conforme et que  
ce montant soit payé à cette fin à M. Zuelle  
Beaudry.

Adopté.

~~Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé con-~~  
~~forme et adopté.~~

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par  
Siméon Ricard qu'un avis soit donné à Tréfflé  
Raymond que son terrain nécessaire au redressement  
de la route à Danoum sera exproprié, le vendredi  
six juillet courant, à dix heures du matin, et  
qu'il devra être sur les lieux à la date et l'heure  
ci-dessus mentionnés pour s'entendre à cette  
fin avec les estimateurs nommés par cette ce  
conseil.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé  
conforme et adopté.

Médecine Pothuic Maie  
J. E. Guillet, Secrétaire Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sixième jour du mois d'août, mil neuf cent trente-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Nédéric Lothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amos Lévasseur, Ernest Bolduc, Adam Bourassa et Siméon Ricard.

Proposé par Siméon Ricard, secondé par Ernest Bolduc que les comptes suivants soient payés:

P. A. Guin, Enrg.	\$ 34.61 <sup>v</sup>
Alfred Bourassa	8.00 <sup>v</sup>
Paul Lamy,	58.40 <sup>v</sup>
Léon Méthot	15.00 <sup>v</sup>
La Municipalité du Comté de St-Maurice	178.47 <sup>v</sup>
Camille Houle	2.12 <sup>v</sup>
Gouvernement de la Province de Québec	12.00 <sup>v</sup>

Adopté.

Proposé par Amos Lévasseur, secondé par Adam Bourassa que le compte payé à Félix Raymond, au montant de \$25.00, le 4 juillet 1934, pour l'achat d'une pointe de terre de trente-six pieds de largeur, par environ deux arpents de profondeur sur le lot no. 250 pour redresser la route à Denoune, soit ratifié, et que le montant de trois piastres payé à Joseph Bouchard, le 16 juillet 1934, pour avance faite à ce dernier sur l'argent qui lui sera payé par le Ministère de la Voie, pour travail fait sur la route à Denoune, soit ratifié, étant entendu que ce dernier montant sera remboursé à la municipalité par le conducteur des travaux.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier:

Que le lot no P160 inscrit sur le rôle au nom de Arthur Betty, soit inscrit au nom de Arthur Dupresne, le véritable propriétaire actuel;



Que le lot No. 35 appartenant ci-dessant au docteur J. Narcisse Bellemare, sur le rôle, soit porté au nom de Auguste Bellemare, le propriétaire actuel;

M. Alexandre }  
M. P. }  
J. E. G. }

Que le lot No. P234 inscrit sur le rôle au nom de William Lefebvre, soit inscrit au nom de M<sup>r</sup> William Lefebvre, la propriétaire actuelle;

M. Antoine }  
M. P. }  
J. E. G. }

et  
Que les lots Nos. P46 et P373 inscrits sur le rôle au nom de M<sup>r</sup> Antoine St-Pierre, soient portés au nom de M<sup>r</sup> Alexandre St-Pierre, le propriétaire actuel.

Adopté.

M. Duroval et }  
Parneton }  
M. P. }  
J. E. G. }

M. Ernest Janvier donne avis de motion, qu'à la prochaine séance du conseil, il demandera à ce que le procès-verbal ou l'acte d'accord qui peuvent avoir été passés au sujet du cours d'eau "Bellemare-Felinas" soient annulés.

Proposé par Omar Levasseur, secondé par Ernest Bolduc que M. Philippe Demorecourt, de La Pointe du Lac, soit nommé surintendant pour visiter le cours d'eau Raymond, et de dresser, s'il y a lieu, un procès-verbal.

Adopté.

Qu'il y a un point légal à décider au sujet de l'avis de motion qui a été donné à la dernière séance du conseil par M. Adam Bourassa relativement à un amendement à faire au procès-verbal de la route du Calvaire, il est décidé de ne pas donner suite à cet avis de motion, et il est pro résolu unanimement que le conseil prenne d'autres informations légales à ce sujet.

Adopté.

Relativement à l'avis de motion donné à la dernière séance du conseil par M. Omar Levasseur, aux fins de demander à ce que les procès-verbaux des cours d'eau des Ursulines et Ducharme soient annulés, il est unanimement résolu de consulter les Ingénieurs du Gouvernement à ce sujet.

Adopté.

Relativement à l'avis de motion donné par M. Omer Levasseur à la dernière séance du conseil, à l'effet de considérer si tous les ponts qui traversent le chemin du petit village doivent être mis à la charge de la municipalité; il est résolu unanimement que cet avis de motion soit modifié et complété et comme suit, savoir:

M. Ernest Janvier donne par les présentes avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil, qu'un règlement soit passé à l'effet de décider que tous les ponts qui existent dans cette municipalité devront être mis à la charge de cette dernière ou des intéressés.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Medine Pothier Quinc  
J. L. Guillet,  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le quatrième jour du mois de Septembre, mil neuf cent trente-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Omer Levasseur, Ernest Bolduc, Adam Bourassa et Siméon Ricard.

En l'absence du Maire, il est proposé par Siméon Ricard, secondé par Ernest Bolduc que M. Jean Charbonneau soit nommé Président intérimaire de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Omar Levasseur que les comptes suivants soient payés:

Zéphirin Pratte	\$14.20 ✓
Wilfried Dupont	1.25 ✓
P. G. Guin, Emg.	6.04 ✓
Cyrille Labelle & Cie	4.80 ✓
Jean Charbonneau	4.00 ✓
Antoine St. Pierre	4.84 ✓
Emile Doucette	28.40 ✓
Emile Plante	25.90 ✓
Télesphore Giroux	26.50 ✓
Raoul Lamy	360.60 ✓
Jean Charbonneau	50.00 ✓
	Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Aimion Picard qu'une demande soit faite au député du comté de St. Maurice, pour obtenir un octroi du Gouvernement Provincial au montant de Mille Piastres en vue d'améliorer le chemin du troisième rang, un égal montant devant être fourni à cette fin par la Municipalité. Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Adam Bourasse qu'un octroi de quinze piastres soit accordé au Club St. Michel, et que ce montant soit payé à leur Président M. Oscar Dubé. Adopté.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance précédente par le conseiller Ernest Janvier qu'il demandera à la séance présente du conseil que le procès-verbal ou l'acte d'accord qui peuvent avoir été passés au sujet du cours d'eau Duval & Panneton soient annulés.

En conséquence, il est proposé par Ernest Janvier, secondé par Omar Levasseur que le règlement suivant soit adopté.

### Règlement

Le présent règlement annule le procès-verbal ou l'acte d'accord qui peuvent avoir

été passés au sujet du Cours d'Eau Duvet et  
Parvinton. Adopté.

Jean Charbonneau  
Président Intérimaire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Simon Picard, secondé par  
Ernest Bolduc que le compte dû à M. Jean-Marie  
Bureau pour avis légal donné au sujet de la route  
du Calvaire et s'élevant à la somme de Cinq Pous-  
tres soit payé.

Adopté.  
Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé  
conforme et adopté.

Jean Charbonneau  
Président Intérimaire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du  
Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières,  
tenue le premier jour du mois d'Octobre, mil  
neuf cent trente quatre, aux lieux et heures ordinaires  
des sessions, suivant les formalités prescrites par  
la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier,  
Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, & Ernest  
Janvier, Omar Lussacour, Ernest Bolduc et Adam Bourassa.

~~Le conseil procède d'abord à vérifier la régularité  
des listes électorales; et, après avoir constaté que ces  
listes ont été dressées dans la forme prescrite, que  
le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous  
serment le 14 Septembre 1934, qu'il en a déposé~~

~~L'un des doubles à son bureau le 15 septembre 1934, et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 15 septembre 1934, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.~~

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que les comptes suivants soient payés:

Le Soleil, Limitée,	\$ 15.90
Philippe Demoncourt	10.00

Adopté.

Proposé par Armand Levasseur, secondé par Ernest Bolduc :-

Que les lots Nos. P 22 et 156 inscrits sur le rôle au nom de Gilbert et Roméo Gagnon soient portés au nom de Roméo Gagnon, le propriétaire actuel;

Que les lots Nos. P 149 et P 150 inscrits sur le rôle au nom de Gilbert Gagnon soient portés au nom de Roméo Gagnon, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P 257 inscrit sur le rôle au nom de Maurice Robert soit porté au nom de Dame Médora Marinneau, la propriétaire actuelle; et

Que le lot No. 267 inscrit sur le rôle au nom de J. A. Lambert soit porté au nom de Elzéar Bornaie, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Admion Ricard que le taux de la taxe foncière générale, pour la prochaine année fiscale, soit fixé à vingt-cinq centimes dans le cent piastres.

Adopté.

Le conseil procède ensuite à vérifier la régularité des listes électorales; et, après avoir constaté que ces listes ont été dressées dans la forme prescrite, que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous serment le 14 septembre 1934, qu'il en a déposé l'un des doubles à son bureau le 15 septembre 1934, et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 15 septembre 1934, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau

du secrétaire-trésorier.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Ernest Bolduc que M. Jean Charbonneau, conseiller, soit nommé pour Ste-Marguerite, et que M. Simion Ricard, conseiller, soit nommé pour la Banlieue, avec pouvoir pour chacun d'eux dans leur section respective d'engager et de congédier les ouvriers, relativement à l'octroi de Quinze cents piastres qui vient d'être obtenu du Ministère de la Voirie par M. M. L. Duplessis, député, pour être dépensé sur la route à Denouar, M. Raoul Lamy, restant à cette fin conducteur des travaux, et M. Zéphirin Pratte, demeurant également à cette fin assistant-conducteur des travaux.

Adopté.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Simion Ricard que le Maire soit autorisé à acheter trois voyages de pierre pour réparer la route du petit village.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté. 1 cent dix-mots rayés nuls!

Madame Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions, le vingt-troisième jour du mois d'Octobre, mil neuf cent trente-quatre, et à laquelle sont présents: M. Madeline Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Omer Lavasseur, Ernest Jambon, Ernest Bolduc et Adam

Bourassa, le seul conseiller absent. M. Simion Ricard ayant préalablement donné son consentement verbal à la tenue de la dite assemblée, et promis de ratifier par écrit tel consentement.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amos Lavasseur que M. M. L. Duplessis, député, ayant promis d'obtenir du Gouvernement un octroi de deux cents francs pour la reconstruction du pont du cours d'Eau des Ursulines, dans le rang du petit village, le conseil contribue à cette fin pour un montant n'excédant pas cent francs, et que M. Ernest Bolduc, conseiller, soit nommé conducteur des travaux.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé conforme et adopté.

Medéric Pothier Maire  
J. L. Guillet, Secrétaire Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquiesme jour du mois de Novembre, mil neuf cent trente-quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Ernest Bolduc, Adam Bourassa et Simion Ricard.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 1<sup>er</sup> rang ou route du Chemin des Forges  
vendue à Raoul Langlois pour \$43.00

Route du 2<sup>ème</sup> rang ou Route du Rochon vendue  
à Félix Raymond pour \$34.00

Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Denoune vendue  
à Adrien Raymond pour \$48.00

Cordon du 3<sup>ème</sup> rang ou de la route à Denoune  
vendue à Adélard Doucet, fils pour \$45.00

Route du 4<sup>ème</sup> rang ou Route à Bureau vendue à  
Pierre Braulieu pour \$45.00

Route du Comté' vendue à Alphonse Pelletier  
pour \$75.00

Route du Calvaire vendue à Théo W. Lamy pour  
\$63.50

Route du petit village vendue à Charles  
Bolduc pour \$25.00.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par  
Adam Bourassa que le rôle de faire présenter  
par M. Edmond Proulx, le conducteur des travaux,  
relativement au cours d'eau Jos. Ducharme,  
soit approuvé.

Adopté.

Proposé par Siméon Ricard, secondé par  
Adam Bourassa que les comptes suivants soient  
payés:

Join Lumber Company Ltd.	\$20.30 ✓
P. A. Join, Emg.	70.64 ✓
Auguste Gaceau	22.00 ✓
Antoine St-Pierre	4.40 ✓
Louis St-Pierre	4.50 ✓
Alfred Bourassa	10.10 ✓
Raoul Dubé	18.30 ✓
Ernest Bolduc	144.25 ✓
Félix Longval	1.00 ✓

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par  
Ernest Bolduc qu'une demande soit faite par  
le conseil à l'effet de demander au Gouverne-  
ment Provincial de prendre à l'armier à sa



charge l'entretien de la route à Denoune, et que copie de la présente résolution soit envoyée à cette fin au Ministère de la Voie.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc que ce conseil approuve et confirme le présent rapport par le secrétaire-trésorier de ce conseil s'élevant à la somme de \$1578.83.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à endosser pour cette municipalité le chèque du Gouvernement Provincial, au montant de \$1984.88, relativement à l'octroi obtenu pour les travaux de la route à Denoune, et à le remettre à M. Raoul Lamy, le conducteur des travaux, pour par ce dernier en faire la paie des dits travaux.

Adopté.

Considérant que la compagnie The Shawinigan Water & Power a donné avis d'une baisse des tarifs de l'électricité pour les contribuables de la cité des Trois-Rivières;

Considérant que les contribuables cultivateurs de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, pour le rang Ste-Marguerite ont déjà payé à la dite compagnie la ligne de distribution de l'électricité;

Considérant que la proximité de la dite ville devrait rendre possible la vente de l'électricité à tous les cultivateurs de notre paroisse au même prix que Trois-Rivières;

Considérant que les prix actuellement en force sont prohibitifs et privent les cultivateurs d'améliorations nécessaires aux progrès de la ferme;

Il est proposé par Adam Bourassa et adopté unanimement que demande soit faite à la Compagnie The Shawinigan Water & Power pour que les tarifs en force dans la cité des Trois-Rivières soient accordés à tous les contribuables de notre paroisse, et que copie de

Et est le rang des Forges M. P. J. E. G.

cette lettre ainsi que la réponse de la compagnie  
sont envoyées aux journaux pour publication.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest  
Bolduc que M. Philippe Fousegnant, inspecteur de  
voies, soit autorisé à diviser le chemin de Ste-  
Marguerite des propriétaires qui le demanderont.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par  
Ernest Bolduc que l'intérêt sur les taxes dues pour  
la prochaine année fiscale soit chargé à compter  
du 1<sup>er</sup> Février 1935.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été  
trouvé conforme et adopté.

Médine Pothier Maire  
J. L. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil  
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au  
lieu ordinaire des sessions, mardi le tringisme jour  
de novembre, mil-neuf cent trente-quatre, à huit  
heures du soir, assemblée convoquée par le Secré-  
taire-Trésorier par avis spécial dûment signifié  
à tous les membres du conseil, le dix novembre,  
mil-neuf cent trente-quatre, tel qu'il apparaît au  
procès-verbal de signification dûment signé  
par le Secrétaire-Trésorier, à la date du dix  
novembre courant, et produit séance tenante  
pour vérification, et à laquelle sont présents:  
M. Médine Pothier, Maire, et MM. les conseillers

Amar Levasseur, Ernest Janvier, Ernest Bolduc  
et Jean Charbonneau :

M. Amar Levasseur, donne avis de motion  
qu'il demandera à la prochaine session que le  
conseil passe un règlement ordonnant qu'un che-  
min permettant la libre circulation des voitures  
automobiles soit entretenu durant l'hiver, dans le  
rang de la Banlieue, à partir des limites de la cité  
des Trois-Rivières à aller jusqu'à la résidence de  
M. J. F. Charbonneau inclusivement, aux frais des  
propriétaires de cette partie du dit rang de la Ban-  
lieue, au moyen de contributions en deniers préle-  
vés par répartition spéciale et basée sur la  
valeur des biens-fonds assujettis à ces travaux  
ou d'après l'étendue du terrain en superficie,  
telle que portée au rôle d'évaluation, le tout  
conformément à l'article 486 du Code Municipi-  
pal de la Province de Québec.

Adopté.

~~Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé~~  
Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest  
Janvier que la présente assemblée soit ajournée  
au vingt novembre courant à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu a été trouvé  
confirmé et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. L. Guillet  
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire des sessions, mardi le vingtième jour de Novembre, mil neuf cent trente-quatre, à huit heures du soir, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à l'assemblée spéciale du treize Novembre courant, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Adam Bourassa, Omar Lévesque et Aiméon Ricard.

Attendu qu'une requête signée par la majorité des propriétaires résidant dans le rang de la Banlieue cette partie du rang de la Banlieue, située à partir des limites de la cité des Trois-Rivières à aller jusqu'à la résidence de M. J. F. Carbonneau, a été présentée au conseil et requérant ce dernier de passer un règlement ordonnant que cette partie du dit rang soit entretenue durant l'hiver afin de permettre la libre circulation des voitures automobiles, aux frais des propriétaires de cette partie du dit rang;

Et attendu qu'un avis de motion à cet effet a été donné par le conseiller Omar Lévesque, à l'assemblée spéciale du treize novembre, courant, à l'effet qu'il demandera la passation du dit règlement à la prochaine séance du conseil.

En conséquence, le règlement suivant est proposé:

### Règlement

Il est proposé par Adam Bourassa, secondé par Omar Lévesque, par voie de règlement, qu'un chemin permettant la libre circulation des voitures automobiles soit entretenu durant l'hiver, dans cette partie du rang de la Banlieue, à partir des limites de la cité des Trois-Rivières à aller jusqu'à la résidence de M. J. F. Carbonneau inclusivement, aux frais des propriétaires de cette partie du dit rang de la Banlieue, au moyen de contributions en deniers prélevés par répartition spéciale et basée sur la valeur des biens-fonds assujettis à ces travaux, l'elles

que porté au rôle d'évaluation, le tout conformément à l'article 486 du Code Municipal de la Province de Québec.

Adopté.

Medéric Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Le présent procès-verbal étant lu & été trouvé conforme et adopté.

Medéric Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue aux lieux et heures ordinaires des sessions, lundi, le troisième jour de Décembre, mil neuf cent trente-quatre, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M<sup>rs</sup> les conseillers Jean Charbonneau, Omar Levassour, Ernest Janvier, Ernest Bolduc et Siméon Picard.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que les comptes suivants soient payés:

Arthur Drouin	\$ 5.00
Carrière St-Maurice Limitée	20.94
Georges Levassour	40.00
Raoul Lamy	43.70

Adopté.

Proposé par Omar Levassour, secondé par Ernest Bolduc que l'état des arriérés de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1931 inclusivement, qui vient d'être produit par le Secrétaire-Trésorier, soit approuvé, et que les immeubles mentionnés dans le dit état soient vendus par le conseil de comté.

\* de la date  
M. P.  
J. E. G.

à moins que les propriétaires d'iceux payent dans les 15 jours les taxes municipales et scolaires dues pour l'année 1931 dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet du Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

Proposé par Siméon Picard, secondé par Jean Charbonneau que le lot No. P 279 inscrit sur le rôle au nom de Arthur Pérusse soit porté au nom de Donat Côté, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Jean Charbonneau qu'une demande soit faite par le conseil au Gouvernement Provincial, requérant ce dernier de prendre à l'avenir à sa charge l'entretien du chemin des Forges, et que copie de la présente résolution soit envoyée à cette fin au Ministère de la Voirie.

Adopté.

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Siméon Picard que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter pour Cinq piastres de timbres-poste pour correspondances et chèques.

Adopté.

Proposé par Siméon Picard, secondé par Omer Sevasseur qu'une somme de Cent piastres soit fournie par le Conseil, à l'effet d'améliorer le chemin de front du petit village, pourvu qu'au préalable un octroi de Cent piastres soit obtenu du Gouvernement Provincial à cette fin.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Omer Sevasseur que ce conseil approuve et confirme le présent rapport par le secrétaire-trésorier de ce conseil s'élevant à la somme de \$ 239.19 relativement à certaines dépenses de voirie.

Adopté.

M. Omer Sevasseur donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée du conseil l'adoption d'un règlement à l'effet de

\* Siméon Picard  
card M. P.  
J. E. G.

diviser le chemin de Ste-Marguerite sur le travers pour des fins d'entretien, conformément à l'article 462 du Code Municipal de la Province de Québec.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier sur cette assemblée soit ajournée à mardi, onze décembre courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal étant lu et été trouvé conforme et adopté.

Médecine Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, conformément à l'avis de convocation adressé à tous les membres du conseil en date du vingt-deux décembre courant, tel qu'appert à la copie du dit avis de convocation produite aux présentes pour vérification, la dite assemblée étant par ailleurs tenue conformément à une résolution d'ajournement adoptée à l'assemblée régulière du trois décembre courant, et la dite assemblée ayant été préalablement ajournée au onze décembre courant et subséquemment réajournée à la présente date, et à laquelle sont présents: M. Médecine Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Omer Lévesseur et Ernest Bolduc.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Omer Lévesseur:

Que le lot No. P 274 inscrit sur le rôle d'évaluation au nom de Thérèse Beaudry soit porté au nom de

\* le vingt-six  
décembre, mil  
neuf cent  
vingt-quatre  
J. E. G.

J. E. G.

Voie Thiodé Beaudry, l'usufruitière actuelle;  
 Que le lot no. P. 177 inscrit sur le rôle au nom de  
 Séverin Lafleur soit porté au nom de Gabrielle Ter-  
 rault, la propriétaire actuelle;

Que les lots nos. 285, 286 et 287 inscrits au rôle  
 au nom de Voie Thiodule Benoit soient portés aux  
 noms de Catherine et Dorianna Benoit, les propriétaires  
 actuels;

Que le lot no. P. 270 inscrit sur le rôle au nom  
 de Romuald Blanchette soit porté au nom de Henri  
 Longval, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 181 inscrit sur le rôle au nom  
 de Olivier Marchand soit porté au nom de Duce-Dame  
 Olivier Marchand, la propriétaire actuelle;

Que le lot no. 276 inscrit sur le rôle au nom  
 de Freddy Lampron soit porté au nom de Alfred  
 Lampron, véritable nom du propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 25 inscrit sur le rôle au nom  
 de Alcide Dupont soit porté au nom de Téphirin  
 Pratte, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 230 inscrit sur le rôle au  
 nom de Alfred Girard soit porté au nom de Dame  
 Alfred Giroux, la propriétaire actuelle;

Que lot no. P. 279 inscrit sur le rôle au nom  
 de Arthur Lampron soit porté au nom de Wilfrid  
 Lampron, le propriétaire actuel. Adopté.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Ernest  
 Bolduc que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en-  
 dossier pour cette municipalité le chèque du Gouvernement  
 Provincial, au montant de \$1436.51, relativement à l'oc-  
 troi obtenu pour les travaux de la route à Denouane, et  
 à le remettre à M. Raoul Lamy, le conducteur des  
 travaux, pour par ce dernier faire la paye des dits  
 travaux, et qu'un chèque au montant de \$34.91  
 soit émis à l'ordre de ce dernier pour couvrir les  
 frais d'assurance retenus par le Gouvernement  
 pour ces travaux.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par  
 Omer Levasseur et adopté unanimement:-



Que les membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, ont appris avec une vive joie la nomination de Monseigneur Alfred Odilon Comtois, au siège épiscopal de ce diocèse, et désirant lui offrir tant en leur nom qu'en celui de tous les citoyens de cette municipalité, avec leurs meilleurs vœux de succès, l'hommage de leur entière et loyale coopération au bien-être moral de ce diocèse. Procès-verbal lu et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue aux lieux et heure ordinaires des sessions, lundi, le quatorzième jour de Février, mil neuf cent trente-cinq, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire et M. M. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amos Travaux et Siméon Ricard.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que les comptes suivants soient payés:

P. V. Ayotte \$ 5.57 ✓

A. J. Fourné & Cie 10.00 ✓

Adopté.

Proposé par Siméon Ricard, secondé par Amos Travaux que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de M. Edmond Brouly, au montant de Quarante-deux dollars, en anticipation d'un octroi de ce

montant qui a été accordé par le Gouvernement pour le pont du cours d'eau Ducharme, et qui sera retenu par la municipalité dès qu'il sera payé.

Adopté.

Proposé par Siméon Picard, secondé par Omer Levasseur.

Que le lot no. P340 inscrit sur le rôle d'évaluation au nom de Georges Chartray soit porté au nom de Arila Guilbert, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. 26 et P155 inscrits sur le rôle au nom de Hermidas Lamy soient portés au nom de Joseph Levasseur, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P59 inscrit sur le rôle au nom de Charles Borrhonie soit porté au nom de Charles Borrhonie Marchand, véritable nom du propriétaire actuel;

Que le lot no. P77 inscrit sur le rôle au nom de Alphonse Couture soit porté au nom de Antonio Marchand, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P46 inscrit sur le rôle au nom de Louis H. Bolduc fils soit porté au nom de Louis Henri Bolduc, nom du véritable propriétaire;

Que les lots nos. 68, 111-P114 et 361 inscrits sur le rôle au nom de Louis Bolduc soient portés au nom de Lucien Bolduc, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Ernest Janvier par M. J. H. Freni de Cotuit. Freni & Cie soient nommés vérificateurs pour auditer les livres de la municipalité pour l'année fiscale 1934, au prix de cinquante piastres. ✓

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier qu'un montant de dix piastres ✓ soit payé à M. Joseph Janvier, en paiement d'une liasse de terrain prise sur la terre de ce dernier pour l'élargissement de la route à

Dernoune.

Adopté.  
Proposé par Dimion Ricard, secondé par Amer Lavasseur que l'octroi de Cent piastres du mille accordé par le Gouvernement pour l'entretien du chemin de la route du rang de la Banlieue, durant l'hiver, soit payé à M. Freddy Bourassa, l'entrepreneur du chemin

Adopté.  
Proposé par Dimion Ricard, secondé par Amer Lavasseur qu'une demande soit faite au Ministre de la Voirie à l'effet requérant ce dernier de payer à M. Freddy Bourassa, un montant de Cent vingt piastres, représentant le coût de l'ouvrage fait pour l'entretien du chemin du rang de la Banlieue, durant l'hiver.

Adopté.  
Proposé par Amer Lavasseur, secondé par Jean Charbonneau que le Secrétaire-Trésorier écrive à M. Adam Lefebvre, de St-Michel des Ferges, de venir au à la session du Conseil du mois de Mars prochain, pour s'expliquer au sujet d'un montant de trois piastres qui a été chargé par ce dernier à M. Marcel Mailhot sur le Cordon du Rochon.

Adopté.  
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médecin Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

\* à date,  
M. P.  
J. E. G.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le quatrième jour de Mars, mil neuf cent trente-cinq, aux lieu et heure ordinaires des sessions, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M.M. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amédée Terrasseur, Adam Bourassa, Ernest Bolduc et Siméon Picard.

En l'absence du Maire, il est proposé par Amédée Terrasseur, secondé par Ernest Janvier que M. le conseiller Jean Charbonneau soit élu Président intérimaire de cette assemblée.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc que le compte suivant soit payé: René de Cotuit. Ferrone & Co.

\$50.00 ✓

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de M. Raoul Lamy, incluant un chèque de ce dernier au montant de deux cents piastres, à l'ordre de cette municipalité, représentant une remise partielle de l'argent fourni par cette municipalité pour travaux sur la route à Denoon.

Proposé par Siméon Picard, secondé par Adam Bourassa que le chèque du Ministère de la Voirie, au montant de Cent vingt piastres, à l'ordre de la corporation de la paroisse des Trois-Rivières, pour entretien durant l'hiver du chemin du rang de la Banlieue, soit remis à M. Fredy Bourassa, l'entrepreneur du chemin.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de M. J. L. Boulanger, sous-ministre de la Voirie, annonçant qu'à l'avenir que la route à Denoon et le Chemin des Forges seront entretenues par le Gouvernement durant la saison d'été.

Proposé par Amédée Trassacur, secondé par Ernest Janvier :-

Que le lot No. P 243 inscrit sur le rôle d'évaluation au nom de Dame Ernest Roberto soit porté au nom de Paul Langeron, le propriétaire actuel; et

Que les lots Nos. P 177, P 178 e P 178 inscrits sur le rôle aux noms respectifs de Emile Houle, Lucien Houle et Lionel Houle soient portés aux noms de Emile Houde, Lucien J. Houde et Lionel Houde, leurs véritables noms.

Adopté.

Proposé par Adam Bourassa, secondé par Ernest Bolduc que le montant de Trois piastres qui a été chargé indûment en apparence à M. Marcel Mailhot sur le cordon du Rochon par M. Adam Lefebvre, soit retranché à M. Marcel Mailhot et soit chargé à M. Adam Lefebvre.

Adopté.

Proposé par Ernest Bolduc, secondé par Simon Ricard que l'option ci-devant accordée à Wilhelm Lampron d'acheter le lot No. 278 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à la municipalité, soit dorénavant accordée à Elsi Plouffe, pourvu que ce dernier paye la balance de cinquante-cinq piastres restant due, à raison d'au moins cinq piastres par mois.

Adopté.

Proposé par Amédée Trassacur, secondé par Ernest Janvier :-

Que M. M. Arsène Bellemare, Albert Girard et Thiodé Benoit soient nommés estimateurs;

Que M. M. Albert Julien, Eugène Aubrey et Charles Labonté soient nommés inspecteurs agraires;

Que M. Olive Dugré soit nommé gardien d'enclos;

Que M. Oscar Dubé soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Banlieue et la route du petit village;

Que M. Auguste Bellemare soit nommé

inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

Que M. Lucien Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste-Marguerite;

Que M. Freddy Milot soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 1er rang;

Que M. Thomas Dupresne soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>ème</sup> rang;

Que M. Adélard Doucet, fils, soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3<sup>ème</sup> rang;

Que M. Edmond Proulx soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4<sup>ème</sup> rang.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Jean Charbonneau

Président interimaire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

Je, Lucien Bolduc, cultivateur, de la paroisse de Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front du rang Ste-Marguerite, jure que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Lucien Bolduc

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 8 Mars 1935.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Edmond Proulx, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4<sup>ème</sup> rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Edmond Proulx

Assurance devant moi à  
Trois-Rivières, ce 9 Mars 1935  
J. E. Guillet, N. P.

Je, Auguste Bellemare, cultivateur, demeurant en la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Bellemare

Assurance devant moi à  
Trois-Rivières, ce 11 Mars 1935.  
J. E. Guillet, N. P.

Je, Oliva Dugré, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé gardien d'enclos, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Oliva Dugré

Assurance devant moi à  
Trois-Rivières, ce 11 Mars 1935.  
J. E. Guillet, N. P.

Je, Adolphe Doucet, fils, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3<sup>ème</sup> rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurance devant moi à Adolphe Doucet  
Trois-Rivières, ce 11 Mars 1935.  
J. E. Guillet, N. P.

Je, Araine Bellemare, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé estimateur de cette municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 13 Mars 1935. Araine Bellemare

J. E. Guillet, N.P.

Je, Oscar Dubé, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin du rang de la Banlieue et la route du petit village, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 13 Mars 1935.

Oscar Dubé

J. E. Guillet, N.P.

Je soussigné, Freddy Milot, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 1er rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Freddy Milot

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières ce 16 Mars 1935.

J. E. Guillet, N.P.

Je soussigné, Théodore Benoit, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé estimateur de cette municipalité, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à

Théodore Benoit

Trois-Rivières ce 16 Mars 1935.

J. E. Guillet, N.P.



Je soussigné, Thomas Dupresne, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>ème</sup> rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Thomas Dupresne

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 19 Mars 1935.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi, le premier jour d'avril, mil neuf cent trente-cinq, aux lieu et heure ordinaires des sessions, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Ernest Bolduc et Simeon Picard.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Ernest Bolduc que les comptes suivants soient payés:-

Le conseil municipal du comté de St-Maurice #1245

\* le paiement  
de M. P.  
J. E. G.

Thiède Chamberland, ✓ 7.50

Jean Charbonneau, ✓ 9.55

J. E. Guillet ✓ 8.60

Adopté.

Proposé par Simeon Picard, secondé par Jean Charbonneau que la somme de deux cent trente piastres soit demandée au Ministère de la Voirie, représentant la balance due pour l'entretien du chemin du rang de la Banlieue, durant l'hiver, et que cette somme soit remise à M. Alfred Bourassa, l'entrepreneur du chemin. Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier:

Que les lots nos. P 332, 365-366 et P. 320 inscrits au rôle d'évaluation respectivement aux noms de Antonio Livermoche, Eddy Beaulieu et Arthur Chambaland, soient portés au nom de la Corporation de cette paroisse, à qui ils ont été adjugés par le conseil de comté le 7 Mars 1935;

Que le lot No. P 319 inscrit au dit rôle au nom de Elzira Dupont, fils de H., soit porté au nom de Paul Telmosse, de Shawinigan, à qui il a été adjugé par le conseil de comté;

Que le lot No. P 177 inscrit au dit rôle au nom de Charles Godon, soit porté au nom de Ephrem Juneau, à qui il a été adjugé par le conseil de comté;

Que le lot No. P 321 inscrit au nom de Théodule Doucet, sur le dit rôle, soit porté au nom de Lionel Babineau, le propriétaire actuel, et

Que les lots P 178, P 180 et P 182 inscrits au dit rôle au nom de M<sup>re</sup> William Hart, soient portés au nom de Dame Béatrice Hart-Guilbert, la propriétaire actuelle.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de M. Eugène Aubry, refusant d'accepter la charge d'inspecteur agraire, où qu'il a rempli cette charge durant les deux dernières années, et il est proposé qu'enne proposé par Ernest Boldue, secondé par Jean Charbonneau que M. Frédéric Bettez soit nommé inspecteur agraire à sa place pour le remplacer.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Siméon Picard que le montant de \$ 9.86 1/2 dû au Département du Secrétaire de la Province, pour la demi-pension de Raoul Langlois, à l'hôpital St-Michel Archange, pour la période du 27 Juin 1934 au 1<sup>er</sup> Août 1934 soit payé.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres  
du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières,  
tenue mardi, le septième jour de Mai, mil neuf  
cent trente-cinq, aux lieux et heure ordinaires des  
sessions, conformément aux prescriptions de la  
loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric  
Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean  
Charbonneau, Ernest Janvier, Omer Sévasseur,  
Adam Bourassa, Siméon Ricard et Ernest  
Bolduc.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé  
par Ernest Janvier que les comptes suivants  
soient payés:

L'Honorable Trésorier Provincial	\$ 87.13 ✓
Jean Louis Pothier	14.83 ✓
Gérard Bolduc & Lo-Georges Bolduc	2.50 ✓
Richard Janvier	5.84 ✓
Théode Chamberland	5.00 ✓

Adopté.

Proposé par Omer Sévasseur, secondé par  
Adam Bourassa que l'entretien des routes  
d'hiver soit payé aux personnes suivantes:

Raoul Langlois	\$ 43.00 ✓
Félix Raymond	34.00 ✓
Adrien Raymond	48.00 ✓
Adélard Doucet, fils,	45.00 ✓
Pierre Beaulieu	45.00 ✓

✓	Alphonse Pellerin,	✓	# 75.00
	Thais H. Lamy,	✓	63.50
	Charles Bolduc	✓	25.00

Adopté.

Proposé par Omer Sevassur, secondé par Ernest Janvier :

Que le lot No. P 373 inscrit sur le rôle d'évaluation au nom de Antoine St-Pierre soit porté au nom de Joseph Gilinas, le propriétaire actuel, et

Que le lot No. 226 inscrit au dit rôle au nom de Noël Guilbert soit porté au nom de Maurice Robert, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Siméon Picard, secondé par Ernest Bolduc que les assemblées soient tenues, à l'avenir, à l'heure avancée.

Adopté.

Proposé par Omer Sevassur, secondé par Adam Bourassa que M. Thiodé Chamberland soit nommé syndic du cours d'eau, route No. 3. jusqu'à la Pointe du Lac, en remplacement de Roméo Duprasne.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médine Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mardi, le huit Mai, mil neuf cent trente-cinq, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique de l'école str. Marguerite, sous la présidence de J. E. Gullet, Secrétaire-Trésorier, et Président d'élection ex officio, après avis public donné, de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de Maire et de conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Médéric Pothier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Omar Sevassour et J. Thellier Marinneau, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Médéric Pothier comme Maire de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Fernand Garceau, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Thais G. Lamy et Adilard Proulx, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Fernand Garceau comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Lucien Bolduc et Alide Bellemare, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination le dit Albert Girard comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Jean Charbonneau, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Thais G. Lamy et Alina Dugré, tous deux cultivateurs de la dite paroisse, mettant en nomination

Le dit Jean Charbonneau comme conseiller de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

À midi, aucune autre nomination ayant été faite, je proclame M. Médéric Pothier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, Maire de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières. et MM. Fernand Garceau, Albert Girard et Jean Charbonneau, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la dite Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet  
Président d'élection.

Je, Albert Girard, et je Jean Charbonneau, tous deux cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élus conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma capacité et de mon jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Girard  
Jean Charbonneau  
Assermentés devant moi à ~~Trois-Rivières~~ en la paroisse des Trois-Rivières, ce 8 Mai 1935.  
J. E. Guillet, N. P.

Je, Médéric Pothier, ayant été élu Maire cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élu Maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Médéric Pothier

Assermenté devant moi en la cité des Trois-Rivières, ce  
10 Mai 1935.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Nemise Garceau, cultivateur de la pa-  
roisse des Trois-Rivières, ayant été élu conseiller  
de cette la municipalité de la paroisse des Trois-  
Rivières, jure que je remplirai les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon jugement et de  
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
N. Garceau.

Assermenté devant moi en la  
cité des Trois-Rivières, ce 28 Mai 1935.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Albert Julien, cultivateur de la  
paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé ins-  
pecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de  
cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Julien

Assermenté devant moi à Trois-Rivières,  
ce 1 Juin 1935.

J. E. Guillet, N. P.

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue mardi, le quatrième jour de juin, mil neuf cent trente cinq, aux lieux et heures ordinaires des sessions, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Ernest Janvier, Omer Lavasseur, Albert Girard, Jean Charbonneau, Simion Picard et Némias Garceau.

Proposé par Albert Girard, secondé par Némias Garceau que les comptes suivants soient payés:

Ephémère Cloutier	✓	4.80
Dominic Lord	✓	6.60 <del>4.80</del>
Girard Bolduc	✓	<sup>In. P. 729.</sup> 6.60
Elionard Dugri	✓	6.60
Louis Noel	✓	1.20
Arthur Delorme	✓	28.00
Sivire Paillé	✓	20.10
La Revue Municipale	✓	10.00
J. L. Guillet	✓	3.50
Bertrand Pothier	✓	5.00

Adopté.

Proposé par Omer Lavasseur, secondé par Jean Charbonneau que M. Adélard Proulx soit nommé estimateur.

Adopté.

Proposé par Simion Picard, secondé par Ernest Janvier que les estimateurs soient autorisés à retrancher du prochain rôle d'évaluation qui sera dressé cette année, les lots nos. P178 et P182 inscrits sur le rôle d'évaluation actuellement en force au nom de Frédéric Houde, et qui ont été annexés à la cité des Trois Rivières, pour l'établissement d'un dépôt, en vertu de la loi 22 George V, Chap. 108, sanctionné le 19 février 1932.

Adopté.

Proposé par Némias Garceau, secondé par Omer Lavasseur que conformément à l'article



130 du Code Municipal de la Province de Québec, une demande soit faite au Lieutenant-gouverneur en Conseil, à l'effet de prescrire que les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre de la Corporation, dans cette municipalité, sans celles requises dans la Gazette officielle de Québec, se fassent à l'avenir dans la langue française seulement, parce que tous les contribuables de cette municipalité parlent la langue française, et qu'un chèque au montant de Dix piastres, soit émis par cette municipalité, à l'ordre de ministre des affaires municipales, en paiement des honoraires prescrits à cette fin.

Adopté.

Ministère de  
l'Agriculture,  
M. C.  
J. E. G.

Proposé par Simion Ricard, secondé par Albert Girard qu'une demande soit faite au ~~Directeur~~ ~~Ministère~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Colonisation~~, à Québec, à l'effet d'obtenir un octroi pour le creusement du cours d'eau Chambréland, dans le troisième rang de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté.

Proposé par Amos Lavasseur, secondé par Simion Ricard que le rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant, relativement au cours d'eau des Poursu-lines, fait en date du 28 Juin 1934, et qui vient d'être soumis de nouveau au Conseil, soit accepté.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Albert Girard, que le rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant, relativement au cours d'eau de Rivière Lacerte, fait en date du 28 mai 1934, et qui vient d'être soumis de nouveau au Conseil, soit accepté.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Simion Ricard que la présente assemblée soit ajournée, à mardi, le onze Juin courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté:

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue mardi, le onzième jour de Juin, mil neuf cent trente-cinq, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Amer Ferrasseur, Albert Girard, Dimon Ricard et Pernice Garreau.

Proposé par Amer Ferrasseur, secondé par Albert Girard:

Que les lots nos P67 et 117 inscrits sur le rôle d'évaluation au nom de Adélard Proulx soient portés au nom de Edmond Proulx, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. P3 inscrit sur le dit rôle au nom de Joseph Lacourse soit porté au nom de J. Hormisdas St-Arnaud, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard, que le rapport de M. Philippe Denoncourt, surintendant spécial, relativement au cours d'eau Ducharme,

fait en date du 2 Mai 1934, et qui vient d'être soumis de nouveau au Conseil, soit acceptée dans toute sa teneur, avec en y incluant la note insérée au bas d'icelui.

Adopté.

Proposé par Dimion Ricard, secondé par Ernest Janvier que la présente assemblée se soit réunie à mardi, le dix-huit juin courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Micéin Pothier Maire

J. E. Guillet  
Secrétaire Trésorier

Je, Adélard Proulx, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adélard Proulx

Assermenté devant moi, à Trois-Rivières,

ce 12 Juin 1935.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Frédéric Betty, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Frédéric Betty

Assermenté devant moi, à Trois-Rivières,

ce 18 Juin 1935.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue mardi, le dix-huitième jour de Juin, mil neuf cent trente-cinq, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Jean Charbonneau, Ernest Janvier, Omer Terrasseur, Albert Girard, et Simion Ricard et Vermise Garceau.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Omer Terrasseur que les comptes suivants soient payés:

L'honorable Trésorier Provincial	✓	\$150.61
La Municipalité du Comté de St. Maurice	✓	3.96

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un ordre en Conseil, en date du 13 Juin 1935, autorisant la publication, pour cette municipalité, dans la langue française seulement, de tout avis, règlement ou résolution du conseil municipal en vertu du Code Municipal de la province de Québec.

Proposé par Omer Terrasseur, secondé par Simion Ricard que M. Lucien Bolduc soit nommé surintendant pour l'exécution des travaux, relativement à l'amélioration des côtes dans la route à Bureau.

Adopté.

Proposé par Simion Ricard, secondé par Vermise Garceau que M. Oscar Dubé soit nommé surintendant des travaux à faire pour l'amélioration de la route du Petit Village.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Albert Girard que M. Théophile Pratte soit nommé surintendant, et M. Raoul Lamy, assistant, pour l'exécution des travaux à faire sur la route du Calvaire.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Omer  
Lévesneur, que M. Théodore Benoit soit nommé  
surintendant, et M. Aldige Doucet, assistant,  
pour l'exécution des travaux à faire sur le chemin  
de front du troisième rang.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres  
du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières,  
Tenue mardi, le deuxième jour de juillet, mil neuf  
cent trente-cinq, aux lieux et heures ordinaires des  
sessions, suivant les formalités prescrites par la  
loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric  
Pothier, Maire, et MM. les conseillers, Jean  
Charbonneau, Ernest Janvier, Albert Girard,  
Siméon Ricard et Denise Gargau.

Proposé par Albert Girard, secondé par  
Siméon Ricard que les comptes suivants  
soient payés:

Lucien Bolduc	\$ 3.00 ✓
P. A. Fournier Emerg.	3.95 ✓
La Municipalité du Comté de St-Maurice	267.71 ✓
P. V. Ayotte	16.23 ✓

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Pépères, tenue lundi, le cinquième jour d'août, mil neuf cent trente-cinq, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les Conseillers Ernest Janvier, Oscar Lussieur, Albert Girard, - Hermès Garceau, Simion Ricard et Jean Charbonneau.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Simion Ricard que les comptes suivants soient payés:

Alphonse Couture	\$ 1.20
Le Trésorier de la Province	12.00 ✓
Maurice Garceau	75.00 ✓
Arène Bellemare	25.00 ✓
Thomas Dupresne	27.30 ✓
Antoine St. Pierre	55.75 ✓
P. V. Desotie	1.80 ✓
Ernest Bolduc	6.00 ✓
Raoul Lamy	5.60 ✓
Mme Alide Bellemare	0.40 ✓
J. N. Lamy	0.75 ✓

Adopté.

Proposé par Oscar Lussieur, secondé par Albert Girard que ce conseil approuve et confirme le présent rapport par le secrétaire-trésorier de ce conseil, s'élevant à la somme de \$300.85, relativement à certains dépenses de voirie faites par ce conseil.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Hermès Garceau que le chèque au montant de \$94.50 remis par le Gouvernement, et l'ordre du conseil municipal, comme octroi pour travaux faits dans la route du petit village, soit remise à Oscar Dubé, le conducteur des travaux.

Adopté.

Proposé par Simion Ricard, secondé par Albert Girard qu'un chèque au montant de

✓ #90.70 soit émis à l'ordre de Oscar Dubé, pour payer le coût des travaux faits sur la route du petit village.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amur Trussieur que le conseil municipal s'engage à acheter faire le fossé du côté nord-est de la route du Calvaire, et à acheter le terrain requis à cette fin, quand le besoin s'imposera.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que ce conseil approuve et confirme le présent rapport par le secrétaire-trésorier de ce conseil s'élevant à la somme de \$298.80 relativement à certains dépenses de voirie.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Némise Garsneau qu'un chèque au montant de ✓ #776.10 soit émis à l'ordre de Zéphirin Pratte, en paiement de la deuxième semaine de salaire des ouvriers qui ont travaillé sur la route du Calvaire.

Adopté.

Le Secrétaire Trésorier donne communication d'une requête de certains intéressés, demandant d'ouvrir le cordon du deuxième rang du terrain des Forges, et il est unanimement résolu que cette requête soit prise en considération à la prochaine séance du conseil.

Adopté.

Proposé par Amur Trussieur, secondé par Simion Ricard que M. Elphège Guilbert soit nommé syndic du cours d'eau Joseph Ducharme.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Albert Girard que la démission de M. Charles Labonté, qui vient d'être lue au conseil, soit acceptée, et que M. Frédéric Houle soit

✓ comme inspecteur et  
graire.  
M. P.  
J. E. G.

nommé à cette charge, en remplacement.

Adopté.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Ernest Janvier que M. Antoni Chamberland soit nommé Syndic du cours d'eau Denoon.

Adopté.

Proposé par Omer Levasseur, secondé par Ernest Janvier qu'une demande soit faite à M. Pelland, de Louiseville, ingénieur provincial, de venir visiter le cours d'eau Denoon, aux fins d'obtenir un octroi du Gouvernement.

Adopté.

Proposé par Fernand Garceau, secondé par Albert Girard que le salaire du Secrétaire-Treasorier soit de quatre cent vingt francs par année, à compter du premier Août 1935, et que son salaire soit payable à tous les mois.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Madame Pothier Maire

J. F. Guillet  
Secrétaire-Treasorier

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue Jeudi, le huit Août, mil-neuf cent trente-cinq, au bureau du Secrétaire-Treasorier, en la cité des Trois-Rivières, à huit heures du soir, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Madeline Pothier, Maire, et MM. les conseillers Ernest Janvier, Fernand Garceau, Omer Levasseur, Albert Girard et Jean Charbonneau.

Proposé par Albert Girard, secondé par Omer Levasseur que l'acte d'accord signé

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Fernand Garceau, que la présente assemblée soit ajournée à Jeudi, le huit Août courant, au bureau du Secrétaire-Treasorier, à huit heures du soir.  
M. F.  
J. F. G.



par tous les intéressés du cours d'eau Raymond, dans le deuxième rang du Rochon, et qui vient d'être lu, soit accepté.

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier que M. Lucien Dubé soit nommé surintendant des travaux du cours d'eau Raymond, dans le deuxième rang du Rochon.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Lucien Dubé

J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Je, Lucien Dubé, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé surintendant des travaux du cours d'eau Raymond, dans le deuxième rang du Rochon, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Lucien Dubé

Assurément devant moi en la cité  
des Trois-Rivières, ce 8 Août 1935.

J. E. Guillet, M. P.

Je, Antoni Chamberland, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé syndic du cours d'eau Denoon, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Antoni Chamberland  
sa  
marque

S. Dauplaise, témoin

Assurément devant moi en la cité des Trois-Rivières  
ce 10 Août 1935.

J. E. Guillet, M. P.

Je Frédéric Hould, cultivateur de la paroisse  
des Trois-Rivières, ayant été nommé inspecteur  
agricole, jure que j'accomplirai les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi à  
Trois-Rivières, ce 21 août 1935.

Frédéric Hould

J. E. Guillet, M.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipa-  
l de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mardi, le  
trois septembre, mil neuf cent trente-cinq, au lieu  
et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités  
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:  
M. Frédéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers  
Ernest Janvier, Omar Lavasseur, Albert Girard  
Vernier Garceau et Simion Ricard.

On procède immédiatement à l'examen des  
rôles d'évaluation.

Le conseiller Vernier Garceau quitte son siège.

Il est proposé par Simion Ricard, secondé  
par Albert Girard que le rôle d'évaluation soit  
homologué avec les amendements suivants, savoir:

Que l'immeuble appartenant à M. Vernier  
Garceau, inscrit sur le rôle d'évaluation comme  
étant faisant partie du lot P3, soit réduit de  
\$18000.00 à \$15000.00;

Que le lot P6 inscrit au rôle d'évaluation au  
nom de Joseph Panneton, soit réduit de \$600.00  
à \$565.00;

Que le lot P7 inscrit au rôle d'évaluation  
au nom de Joseph Panneton, soit réduit de \$6000.00

à \$5000.00;

Adopté.

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Ernest Janvier que le conseil demande au Gouvernement Provincial de vouloir bien accorder les octrois recommandés par M. Benoit Pelland, Instructeur en Drainage, pour les cours d'eau Raymond et Denoon, et que copie de la présente résolution soit envoyée à cette fin au Ministère de l'Agriculture.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Siméon Picard que les comptes suivants soient payés:

Antoine St-Pierre	\$ 9.90 ✓
P. A. Fourn, Emrg.	14.32 ✓

Adopté.

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Ernest Janvier:

Que le lot No. 328 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Succession Alexis Lapolice soit porté au nom de Tubald Lapolice, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P279 inscrit sur le rôle au nom de Wilfrid Lampron soit porté au nom de Arthur Lampron, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Omer Sevasseur, secondé par Albert Girard que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à approuver et asserventer les rôles ou listes de taxe de la route du Calvaire, à chaque semaine.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Paroisses, tenue le sept octobre, mil neuf cent trente-cinq, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et M<sup>rs</sup> les conseillers Ernest Janvier, Omer Ferrasœur, Albert Girard, Simon Picard et Renise Gareaux.

Le conseil procède d'abord à vérifier la régularité des listes électorales; et, après avoir constaté que ces listes ont été dressées dans la forme prescrite; que le secrétaire-trésorier en a attesté l'exactitude sous son serment le 14 Septembre 1935, qu'il en a déposé l'un des doubles à son bureau, le 14 Septembre 1935, et qu'il a donné un avis public de ce dépôt le 14 Septembre 1935, le conseil passe à la prise en considération des demandes en inscription et des demandes en radiation qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier.

Proposé par Omer Ferrasœur, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse d'Yamachiche.	\$ 4.00 ✓
Oscar Dubé	7.80 ✓
Thomas Dupresne	3.00 ✓
Théode Benoit	15.00 ✓
J. E. Guillet	5.00 ✓
Médéric Pothier	4.50 ✓

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de M. Fortunat Lord, Avocat, demandant d'avoir au conseil d'avoir à creuser immédiatement le fossé qui se trouve entre le terrain de son client, M. Alide Bellemare, et la route de cette municipalité connue sous la route du Calvaire, et à défaut par le conseil de ce faire, une action sera prise contre la municipalité pour l'y contraindre et réclamer des dommages, et à ce propos, il est unanimement résolu de s'entendre avec M. Alide Bellemare, pour s'enquérir du prix qu'il demande pour son terrain à cette fin.

Adopté.

Proposé par Simion Picard, secondé par Nirmise Garceau que le taux de la taxe foncière générale, pour la prochaine année fiscale soit fixé à vingt centins dans le cent piastres, et que l'intérêt sur les taxes soit chargé à compter du 1<sup>er</sup> Février 1936.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Albert Girard:

Que le lot P161 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Lucien Guillemette soit porté au nom de Nicholas Lafurrière le propriétaire actuel, et

Que le lot no. 276 inscrit au susdit rôle au nom de Alfred Lampron soit porté au nom de Walter Boisvert, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Ernest Janvier, secondé par Simion Picard que M. Roméo Gagnon soit nommé syndic du cours d'eau Lacerte, en remplacement de M. Hector Fréchette, dont la démission est acceptée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Médéric Pothier Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pierrées, tenue le vingt-un Octobre mil neuf cent trente-cinq, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à l'avis spécial de convocation, qui a été dûment signifié à tous les membres du conseil par le Secrétaire-Trésorier, en date du dix-sept octobre courant, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers.

Ernest Janvier, Omer Ferrascur, Albert Girard, Simion Ricard et Fernise Garceau; le conseiller Jean Charbonneau étant absent à cette assemblée a été dûment avisé de la tenue de la dite assemblée, del qui'appert à l'original de l'avis officiel de convocation et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produits aux présentes.

Il est proposé par Omer Ferrascur, secondé par Ernest Janvier que M. Théophile Guilbert soit nommé estimateur en remplacement de M. Arsine Bellemare, estimateur actuellement en office, et qui doit être récusé comme étant parent de M. Alide Bellemare, <sup>la partie appropriée,</sup> relativement à l'expropriation qui doit être faite sur le terrain de M. Alide Bellemare pour l'élargissement de la route du Calvaire, le dit Théophile Guilbert devant agir seulement sur le cas d'expropriation du terrain nécessaire à l'élargissement de la dite route du Calvaire et conjointement avec MM. Adélard Proulx et Théodore Benoit, les deux autres estimateurs en office, et que tous trois commencent les procédures nécessaires à la dite expropriation d'hui au trente octobre courant (1935) à l'ère au lieu appelé le Calvaire, le tout en conformité aux articles 787 et suivants du Code Municipal, les membres du conseil décidant de procéder par voie d'expropriation à ce sujet. Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Simion Ricard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre à M. Oscar Dubé le Secrétaire du Gouvernement Provincial au montant de \$598.25, pour octrois obtenus sur les routes du hêtel village et Bureau.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Medicine Potvin Maire

J. L. Guillet

Secrétaire-Trésorier.

x l'une des  
M. P.  
J. L. G.

Je, Zéphirin Guilbert, ayant été nommé estimateur pour agir en cette qualité sur le cas d'expropriation du terrain nécessaire à l'élargissement de la route du Calvaire, jure que je remplirai avec fidélité et ponctualité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu veut soit en aide.

Zéphirin Guilbert

Assermenté devant moi en  
la cité des Trois-Rivières, ce  
23 Octobre 1935.

J. E. Guillet, M.P.

Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour de novembre, mil neuf cent trente-cinq, aux lieu et heure ordinaires des sessions, conformément aux prescriptions de la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Ernest Jarrivier, Albert Girard et Fernand Garceau.

Proposé par Ernest Jarrivier, secondé par Albert Girard que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 1er rang ou route du Chemin des Forges, au sujet de cette route le conseil décide de l'entretenir au soin de l'inspecteur jusqu'à ce que le Gouvernement la prenne à ses charges.

Route du 2ème rang ou Route du Rochon vendue à Arthur Lefebvre pour \$17.00

Route du 3ème rang ou Route à Denoon vendue à Adrien Raymond pour \$60.00

Cordon du 3ème rang ou de la route à Denoon vendue à Camille Chamberland pour \$75.00

Route du 4ème rang ou route à Bureau vendue à Pierre Beaulieu pour \$35.00

Route du comète vendue à Alphonse Pellerin pour \$40.00

Route du Calvaire vendue à Alfred Bourassa pour \$49.00

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00.

Adopté.

Proposé par Némise Garceau, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Lucien Dubé	\$ 29.50 ✓
Ernest Bolduc	6.35 ✓
Antoine St. Pierre	3.25 ✓
Auguste Garceau	4.25 ✓
Adilard Doucet	1.20 ✓
Adilard Broulx	15.00 ✓

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Ernest Janvier:

Que ce conseil approuve et confirme le présent rapport par le secrétaire Trésorier de ce conseil s'élevant à la somme de \$5002.69 relativement à certains dépenses de soirée.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Némise Garceau:

Que le lot P 274 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Armand Beaudry soit porté au nom de Georges Beaudry, le propriétaire actuel;

Que le lot P 165 inscrit au dit rôle au nom de Armand Beaudry soit porté au nom de Richard Beaudry, le propriétaire actuel;

Que le lot P 17 inscrit au dit rôle au nom de Albert Rousseau soit porté au nom de Edouard Rochelleau, le propriétaire actuel;

Que le lot no. 275 inscrit au dit rôle au nom de Dame Germaine Chamberland soit porté au nom de Lucien Dubois, le propriétaire actuel.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Némise Pothier Puvis  
J. F. Guillet, Secrétaire-Trésorier.



Assemblée régulière mensuelle des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue le deuxième jour de décembre, mil neuf cent trente-cinq, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Médéric Pothier, Maire, et MM. les conseillers Jean Charbonneau, Amel Ferrasseur, Albert Girard, Dionis Ricard et Nemise Garceau.

Proposé par Nemise Garceau, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Noé Bourassa.	\$ 9.00 ✓
Georges Ferrasseur	17.00 ✓
Victor Girard	19.40 ✓
Euphémus Cloutier	11.80 ✓
Edmond Proulx	1.60
Gideon Lemay	15.00 ✓

Adopté.

Proposé par Jean Charbonneau, secondé par Amel Ferrasseur que l'état des arriérés de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1932 inclusivement soit approuvé, et que les immeubles mentionnés dans le dit état soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux payent les taxes municipales et scolaires dues pour l'année 1932 dans les quinze jours de la date de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet du Secrétaire-Trésorier.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Dionis Ricard que le rôle de paie de M. Antoni Chamberland, conducteur des travaux du cours d'eau Denoon, au montant de \$72.84, et qui vient d'être produit au Conseil, soit approuvé.

Adopté.

Proposé par Amel Ferrasseur, secondé par Albert Girard que le chèque du Gouvernement, au montant de \$29.13, pour octroi accordé pour les travaux du cours d'eau Denoon soit remis à M. Antoni Chamberland, le conducteur des travaux.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une requête de M. Alide Bellemare, datée du 4 Novembre 1935, s'objectant à la sentence rendue par les estimateurs de cette Municipalité, le 31 Octobre 1935, et refusant d'accepter l'indemnité de Trois cent cinquante piastres fixée par les dits estimateurs pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la route du Calvaire, ainsi qu'une lettre de M. Oliva Dugré, refusant également d'accepter l'indemnité de Cent piastres fixée par la même sentence des dits estimateurs pour l'expropriation de la partie de son terrain pour les fins précitées, le dit Alide Bellemare demandant par sa requête de procéder par voie d'arbitrage, conformément et nommant M. Achille Pratte, de la paroisse des Trois-Rivières, pour son arbitre à cette fin, et le dit Oliva Dugré nommant M. Eugène Aubry, pour son arbitre aux mêmes fins, et en conséquence il est proposé par Omer Levasseur, Secrétaire par Jean Charbonneau que M. Philippe Demoncourt, de La Pointe du Lac, soit nommé arbitre pour représenter la Municipalité à cette fin, pour agir et servir en son nom conformément aux articles 795 et suivants du Code Municipal.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Milieu Pothier Maire  
J. E. Guillet, Secrétaire-Trésorier

Je, Philippe Demoncourt, cultivateur, de La Pointe du Lac, ayant été nommé arbitre pour agir et représenter en cette qualité la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, aux fins de procéder à l'expropriation de la partie de terrain de MM. Alide Bellemare et Oliva Dugré nécessaires à l'élargissement de la route du Calvaire, conformément aux articles 795 et suivants du Code Municipal, jure que je

remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Phi. Demarcourt

Assermenté devant moi en la  
cité des Trois-Rivières, ce 9 Décembre 1935.

J. E. Guillet, M. P.

Je, Achille Pratte, cultivateur, de la paroisse des  
Trois-Rivières, ayant été nommé arbitre par M. Alide  
Bellemare, pour représenter ce dernier dans l'expropria-  
tion de la partie de son terrain nécessaire à l'élar-  
gissement de la route du Calvaire, conformément aux  
prescriptions des articles 795 et suivants du Code Mu-  
nicipal, jure que je remplirai les devoirs de cette  
charge, au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Achille Pratte

Assermenté devant moi, à  
Trois-Rivières, ce 24 Décembre 1935.

J. E. Guillet, M. P.